

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 30 janvier 2023 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : Conformément à l'art. 2, al. 3, du Règlement du Conseil général, la présidence provisoire est assurée par le doyen d'âge, M. Werner Liechti, PEV/Groupe Débat.

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invités : Mme Géraldine Gesdon-Annan, Fondation du parc Chasseral (dès 19h30)
M. Nicolas Rousseil, responsable administratif Domaines publics (dès 19h30)
M. Mikael Bühler, KD Architecture SA (dès 19h30)

M. Werner Liechti, Groupe Débat, président provisoire, ouvre cette première séance de la législature 2023-2026 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal et le public. Il prononce le discours suivant :

« C'est en tant que jeune doyen que j'ouvre cette première séance de la 19^e législature 2023-2026. Ce n'est pas sans émotions que j'ai l'honneur en tant que membre du Parti évangélique de pouvoir présider pendant quelques minutes le Conseil général de Tramelan.

Je profite donc de vous saluer toutes et tous très cordialement. J'adresse un salut tout particulier à celles et ceux qui siègent pour la première fois dans ce parlement local. Au travers de votre engagement, vous allez contribuer à bâtir le Tramelan de demain. Vous allez dans les mois à venir pouvoir donner votre avis, écouter celui des autres, vous forger une opinion, puis prendre position. C'est une grande responsabilité, qui nous engage toutes et tous envers les habitants et les générations futures de notre cité.

Je me réjouis également de retrouver les anciennes et anciens collègues qui ont été réélus. Sincères félicitations, votre expérience sera certainement bénéfique pour ces 4 ans qui sont devant nous.

Je salue les membres du Conseil municipal : M. Hervé Gullotti, notre nouveau Maire, Mme Karine Voumard, MM. Pierre Sommer, André Ducommun, Christophe Gagnebin, Mathieu Chaignat et Vincent Glauser, en vous souhaitant beaucoup de satisfaction dans votre engagement pour notre commune.

Je souhaite aussi la bienvenue à Mme Lucie Noirat, la nouvelle Chancelière municipale.

Bienvenue également aux représentants de la presse, ainsi qu'au public présent.

Nous entamons une nouvelle législature. Il y aura des objectifs à atteindre, il y aura des défis à surmonter. Nous serons donc amenés à prendre des décisions importantes, à faire des pas dans la bonne direction. Je souhaite que nous puissions faire ces pas dans un esprit positif et constructif pour le bien-être de notre village, de ses habitants et pour le maintien de notre magnifique paysage. Et cet état d'esprit je nous en crois capables.

Je terminerai avec une citation d'un écrivain allemand : **Chaque pas doit être un but en même temps qu'il nous porte vers l'avant.** »

Le président provisoire donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Présentation des groupes
3. Désignation de deux scrutateurs (trices) provisoires
4. Election du (de la) président(e)
5. Formation du bureau
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022
7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 21 novembre 2022

I. Décisions

8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général
9. Fixation de l'amende pour absence non excusée (article 18, al. 2, du règlement du Conseil général)
10. Fixation
 - a. de l'indemnité de base pour chaque groupe
 - b. de l'indemnité par membre du Conseil général
11. Réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, demande d'un crédit d'engagement de TTC CHF 861'800.-, préavis au corps électoral
12. Les Traverses de Tramelan ; projet quadriennal en faveur du paysage, de la mobilité douce, et de la biodiversité, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 160'000.-
13. Rapport 2022 de la commission de gestion
14. Motion de M. François Roquier, Groupe Débat, et de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal »
15. Motion de M. Quentin Landry, UDC, et de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement »
16. Postulat de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, et de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Concilier vie de famille et engagement politique »
17. Commission non permanente relative au Règlement sur les commissions permanentes, nomination des membres
18. Règlement du Corps des Sapeurs-pompiers, révision partielle
19. Règlement sur le personnel, création d'une commission non permanente

II. Projets en cours du Conseil municipal

20. Informations

III. Divers

21. Crédit d'engagement de CHF 2'723'168.55 TTC destiné à la réfection de la chaussée et l'assainissement des réseaux souterrains de la Rue du Crêt-Georges, décompte final
22. Crédit d'engagement de CHF 396'524.60 TTC destiné au doublement de la conduite d'alimentation du réservoir de la Printanière (PGA), décompte final
23. Crédit d'engagement de CHF 121'136.80 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable à la Rue de la Paix 32 à 43, décompte final
24. Résolutions
25. Motions – postulats
26. Interpellations
27. Petites questions
28. Correspondance au Conseil général
29. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

1. Appel

L'appel auquel procède Mme Lucie Noirat, secrétaire du procès-verbal, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat
M. Gabriel Yoder, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Présentation des groupes

Se référant à la liste des membres du Conseil général, le président provisoire donne connaissance de la composition des groupes, selon l'article 3, al. 2, du règlement du Conseil général, qui est la suivante :

- Groupe UDC (Union Démocratique du Centre ; 6 membres)
- Groupe PLR (Parti Libéral-Radical ; 9 membres)
- Groupe PS (Parti Socialiste ; 12 membres)
- Groupe Débat (10 membres -- Groupe Débat : 8 membres / PEV : 2 membres)

3. Désignation de deux scrutateurs (trices) provisoires

Conformément à l'article 2, al. 3, du règlement du Conseil général, le président provisoire nomme deux scrutateurs provisoires : M. Ismaël Favre et Mme Deborah Kläy.

4. Election du (de la) président(e)

Par son porte-parole, M. Vincent Vaucher, la fraction PS propose de nommer M. Pascal Mercier, PS, en qualité de président pour l'année 2023.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, nomme M. Pascal Mercier, PS, en qualité de président du Conseil général pour l'année 2023.

M. Werner Liechti, Groupe Débat, félicite le président élu et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche. Il cède la place au président nouvellement désigné.

M. Pascal Mercier, PS, président, déclare ce qui suit après les salutations d'usage :

« Je vous remercie pour l'élection et la confiance qui m'est accordée. Par ces quelques mots, vous faire remarquer qu'il fait bon vivre à Tramelan. Une commune très accueillante, fait de gros efforts pour l'intégration et se bat pour le bien-être de ses citoyens, n'en déplaie à certains journaux alémaniques.

Mais les enjeux pour la prochaine législature seront de taille. Je recommande à tous les conseillères et conseillers de garder un esprit de consensus pour avoir un débat sain et constructif. »

Le président rappelle que pour prendre la parole durant les séances, les conseillers sont invités à se lever et à s'annoncer.

5. Formation du bureau

Le président rappelle la composition du bureau : trois membres du PS, deux membres du PLR, un membre du Groupe Débat et un membre de l'UDC.

Le président propose le tournus suivant pour la présidence, identique à la législature précédente :

2023 : PS
 2024 : PLR
 2025 : Groupe Débat
 2026 : UDC

Les membres du Conseil général approuvent à l'unanimité le tournus pour cette 19^e législature.

- Election du premier vice-président

M. Elvis Lehmann, PLR, propose M. Sébastien Wyss, PLR, qui est élu à l'unanimité.

- Election du deuxième vice-président

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, propose Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, qui est élue à l'unanimité.

- Election du secrétaire

M. Vincent Vaucher, PS, propose M. Gabriel Yoder, PS, qui est élu à l'unanimité.

- Election du secrétaire adjoint

M. Elvis Lehmann, PLR, propose Mme Myriam Tellenbach, PLR, qui est élue à l'unanimité.

- Election de deux scrutateurs

M. Georges Juillard, UDC, propose M. Jean-Charles Juillard, UDC, et M. Vincent Vaucher, PS, propose M. Thierry Gagnebin, PS, qui sont élus à l'unanimité.

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022

Le président demande si le PV est accepté.

M. Elvis Lehmann, PLR, indique que deux modifications ont été soumises à la Chancellerie :

Ajout d'une clarification en page 23 :

« M. Glauser, membre de ladite commission, déclare que les cahiers des tâches sont en travail et doivent être acceptés en l'état. Le Président de la commission a effectué diverses adaptations mais celles-ci n'ont pas eu le temps d'être acceptées en commission. La relecture des annexes a donc été stoppée car ces dernières devront être retravaillées en 2023. »

Ajout d'une précision dans les petites questions :

« M. Glauser, PLR, demande que le miroir de la Place du 16-Mars soit installé par rapport à la dangerosité du carrefour, soit le plus dangereux de Tramelan, sachant que les travaux ne sont pas prévus avant 2025 à cet endroit ».

M. Vital Gerber, Groupe Débat, prend la parole concernant le premier point soumis à modification. Il se déclare surpris de la modification demandée et s'inscrit en faux par rapport à la remarque indiquant que le document soumis à l'aval du Conseil général n'aurait pas été validé par la commission. Il indique que selon lui, les annexes partiellement révisées ont été acceptées puisque faisant partie intégrante du règlement, bien que les cahiers des charges aient été encore sujets à évolution. M. Gerber fait en outre remarquer que les demandes de modification ne peuvent porter que sur la forme (discours) et pas sur les décisions elles-mêmes.

Le président procède à un vote afin d'approuver la correction de la page 23 du PV de la séance du 21 novembre 2022. Par 9 voix favorables, 17 voix défavorables et 9 abstentions, la modification du PV est rejetée.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 est accepté par 34 voix favorables et 1 abstention.

7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 21 novembre 2022

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat (Mise en place d'un outil de suivi des projets du Conseil général)

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de la requête de Mme Nathalie Mercier. Il est aussi partisan d'une efficience accrue dans le suivi des interventions parlementaires et donc se rallie à la proposition. Un tel suivi des interpellations, des motions et postulats existe déjà, ne serait-ce que pour l'établissement du rapport annuel du Conseil municipal, mais sur le terrain il n'est pas respecté avec la rigueur nécessaire. Ce processus administratif n'étant pas de la compétence du Conseil général mais strictement du Conseil municipal, aucune liste ne sera jointe aux convocations des membres du Conseil général, mais des informations sur l'état d'avancement des dossiers seront livrées dorénavant dans le chapitre « Projets en cours du Conseil municipal » inscrit sur l'ordre du jour des séances du Conseil général.

L'interpellatrice se déclare « satisfaite » de la réponse.

I. DECISIONS

8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général

Le président rappelle le contenu du message relatif à cet objet.

Sur proposition du président, le Conseil général accepte de procéder à la nomination des membres des commissions permanentes, par un lever de main, en bloc, commission par commission et non pas individuellement.

Se référant aux propositions écrites des groupes, dont le président donne connaissance, le Conseil général nomme les membres des commissions permanentes du Législatif, commission par commission, conformément à la liste des commissions figurant en annexe au présent procès-verbal, dont elle fait partie intégrante.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande si les membres des commissions doivent être membres du Conseil général.

M. Georges Juillard, UDC, rappelle que cette exigence ne concerne que les commissions de gestion et des finances.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité les propositions des groupes pour les représentations au sein des commissions.

9. Fixation de l'amende pour absence non excusée (article 18, al. 2, du règlement du Conseil général)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président se réfère au contenu du règlement du Conseil général en la matière et propose son application.

La discussion n'étant pas demandée, le président cède la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, l'ensemble des groupes préavise favorablement la proposition de fixer l'amende pour absence non excusée à CHF 20.-.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité de fixer le montant de l'amende pour absence non excusée à CHF 20.- pour la présente législature, conformément à l'article 18, al. 2, du règlement du Conseil général.

10. Fixation

- a) de l'indemnité de base pour chaque groupe**
- b) de l'indemnité par membre du Conseil général**

(Article 50 du règlement du Conseil général)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que les indemnités étaient fixées comme suit durant la dernière législature :

- a) Indemnité de base pour chaque groupe : CHF 200.-
- b) Indemnité par membre du Conseil général : CHF 25.-

La discussion n'étant pas demandée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, l'ensemble des groupes accepte la proposition de fixer les indemnités à CHF 200.- par groupe et CHF 25.- par membre.

Le président fait procéder au vote en bloc.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de l'indemnité de base pour chaque groupe à CHF 200.- et l'indemnité par membre du Conseil général à CHF 25.-.

11. Réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, demande d'un crédit d'engagement de TTC CHF 861'800.-, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « J'évoquerai le plan d'investissement si vous me le permettez. André Ducommun reviendra sur des aspects plus techniques. Ce soir, le Conseil général est invité à préaviser favorablement cet objet à l'intention du corps électoral, y compris le suivant pour un montant total de plus d'un million de francs. Pour rappel, nous avons dépensé en termes d'investissement CHF 11 millions en 2022, y compris les dépenses consentis ce soir, dont près de CHF 9 millions entre la Conseil général et le corps électoral, ce qui correspond à un montant important qu'il faudra progressivement amortir dans les années à venir. A titre de comparaison, nous avons investi (Conseil général et corps électoral) en 2019 environ CHF 2,25 mio, en 2020 CHF 1,365 mio, en 2021 environ CHF 3 millions de francs. Je ne suis pas en train de dire que nous n'avons pas la capacité financière pour supporter la charge des amortissements. Mais nous devons dans le cadre du plan d'investissement tenir compte de ces importantes dépenses et fixer des priorités qui nous permettront de ne pas nous trouver dans une situation inconfortable à la fin de la présente législature, notamment lorsque la réserve de réévaluation du patrimoine financier qui génère un bénéfice de près 1,5 mio par année sera dissoute (horizon 2026). Lors de la prochaine étude du plan d'investissement et dans le cadre du Programme de législature 2023 - 2026, nous tiendrons compte de ces éléments. »

M. André Ducommun, CM, déclare : « Le projet qui vous est présenté ce soir à déjà fait l'objet d'une présentation lors de la précédente législature. Au dernier moment, ce crédit avait été retiré par le Conseil municipal alors qu'il se chiffrait à CHF 650'000.-. Un retrait dû à une découverte fortuite : Le bâtiment faisait partie de l'inventaire du patrimoine de la Confédération « ISOS » qui avait répertorié cette école sous la référence « Objet de sauvegarde A » (c'est-à-dire le plus important). Alors même que le SMH l'avait oublié dans son inventaire. L'objet en question ne faisant pas partie des tâches du SMH c'est le « groupe régional de Patrimoine Jura bernois » qui a repris le dossier en collaboration avec Monsieur Bühler du bureau Kipfer. Le résultat de ces différentes rencontres nous permet de vous présenter la demande de crédit de CHF 861'800.- destinée à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes. Un crédit à préavis au corps électoral le 18 juin prochain. Depuis le dépôt du dossier, le bureau des infrastructures a pris contact avec la fondation « Aide suisse à la montagne » en espérant avoir une éventuelle subvention puisque ce bâtiment se trouve en Zone de montagne 2. Celle-ci a malheureusement été refusée au motif que l'Aide suisse à la montagne *ne fournit malheureusement pas de soutien financier aux écoles obligatoires.* »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui préavisent favorablement l'approbation du crédit.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, par 34 voix favorables et 1 défavorable, le Conseil général préavise favorablement le crédit d'engagement de CHF 861'800.- TTC à destination du corps électoral.

12. Les Traverses de Tramelan ; projet quadriennal en faveur du paysage, de la mobilité douce, et de la biodiversité, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 160'000.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui émettent tous un préavis favorable à l'approbation du crédit d'engagement.

M : Christophe Gagnebin, CM, rappelle que ce crédit quadriennal s'inscrit dans le cadre des mesures qui conduiront à l'adoption d'un plan paysager avec objectif, dans le cadre de démarches participatives qu'on a organisées, de mettre en avant un certain nombre d'éléments de typicité de l'urbanisme de Tramelan. Ces Traverses en constituent à n'en pas douter. C'est par ailleurs un instrument précieux de mobilité douce, pour proposer des cheminements scolaires sécurisés, et promouvoir également la biodiversité. Il cède la parole à Mme Géraldine Gesdon-Annan, chargée de mission patrimoine bâti et paysage pour la Fondation parc Chasseral, qui présente le projet (présentation annexée au présent PV dont elle fait partie intégrante).

Le président ouvre la discussion.

En tant qu'employée du parc Chasseral, Mme Saralina Thiévent souhaite se retirer pour le vote.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, estime le projet enthousiasmant en termes de mesures et d'objectifs. Cela rejoint un certain nombre d'objectifs poursuivis par le Conseil général, il se déclare donc très favorable.

Le groupe UDC, par son porte-parole M. Georges Juillard, propose d'inscrire un poste au budget pour les frais d'entretien liés à ce projet.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que des moyens sont régulièrement affectés à l'entretien des espaces verts, qu'il n'est pas certain qu'il soit nécessaire d'augmenter ce budget. On ignore encore si cela demandera de l'entretien supplémentaire et des discussions auront lieu avec les propriétaires fonciers qui pourraient prendre une part d'entretien à leur charge.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 160'000.- TTC pour le projet Les Traverses de Tramelan.

13. Rapport 2022 de la commission de gestion

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du rapport de la commission de gestion.

Le président donne la parole au président de la commission de gestion, M. Sébastien Wyss, PLR, qui n'a rien de particulier à signaler mais se tient à disposition pour des questions.

Le président ouvre la discussion.

M. François Roquier, Groupe Débat, souligne que le rapport est presque parfait mais a été surpris de lire que les pauses du matin de l'équipe des infrastructures sont parfois prolongées « mais pour des raisons d'ordre professionnel ». Le Groupe Débat s'est rendu compte que les tâches de la commission de gestion sont de vérifier aussi que tout fonctionne du point de vue de l'organisation et de la dotation en personnel, ce qu'elle a très bien fait. Mais dans une logique RH, en tant que chef d'entreprise, si l'on disait à M. Roquier que les pauses étaient prolongées ainsi, il tiquerait. Il est demandé que les Ressources humaines confirment ou infirment la conformité de la situation.

Mme Audrey Châtelain, PS, membre de la commission de gestion, estime que la formulation a peut-être été mal comprise. Les employés faisant la pause au même endroit, cela contribue à la cohésion du service de conciergerie et ces moments sont aussi l'occasion d'aborder des thématiques professionnelles.

A l'unanimité, le Conseil général approuve le rapport 2022 de la commission de gestion.

14. Motion de M. François Roquier, Groupe Débat, et de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Nous sommes conscients des défis énergétiques auxquels nous sommes confrontés, à savoir comment faire face à la pénurie d'électricité annoncée sur le territoire communal, à l'incitation que nous sommes invités à promouvoir vis-à-vis des propriétaires privés à produire eux-mêmes de l'énergie, à la capacité de notre réseau à ingérer le courant produit par les privés qui possèdent des installations de production électrique. Nous sommes conscients de ces enjeux et nous voulons bien entendu y travailler. Nous remercions les conseillers généraux sensibles à ces problématiques lorsqu'ils nous appuient avec leur réflexion. Des interventions parlementaires trop contraignantes sont toutefois une solution délicate. Nous allons analyser les demandes du Conseil général et vous faire un rapport sur ce que nous envisageons, dans le cadre de l'appui de La Charte également. C'est pourquoi, pour cette intervention comme pour la suivante, nous vous invitons à les transformer en postulat. »

M. Mathieu Chaignat, CM, ajoute ce qui suit : « Le service de l'électricité et le Conseil municipal souhaitent aller dans le sens des interpellateurs. Une offre a déjà été demandée à un bureau d'ingénieur spécialisé qui n'a pas été facile à trouver, cela dit en passant. Nous l'avons reçue pas plus tard que la semaine passée et devons maintenant l'analyser. Pour toucher une subvention, il s'agit bien entendu pour la commune d'engager aussi des moyens, actuellement non prévus au budget qui feront l'objet d'un crédit supplémentaire. En fonction des impératifs techniques et financiers, le Conseil municipal

doit maintenant choisir les options qui peuvent répondre à la motion et éventuellement en ajouter d'autres, comme expliqué dans le message au Conseil général. En fonction de la position que vous adopterez ce soir, le service de l'électricité et le Conseil municipal auront quelques semaines pour déposer la demande de subvention auprès de Suisse Energie. C'est jouable. »

Le président demande aux motionnaires s'ils maintiennent la motion ou la changent en postulat selon proposition du Conseil municipal.

Au nom des motionnaires, M. Quentin Landry, UDC, déclare qu'il souhaite changer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe préavisent favorablement le changement de la motion en postulat.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est changée en postulat.

15. Motion de M. Quentin Landry, UDC, et de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, prend la parole : « Le service de l'électricité et le Conseil municipal souhaitent aller dans le sens des interpellateurs. La problématique soulevée est bien réelle et occupe les services régulièrement. Elle restera sans doute encore longtemps une des priorités du service de l'électricité. Toutefois comme indiqué dans le message, la motion n'est pas applicable telle quelle. Elle souffre de trois problèmes : des objectifs difficiles à définir, pas de prise en compte des aspects juridiques et une temporalité irréaliste. Elle ne peut être acceptée telle quelle. Bien conscient que malgré tout, tout le monde tire à la même corde, le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et de charger la commission Energie et Réseaux de créer un groupe de travail pour tenter de répondre aux enjeux soulevés. »

Le président demande aux motionnaires s'ils maintiennent la motion ou la changent en postulat selon proposition du Conseil municipal.

M. Quentin Landry, UDC, est content de voir que la problématique est reconnue et exprime au nom des motionnaires l'accord pour transformer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe sont tous favorables au changement de la motion en postulat.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est changée en postulat.

16. Postulat de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, et de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Concilier vie de famille et engagement politique »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Le postulat déposé par le Groupe Débat nécessite une réflexion de fonds sur la manière dont la Municipalité rétribue ses élus. J'ai trouvé sur la table une motion du PLR. Je pense que le temps de la vocation sans rétribution ou avec une rétribution minimale est révolu. Aujourd'hui trouver du monde qui

s'engage est un défi. Vous l'avez toutes et tous constaté lors de la dernière campagne électorale lorsqu'il s'est agi de remplir les listes électorales. Le Conseil municipal vous propose donc d'accepter le postulat du Groupe Débat qui, sans présager de son traitement par le Conseil municipal, s'insérera dans une réflexion plus globale. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui préavisent favorablement l'acceptation du postulat à l'exception de l'UDC qui laisse la liberté de vote.

Au vote, par 32 voix favorables, 1 contre et 2 abstentions, le Conseil général approuve le postulat.

17. Commission non permanente relative au Règlement sur les commissions permanentes, nomination des membres

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président constate que la commission ne comptera plus que 4 membres (représentation par groupe pour les commissions non permanentes)

Les groupes proposent la désignation de leurs membres.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, propose M. Vincent Vaucher, PS

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, propose Vital Gerber, Groupe Débat et Werner Liechti, Groupe Débat. Elle demande un amendement pour que la commission puisse conserver 5 membres afin que M Liechti poursuive son mandat au sein de la commission.

M. Elvis Lehmann, PLR, propose Olivier Scheidegger, PLR.

M. Georges Juillard, UDC, propose Déborah Kläy, UDC.

Le président procède au vote de l'amendement pour conserver 5 membres au sein de la commission. Le Conseil général approuve l'amendement par 31 voix favorables et 4 abstentions.

Le président propose un vote en bloc pour la nomination des membres. Par 34 voix favorables et 1 abstention, les nominations sont acceptées par le Conseil général.

18. Règlement du Corps des Sapeurs-pompiers, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Je me permets de compléter le message au Conseil général un peu maigre j'en conviens. Le poste de fourrier était indemnisé à hauteur de CHF 5'600.- par année jusqu'à la fin de l'année dernière. On s'est rendu compte que la charge de travail et les responsabilités sont lourdes et le deviendront toujours plus. Pour exemple, l'AIB a mis en place un système d'exploitation WinFap (organisation et participation aux cours, rapports d'interventions, facturation...) qui fonctionne admirablement bien, mais encore faut-il le tenir à jour. Le temps d'investissement est d'environ 8-12 heures par semaine, ce qui représente un taux d'occupation de 20 à 30 %. Le fourrier actuel remplissait sa fonction sur son temps libre et n'était payé qu'à la fin de l'année à raison de CHF 11.20 de l'heure. C'est la raison pour laquelle la Municipalité et l'Etat-major se sont entendus pour créer un poste communal à 20%. Cette proposition ne concernait pas uniquement le salaire et les prestations salariales. La place de travail, le matériel, le suivi, la méthode de travail reste les mêmes et le fourrier reste soumis aux dispositions du règlement des sapeurs-pompiers. Cela n'impactera en aucun cas

l'organisation communale, ni celle des sapeurs-pompiers. Il est important de souligner que les nouvelles futures tâches cantonales (centre de renfort A) n'ont rien à voir avec cette demande. Ce poste a été mis au concours. La création du poste nécessite la modification du règlement communal du Corps des Sapeurs-pompiers (suppression des dispositions concernant la nomination du fourrier par le Conseil municipal) qui vous est soumise ce soir. Le poste a été créé pour le 1er janvier 2023. Il est vrai que la Municipalité a mis la charrue avant les bœufs en ne venant que maintenant devant le Conseil général. Pour le Conseil municipal, il était plus important de fidéliser le fourrier actuel par rapport à l'ampleur de la tâche et donc procéder à son engagement rapidement plutôt que d'être formaliste à outrance. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui préavisent tous favorablement la révision partielle du règlement.

Le président procède à l'examen des articles soumis à modification, un par un. La discussion n'étant pas demandée, le président soumet les modifications au vote en bloc.

A l'unanimité, le Conseil général accepte la révision partielle du Règlement des Sapeurs-Pompiers, sous réserve de référendum facultatif.

19. Règlement sur le personnel, création d'une commission non permanente

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, déclare : « Le Conseil municipal se réjouit que le Conseil général prenne à cœur de jouer pleinement son rôle de législateur. Il l'a fait pour le Règlement sur les commissions permanentes. Il réitère cet engagement pour le présent règlement. Avant que le Conseil général ne démarre ses travaux je me permets d'insister sur le fait que d'une part la Municipalité de Tramelan est une petite entreprise qui gère environ 100 employés engagés dans une diversité de métiers assez remarquable. Notre législation communale sur le personnel mérite un sérieux « refresh ». Les Ressources humaines et la commission du personnel se sont attelées en 2021 et 2022 à revoir cette législation pour l'adapter notamment à l'arrivée dans le giron communal de l'EJC et de la crèche. Pour adapter également et surtout l'Ordonnance sur le personnel qui ne règle que très superficiellement les conditions de travail des services communaux liés à la petite enfance, je me répète, ainsi qu'aux professions techniques. Cette ordonnance ne pourra entrer en vigueur que lorsque le règlement sera revu. Nous constatons par exemple que la pratique du service de piquet est très variable d'un service à l'autre qui y fait appel, que le travail à distance est devenu un outil très utile – la pandémie nous a incité à entamer des réflexions à ce sujet, que les ressources humaines restent un sujet de revendication de la part du personnel communal, que le nombre d'apprentis que nous formons appelle une autre considération sur le plan législatif, etc.. Nous invitons donc le Conseil général à prendre ce dossier à bras le corps. »

Par leurs rapporteurs, les groupes préavisent tous favorablement la création de la commission.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui proposent les membres suivants :

M. Jean-Philippe Joubert, PS, propose M. Vincent Vaucher, PS
 Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, propose M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat
 M. Elvis Lehmann, PLR, propose M. Mathieu Schnegg, PLR
 M. Georges Juillard, UDC propose Monika Sommer, UDC

Mme Audrey Châtelain, PS, pose une question sur la durée du mandat. Elle demande s'il serait possible de prolonger le délai du dépôt du rapport pour le cas où la commission ne parviendrait pas à tenir le délai fixé à la dernière séance 2023 du Conseil général.

M. Hervé Gullotti, maire, répond que le Conseil général est libre de fixer le délai qu'il souhaite.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, estime que la question est pertinente mais qu'elle peut attendre et qu'il s'agira pour la commission de demander une prolongation si elle constate à fin 2023 que le délai ne pourra pas être respecté.

Le président propose de voter en bloc sur la nomination des membres et sur le cahier des charges.

A l'unanimité des votes, le Conseil général accepte la création de la commission non permanente, la nomination des membres est approuvée et le cahier des charges est accepté.

II. Projets en cours du Conseil municipal

20. Informations

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole :

« Permettez-moi de l'occasion qui m'est donnée pour quelques considérations.

J'aimerais tout d'abord souhaiter à chacune et chacun une bonne et heureuse année 2023, cousue du fil du succès dans ce que vous entreprendrez, de bonheur au quotidien, d'enthousiasme et de projets à foison pour, ensemble, construire un avenir radieux à notre belle commune de Tramelan.

Au-delà des mots, je vous informe que le Conseil municipal a débuté ses travaux dans une ambiance constructive. Chacune et chacun de ses membres est motivé pour présider aux destinées de son dicastère propre, ce qui nous réjouit bien évidemment. Comme vous le savez, la structure administrative et politique communale a été modifiée, les dicastères remodelés, la hiérarchie administrative reconsidérée. Nous ferons le point dans six mois pour ajuster et finaliser ce projet après cette période expérimentale.

Le Conseil municipal travaillera à cultiver une collaboration saine avec le Conseil général. L'Exécutif tramelot attend beaucoup des impulsions stratégiques du Législatif. Lui-même s'est fixé l'objectif d'établir un programme de législature 2023 – 2026. La vision consiste à se projeter 20 à 30 ans et de se demander comment l'on souhaite voir notre localité, ses contours, sa place dans la région. Le Conseil municipal se retrouvera en mai, le temps que les commissions se mettent au travail, pour élaborer ce programme, dont vous prendrez connaissance à la séance de juin.

Je tiens ici à remercier encore vivement Philippe Augsburger, ancien maire, pour le travail accompli durant les huit dernières années. Philippe n'a pas souhaité être présent ce soir. Je ne souhaite pas tourner aussi vite la page que lui et ne pas officiellement le féliciter. Philippe a contribué de par sa personnalité bienveillante, son entregent, à donner une image positive de la localité dans la région. Merci Philippe à qui je souhaite le meilleur dans cette nouvelle période de vie qui a débuté.

J'aimerais aussi remercier officiellement Mme Qendresa Koqinaj Coçaj pour le travail accompli au Municipal, à la tête des écoles et de la culture durant l'année 2022. Son passage au Municipal fut bref mais il a témoigné d'une sincère motivation.

Pour terminer, je relève l'ouverture d'esprit des Tramelotes et des Tramelots qui ont élu à la Mairie un habitant qui n'est habitant que depuis 20 ans dans la localité dont le nom de famille ne résonne pas comme celui des gens du cru. J'espère qu'un jour la même

confiance sera accordée à des candidates et candidats motivés, qui sont nés ici, qui ont effectué leur scolarité à Tramelan, mais dont le nom de famille est marqué par une origine géographique plus lointaine. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne suite de soirée. Je cède la parole à M. Vincent Glauser. »

M. Vincent Glauser, CM, prend la parole : « Le dicastère de l'instruction publique tenait à vous informer par rapport au gros investissement consentit en 2021-2022 pour la mise à niveau de la structure informatique de l'école secondaire. Pour rappel, près de CHF 97'000.- ont été investis. Il est important de savoir que de nos jours, il n'y a plus à proprement parler de cours d'informatique. Chaque élève apprend à utiliser l'informatique de façon transversale, soit lors des leçons données par leurs professeurs, en utilisant l'informatique d'une manière ou d'une autre, ce qui nécessite généralement une connexion Internet, une batterie en ordre et des ordinateurs fonctionnels. En résumé, les ordinateurs portables achetés d'occasion en 2012 ont tous été changés. Certains ont été donnés à l'EJC malgré leur grand âge, pour permettre aux élèves d'effectuer leurs devoirs. Au total, 3 armoires de charge contenant chacune 30 ordinateurs ont été acquises. Le vieux serveur a été supprimé au bénéfice d'un réseau wifi qui couvre toute l'école. Enfin, toute l'école fonctionne dans l'environnement Google. Grâce à ces changements, l'utilisation de ces ordinateurs en classe est grandement simplifiée et la maintenance des appareils est facilitée et coûtera donc moins cher.

Autre sujet, l'étude concernant la prise en charge des élèves durant les vacances scolaires avance. Je me suis approché de Mme Boss, directrice de l'école à journée continue, à ce sujet. Tout reste à faire, mais le maximum sera fait et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'état d'avancement du projet. »

III. Divers

21. Crédit d'engagement de CHF 2'723'168.55 TTC destiné à la réfection de la chaussée et l'assainissement des réseaux souterrains de la Rue du Crêt-Georges, décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, rappelle que le Corps électoral avait accordé un crédit en 2018. En 2019, suite à décision du Conseil général de paver la rue de la Symbol complètement, le conseil municipal a décidé de refaire l'ensemble des conduites sur le tronçon concerné via un crédit supplémentaire. Au total, après trois ans de travaux, il y a un dépassement de CHF 66'000.- qui est dû principalement à l'augmentation des prix du matériel des fournitures électriques.

22. Crédit d'engagement de CHF 396'524.60 TTC destiné au doublement de la conduite d'alimentation du réservoir de la Printanière (PGA), décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, rappelle que le premier crédit a été voté en 2014, il s'agissait de doubler la conduite qui descend du réservoir de La Printanière pour assurer l'alimentation Est du village (Tramelan-Dessous). Au final, il reste un crédit non utilisé de CHF 52'075.40.

23. Crédit d'engagement de CHF 121'136.80 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable à la Rue de la Paix 32 à 43, décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, informe d'un crédit non utilisé de CHF 1'363.20.

24. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

25. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de deux motions. Il cède la parole aux dépositaires.



M. Elvis Lehmann, PLR, présente la motion intitulée « Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions du 01.01.2019 » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : « S'il était difficile de trouver des citoyennes et citoyens prêts à s'engager et donner de leur temps pour leur commune par le passé, ceci est encore plus vrai aujourd'hui. Les jetons de présence versés aux membres du Conseil général, mais principalement à celles et ceux des diverses commissions, correspondent à un forfait par séance, que celle-ci dure 30 minutes ou trois heures. C'est pourquoi nous demandons que le règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions soit révisé. Un meilleur équilibre doit être trouvé afin de ne pas prêter les membres qui donnent davantage de leur temps pour le bon fonctionnement de notre commune. La rémunération des membres du Conseil municipal pourrait également être réévaluée à l'occasion de cette révision. Nous demandons qu'une commission non permanente soit mise sur pied afin de réviser ce règlement. »



M. Vincent Vaucher, PS, présente la motion déposée conjointement avec M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Tramelan 2028 – en marche pour le 850ème » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : « L'année 2023 a débuté avec la diffusion, au Cinématographe, d'un film d'archives de Pascal Feuz entièrement numérisé : *Tramelan fête son 800ème anniversaire (en 1978)*. L'engouement populaire généré par ces projections, plus de 40 après les festivités, nous rappelle combien ces commémorations furent rassembleuses pour les habitants de notre commune, ceci malgré un contexte économique et politique difficile. Le 850ème anniversaire de la cité de Virgile Rossel interviendra en 2028 et la fraction socialiste estime que notre belle cité mérite qu'on la fête à nouveau dignement dans le cadre de manifestations populaires et rassembleuses. Même si l'échéance de 2028 paraît encore lointaine, la préparation d'un tel évènement nécessite du temps, de l'engagement et l'implication de nombreux acteurs. Il est donc demandé au Conseil municipal de créer une commission temporaire chargée de mettre sur pied les festivités du 850ème anniversaire en 2028. »

26. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Valérie Piccand et Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Abattage, entretien et remplacement des arbres ? » : « Dans un communiqué du mois de décembre 2022, la Commune de Tramelan annonçait que « 11 arbres ser[ai]nt impérativement abattus » au Sud de la place de jeu de la Violette, ceci « afin de garantir la sécurité publique » en raison de leur « très mauvais état sanitaire ». La Commune ajoutait que leur remplacement serait « apprécié ultérieurement ». On sait que certaines essences souffrent particulièrement des conditions climatiques de ces dernières années. Leur entretien et leur remplacement devient donc un enjeu important, tout comme la sécurisation de l'espace public. Au moment où la Commune se préoccupe de manière réjouissante de l'identité végétale et de la biodiversité du village (cf. projet Traverses), le patrimoine arboré ne devrait-il pas être abordé de manière globale et cohérente ? À la Violette, au final ce sont apparemment 15 arbres qui ont été abattus dans la zone de verdure, mais aussi dans la totalité de l'allée d'arbres protégée (inscrits au PZ) au Sud de la route de la Violette, sur un terrain privé, par la même entreprise et par la même occasion. Pour certains arbres, leur mauvais état sanitaire aurait demandé à être avéré. Par ailleurs, sur une autre parcelle privée voisine de la Violette, l'ensemble des arbres d'une allée protégée selon le plan de zone avait été abattus, sans permis de construire, et n'ont à ce jour pas été replantés. Il ne s'agit

apparemment pas là d'un cas unique. Or, l'abattage, le remplacement ou la plantation d'arbres sur parcelles privées (en zones H, A ou I) sont également définis par le règlement des constructions en vigueur. Selon la réglementation communale (art. 231 et 526 RCC), la compétence pour l'autorisation d'abattage d'arbres protégés appartient à la préfecture (art. 41. al 3 LPN) ; le remplacement d'arbres abattus par « des arbres d'essences indigènes de même valeur » est impératif (art. 526 al. 3 et 231 al. 2 RCC). Si ces articles peuvent être interprétés de manière plus ou moins restrictive, le sens doit cependant en être respecté : assurer la pérennité des zones de verdure, arbres isolés et allées d'arbres. Couper sans autorisation et ne pas replanter un individu d'une allée abouti, in fine, à la disparition de l'allée. En outre, le règlement des constructions prévoit un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré :

« *La Commune établit et édicte un **Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA)** avec pour objectifs :*

- 1. mise en place d'une politique générale de conservation et valorisation du patrimoine arboré et renouvellement, remplacement et complément de la trame 'arbres' et 'haies'*
 - 2. moyens en personnel à mettre en place et besoins financiers induits*
 - 3. actions de sensibilisation de la population (étiquetage, dépliants, écoles, ...), ...*
 - 4. calendrier de mise en œuvre et de suivi. »*
- (indication art. 526, al. 1 RCC)

Nous demandons donc au Conseil municipal :

- Quelle interprétation du RCC concernant l'autorisation d'abattage pour les arbres inscrits au PZ propose-t-il, dans le but de maintenir, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, les zones de verdure, haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres dans le village ?
- Comment les vérifications sont-elles effectuées après abattage pour constater l'état sanitaire effectif des arbres abattus ?
- Comment et dans quel délai les arbres abattus à la Violette seront-ils remplacés ?
- Qu'en est-il de l'établissement du Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) prévu par le RCC, et avec quel calendrier ?
- Comment le suivi de l'abattage et du remplacement d'arbres sur les terrains tant privés que communaux est-il effectué au niveau de la police des constructions ? »

27. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



Aucune petite question.

28. Correspondance au Conseil général

Le président informe qu'aucune correspondance n'est parvenue au Conseil général.

29. Divers

M. le président signale que M. Michel Walthert, ex-chancelier du Grand conseil bernois sera présent pour donner quelques explications sur les bases démocratiques.

Courrier « J'aime faire de la politique et je me lance » du réseau égalité pour la Berne francophone : des flyers sont à disposition à la commune.

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 21h42.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pascal Mercier Lucie Noirat

Annexes ment.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 27 mars 2023 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Pascal Mercier, PS

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invité : M. Michel Walthert, ancien vice-chancelier du canton de Berne

1. Appel

L'appel auquel procède M. Gabriel Yoder, secrétaire, fait constater la présence de 32 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

Mme Audrey Châtelain, PS
Mme Nicole Favre, PS
M. Jean-Philippe Joubert, PS
M. Quentin Landry, UDC
M. Mathieu Schnegg, PLR

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2023
4. Présentation des principes généraux de droit administratif par M. Michel Walthert, ancien vice-chancelier du canton de Berne
5. Réponses aux interpellations déposées en séance du 21 novembre 2022

I. Décisions

6. Commissions de dicastères, nomination des membres proposés par le Conseil municipal (art. 3 regcomperm)
7. Commission Domaines publics, nouveau nom, adaptation du cahier des charges, nomination des membres et création d'une commission du Conseil municipal
8. Règlement relatif à l'école à journée continue, révision partielle
9. Motion de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Stratégie en matière de développement touristique »
10. Motion de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Pour faciliter l'accès à nos commerces locaux »
11. Motion de M. Elvis Lehmann, PLR, intitulée « Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions du 01.01.2019 »

II. Projets en cours du Conseil municipal

12. Informations du Conseil municipal

III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Présentation des principes généraux de droit administratif par M. Michel Walthert, ancien vice-chancelier du canton de Berne

Le président salue M. Walthert venu présenter les lignes principales de droit administratif à suivre par le Conseil général pour cette nouvelle législature. Ce dernier a occupé la fonction de vice-chancelier cantonal durant huit ans.

M. Walthert prend la parole pour son exposé (présentation et script annexés au présent PV dont ils font partie intégrante).

M. Vincent Vaucher, PS, demande si l'on pourrait accepter des points en tant que motion et convertir d'autres points en postulat ? M. Walthert confirme que oui, c'est possible. Les différents points d'une motion peuvent faire l'objet séparément d'acceptation, rejet ou transformation. Dans certaines communes, il y a des formulaires qui cadrent la façon de poser la motion pour faciliter cela. Il faut également faire attention au titre de la motion. Pour qu'elle soit claire, cela facilite la compréhension. M. Vaucher demande au niveau formel comment se fait le passage d'une partie en postulat. M. Walthert confirme que cela figure au PV, sans besoin de rédiger à nouveau la proposition sous forme de postulat.

M. Elvis Lehmann, PLR, demande si l'on peut adapter une motion durant la discussion. M. Walthert répond qu'en principe on ne peut plus changer le texte. En revanche on peut retirer sa motion pour revenir plus tard avec un nouveau texte, c'est mieux stratégiquement pour ne pas que la motion échoue. Si l'on maintient la motion et qu'elle est refusée, on ne peut plus revenir dessus de toute la législature.

M. François Roquier, Groupe Débat, demande si l'on peut faire un ajout de nouveaux points dans le texte d'une motion lors de son passage en postulat. Là encore, M. Walthert préconise plutôt de retirer la motion pour la déposer à nouveau. Le texte ne peut pas être modifié car les groupes et le Conseil municipal se sont préparés sur la base du texte initial.

M. Thierry Gagnebin, PS, demande des précisions sur le secret de fonction au sein des commissions, fractions, etc. M. le maire répond que c'est surtout le vote qui est sensible, il est strictement interdit de dire qui a voté quoi. M. Walthert précise que le Conseil général est public, tout ce qui s'y dit peut être relaté par le public ou la presse. En revanche les séances du Conseil municipal ou des commissions ne sont pas publiques, il peut donc y avoir des sujets traités de manière confidentielle.

5. Réponses aux interpellations présentées en séance du 21 novembre 2022

M. Quentin Landry, UDC (Prolongation du Chemin sur le pâturage de la Chaux)

Réponse de M. André Ducommun, CM : Le Conseil municipal a pris connaissance de l'interpellation de M. Landry. Malgré la judicieuse demande, le Conseil municipal ne peut malheureusement pas y répondre favorablement. En effet, le prolongement du chemin se situe en zone PP1 à savoir ; zone protégée de site marécageux. A noter que le chemin est inscrit à l'inventaire des voies historiques (objet IVSBE 2000052, source du Pied d'Or).

L'interpellateur n'est pas présent et ne peut donc se prononcer sur la réponse.

M. François Roquier, Groupe Débat (Stratégie en matière de reprise du courant éolien)

Réponse de M. Mathieu Chaignat, CM : Le contenu de l'interpellation est bien rédigé et très complet. Comme il n'y a pas de questions formulées, mais plutôt des injonctions ou des suggestions, il est difficile d'y répondre directement point par point. Le projet du parc éolien est actuellement toujours pendant devant le Tribunal fédéral et nous ne connaissons pas l'issue de la procédure. Comme le souligne l'interpellateur, le moment est venu d'étudier les pistes possibles afin de proposer à nos clients du courant éolien provenant de cette éventuelle installation. Ces différentes pistes doivent ensuite faire l'objet de négociations commerciales, financières et juridiques entre différents partenaires. L'interpellation a le mérite de poser les bases des premières discussions, qui auront lieu le 28 mars 2023.

L'interpellateur se déclare « très satisfait » de la réponse.

I. DECISIONS

6. Commissions de dicastères, nomination des membres proposés par le Conseil municipal (art. 3 regcomperm)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que les nominations suivantes sont proposées par le Conseil municipal :

- Commission Affaires sociales et générations : M. Yann Burri, M. Laurent Carraux, Mme Marie Rossel
- Commission Infrastructures : Mme Paola Basso et M. Michel Schär
- Commission d'école : en séance de du 20 mars 23, les personnes suivantes ont été proposées :
 - o Mme Lacombe Laurence, nouvelle représentante pour l'école secondaire
 - o Mme Koqinaj-Coçaj Qëndresa, nouvelle représentante pour l'école primaire

Le président propose un vote en bloc sur l'ensemble des nominations. Il laisse la parole aux rapporteurs de groupe qui se déclarent favorables aux nominations proposées.

La discussion n'étant pas demandée, au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la nomination des membres proposés par le Conseil municipal pour les commissions de dicastères.

7. Commission Domaines publics, nouveau nom, adaptation du cahier des charges, nomination des membres et création d'une commission du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président précise les points sur lesquels la discussion et la votation porteront.

- Création d'une commission « Domaines publics » et mise en fonction de suite par le Conseil municipal. Il s'agit d'une commission du Municipal.
- Le cahier des charges sera présenté simultanément au rapport final de la commission non permanente.
- Maintien de la commission de dicastère à renommer « Agriculture et Forêts » (cahier des charges dans le règlement concernant les commissions permanentes à adapter si nécessaire)
- Chaque parti propose des membres pour la commission de dicastère renommée « Agriculture et Forêts ».

Le président cède la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui débute par un acte de contrition. Il se dit conscient que le Conseil municipal arrive tard avec cette demande et le regrette. Il s'est aperçu qu'en raison de la complexité des tâches à traiter au sein de la commission, il est nécessaire d'avoir une commission Agriculture et Forêts. Il rappelle que Tramelan est la plus grande commune agricole du Jura bernois, qu'il y a 55 exploitations sur son territoire et que cela représente environ 450 hectares de pâturages d'estivage et 250 hectares de parcs à vaches ainsi que 70 parcelles de prairie mises en location. Il est donc proposé de distinguer clairement les tâches qui concernent ce dicastère entre une commission Agriculture et Forêts qui serait politique (commission de dicastère) et une commission du Municipal qui comprendrait toutes les tâches, importantes, qui restent, à savoir la voirie, les routes, les parcs et jardins, les loisirs, les déchets et la carrière.

M. le maire donne aussi quelques clarifications par rapport à la démarche. Ce dicastère diffère des autres dans le sens où il y a deux responsables administratifs. Il précise encore, par rapport au fonctionnement des commissions, que :

- Avec la réorganisation administrative au niveau communal, rien ne va changer dans les processus décisionnels et financiers des dicastères. Les commissions du Municipal et de dicastères restent des commissions qui préavisent les dossiers à l'intention du Conseil municipal dont les membres n'ont pas plus de compétences qu'auparavant.
- Le Conseil municipal va faire attention à ce que les commissions du Municipal répondent déjà aux exigences du nouveau règlement (membres apolitiques).
- En réponse à l'interpellation de M. Vital Gerber, la composition des commissions municipales sera publiée.

Il explique par ailleurs que la commission Promotion économique verra son cahier des charges modifié ; le Conseil municipal a convenu à ce titre que lors de grandes modifications du cahier des charges d'une commissions, on pourrait surseoir à l'exigence des 12 ans.

Le président laisse les porte-parole s'exprimer. Le PS et l'UDC préavisent favorablement l'acceptation de la proposition du Conseil municipal, tandis que le Groupe Débat et le PLR la rejettent.

Le président ouvre la discussion.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, dit que les arguments avancés par le Conseil municipal pour justifier les modifications apportées à un règlement adopté par le Conseil général il y a tout juste quelques mois sont tout simplement irrecevables, pour les raisons suivantes :

1. La charge de travail de la commission « Voirie » est fortement réduite par rapport à l'ancienne commission « Energie et réseaux ». On nous annonce 3 à 4 séances par an. La commission agricole est également amputée des tâches liées à ValForêt. C'est donc également une « petite » commission. La réunion des deux ne représente donc pas une tâche trop importante. À signaler que la commission des écoles, qui était déjà une très grande commission avec beaucoup de tâches et de responsabilités, a été augmentée de la commission EJC et de la commission dentaire. Ceci sans que cela ne suscite de plaintes.
2. Concernant la problématique des deux chefs de service, la solution est très simple et déjà pratiquée dans d'autres commissions. Par exemple à l'action sociale où le service social et la crèche sont représentés par deux personnes différentes. Elles sont simplement convoquées l'une après l'autre selon les points à l'ordre du jour. Cette organisation fonctionne et convient très bien.

En résumé, Mme Piccand estime que la charge de travail de la commission Domaines publics telle que prévue par le règlement n'est pas trop importante et la question des deux chefs de service peut se régler aisément.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, en tant que président de la Commission non permanente sur les commissions permanentes, remercie M. le maire pour les précisions amenées et discussions qui ont précédé. Il rappelle que l'intention n'a jamais été de supprimer quoi que ce soit ou de diminuer l'importance de la commission agriculture. Le cahier des charges a été repris et elle a été transformée comme les autres en commission de dicastère. Seule l'appellation a changé. Si ce point précis pose problème, évidemment il est tout-à-fait possible de changer le nom.

L'idée de la commission était aussi que l'agriculture doit être un domaine important, d'où le fait d'en faire une commission de dicastère. La commission non permanente était partagée sur cette proposition du Municipal. Il a été proposé, quitte à séparer les domaines, que l'agriculture reste une commission de dicastère, mais les avis étaient partagés. Il souhaite ce soir qu'on puisse se mettre d'accord pour enfin avancer sur ce sujet.

M. Pierre Sommer, CM, souhaite rappeler que la commission agricole a des flux financiers importants, des financements spéciaux. C'est très compliqué à gérer. Il demande qu'on y réfléchisse bien car il y a énormément de travail au sein de la commission agricole.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer au vote. Avec 13 voix favorables, 13 voix défavorables et 6 abstentions, le vote du président est déterminant. La proposition du Conseil municipal est acceptée.

Remarque de la secrétaire : le point 7 a fait l'objet d'une reprise de discussion, suite en page 25.

8. Règlement relatif à l'école à journée continue, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, explique que la directrice de l'EJC jusqu'ici s'occupait de la facturation complète. Le canton fournissait un programme informatique mais a informé les communes que celui-ci serait retiré à la fin de l'année. En parallèle, depuis 1-2 ans, les bons de garde ont été introduits au niveau des communes ; le canton propose donc d'utiliser ce système kiBon pour l'EJC également. C'est cette modification qui est proposée ce soir.

Le président passe la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent favorablement la révision partielle.

Le président propose un vote en bloc ouvre la discussion sur les modifications proposées.

M. Thierry Gagnebin, PS, demande si le changement nécessite des ressources supplémentaires et si le canton a proposé une participation. M. Glauser répond que le logiciel est gratuit mais qu'il sera géré par le service social qui a dû augmenter le taux d'un employé communal de 5%. Il n'est pas prévu que le canton offre une participation.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, demande s'il est judicieux de mettre le nom d'un programme dans le règlement, sachant que l'informatique change vite. M. Glauser pense qu'on y est obligé pour le définir, car au niveau du canton le logiciel est toujours désigné ainsi.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve la révision partielle du Règlement relatif à l'école à journée continue, sous réserve du référendum facultatif. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mai 2023.

9. Motion de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Stratégie en matière de développement touristique »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, prend la parole : « Ayant repris ce dossier au 1^{er} janvier en raison de la restructuration communale, il nous restait peu de temps pour répondre. Néanmoins, nous avons retrouvé une analyse qui avait été demandée au niveau du Conseil général en 2018. Cette annexe a été remise sans modification avec le Message de la présente séance. Rendez-vous a été pris par le service et la chancellerie au 4 avril avec M. Guillaume Davot et M. Serge Rohrer de Jura bernois Tourisme pour faire évoluer cette motion, que nous vous demandons de transformer en postulat puisqu'une partie du travail a été réalisée et qu'une autre doit se faire en collaboration étroite avec Jura bernois Tourisme et le Grand Chasseral. Nous allons travailler tant à la présentation de notre commune pour une meilleure visibilité touristique que sur un projet pour la région des Reussilles qui nous permettra d'avoir un point de départ au niveau touristique. »

Le président demande au motionnaire s'il maintient la motion ou la change en postulat selon proposition du Conseil municipal.

M. François Roquier, Groupe Débat, déclare qu'il souhaite changer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe préavisent favorablement le changement de la motion en postulat.

Le président ouvre la discussion.

M. François Roquier, Groupe Débat, déclare que bien que favorable au changement en postulat, il n'est que partiellement satisfait de la réponse écrite qui a été fournie par le Conseil municipal. Celle-ci mentionne notamment que le Conseil municipal collabore étroitement avec Jura bernois tourisme et Jura trois Lacs. Une stratégie s'effectuera à moyen terme suite à l'adhésion au Grand Chasseral. Cette stratégie comprendra une feuille de route et une liste de critères qui permettront d'évaluer ses effets.

Cette partie consiste à définir la méthode de travail, sans cependant se prononcer véritablement sur le fond. Nous souhaiterions initier une démarche à mener en parallèle, par laquelle nous pourrions étayer l'analyse qui a été faite en 2018 par des compléments qui nous permettrait de mieux définir les éléments de notre stratégie à terme.

De manière non exhaustive, quelques points seraient intéressants à approfondir :

- Il y a en fait des personnes qui viennent dans notre commune, contrairement au manque d'attractivité énoncé. Il y a probablement passablement d'excursionnisme peut-être pas pour le village en tant que tel mais plus pour son cadre naturel (des promeneurs et cavaliers en été, des fondeurs en hiver). Il pourrait être pertinent de sonder ces personnes, pour connaître un peu leurs habitudes et réfléchir à comment bénéficier de leur passage.
- De manière plus ciblée nous pourrions évaluer l'intérêt pour la location de vélos électriques et celui pour un balisage de parcours VTT, qui sont des éléments importants qui ressortent de l'analyse de 2018.
- Il pourrait être intéressant également de faire un état des lieux des hébergements existants mais pas seulement en termes de présence ou non mais plutôt de comment ils vont. Sont-ils satisfaits de la fréquentation de leur hébergement ? Y a-t-il suffisamment d'hébergements à Tramelan ? Car pour avoir des nuitées (si c'est l'objectif visé) et stimuler en conséquence, il faut également avoir une offre suffisante et attractive en la matière.
- Il serait également intéressant de savoir quelle est l'attractivité du camping et les attentes de la clientèle pour un camping, est-ce que les clients sont satisfaits du camping ? On a voulu ce camping et il mériterait donc de suivre son évolution et voir comment le profiler.
- On pourrait également réfléchir rendre certains parkings payants. Cela pourrait générer un revenu qui pourrait par exemple être utilisé pour développer des infrastructures touristiques

M. Roquier confirme néanmoins son soutien à la proposition de transformer la motion en postulat.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est changée en postulat.

10. Motion de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Pour faciliter l'accès à nos commerces locaux »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Le Conseil municipal a passablement parlé de cette motion qui donne un signe positif mais dont l'application est compliquée. Comment surveiller, garantir l'utilisation de ces places de parc ? Il propose d'accepter ce postulat en guise d'essai jusqu'aux travaux de la Grand-Rue ».

Le président demande au groupe PLR s'il souhaite maintenir la motion ou la changer en postulat selon proposition du Conseil municipal.

M. Sébastien Wyss, PLR, déclare que le groupe accepte changer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe préavisent favorablement le changement de la motion en postulat.

Le président ouvre la discussion.

Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, déclare que le Groupe Débat soutient la transformation de la motion de M. Glauser en postulat car il s'agit d'une solution transitoire en attendant le réaménagement de la route principale. Cependant, le groupe souhaite soulever qu'il ne faut pas perdre de vue qu'un aménagement d'avenir (pour que l'accès

au cœur du village dans lequel se situe de nombreux commerçants soit attractif, conviviale et favorise une mobilité douce) devrait viser, au-delà d'accès facilités aux voitures, une cohabitation harmonieuse entre toutes les formes de mobilité, notamment les vélos et les piétons.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande qu'on tienne aussi compte de l'accès aux personnes à mobilité réduite. A l'époque une demande avait été adressée en ce sens par un usager qui s'était vu répondre qu'il y a une place pour personnes handicapées devant l'Hôtel de Ville, ce qui ne semble de toute évidence pas suffisant. Le Groupe Débat demande donc que cet aspect soit intégré aux réflexions. M. Vincent Glauser, CM, souligne que la place pour personnes handicapées la plus proche des trois places en question dans la motion se situe vers la Migros, à environ 20 mètres.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est transformée en postulat.

11. Motion de M. Elvis Lehmann, PLR, intitulée « Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions du 01.01.2019 »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Le Conseil municipal vous propose de changer la motion en postulat car il trouve que le champ d'application est trop restrictif. Il suggère donc d'ouvrir la focale. »

Le président demande au motionnaire s'il maintient la motion ou la change en postulat selon proposition du Conseil municipal.

M. Elvis Lehmann, PLR, déclare qu'il souhaite changer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe UDC, PLR et PS préavisent favorablement le changement de la motion en postulat. Le Groupe débat n'est pas favorable.

Le président ouvre la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, trouvait important de créer une commission non permanente car en se mettant dans la peau d'un conseiller municipal il aurait été mal à l'aise de parler de son propre salaire. Politiquement il trouvait plus neutre de faire ce travail par le Conseil général.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, indique que le groupe s'est posé la question, par rapport au travail qui avait déjà été fait sur la rétribution du Conseil municipal, de revenir sur quelque chose qui avait déjà été refusé par le Conseil général. Le règlement touche aussi à la rétribution du Conseil général (vacations, jetons de présence, etc.). Il faut admettre qu'il y a des commissions plus exigeantes que d'autres, il y a des disparités de temps de séances mais finalement chacun est là pour s'investir sans discuter de 20, 30 ou 40.- de vacation. C'est pourquoi le groupe s'est finalement demandé si cela valait la peine de mettre une nouvelle commission non permanente sur pied alors qu'il y en a déjà un certain nombre qui travaille actuellement.

M. Elvis Lehmann, PLR, indique que l'idée était plutôt de valoriser le travail des Conseillers municipaux, aussi pour intéresser des personnes dans le futur.

Au vote, par 21 voix favorables contre 11 voix défavorables, la motion est transformée en postulat.

7. Commission Domaines publics, nouveau nom, adaptation du cahier des charges, nomination des membres et création d'une commission du Conseil municipal

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande un retour au point 7 sur la question de l'élection des membres de la Commission Agriculture et Forêts. Il demande si les personnes nommées au mois de janvier restent nommées au sein de cette commission qui a juste changé de nom ? Sinon il faut réélire des membres pour que la commission puisse siéger.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, demande de clarifier quels membres doivent être nommés dans quelle commission. Les membres actuels de Domaines publics resteront-ils dans la commission de dicastère ou en sortiront-ils pour devenir membres d'une commission du Municipal ? Dans ce cas-là ce serait au Municipal de les nommer. Il faut clarifier cela pour que les deux commissions puissent siéger et prendre des décisions.

Le président propose deux options, soit les membres de la commission Domaines publics siègent également à la commission agricole, ou alors les partis proposent de nouveaux noms.

M. Hervé Gullotti, maire, estime que la solution était dans le Message. Le Conseil municipal propose que le Conseil général nomme des membres pour la commission de dicastère Agriculture et Forêts. Pour la commission Domaines publics, c'est le Conseil municipal qui se chargera de trouver les membres.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'interroge tout de même sur le fait que des membres ont été nommés en janvier pour une commission de dicastère qui a simplement changé de nom.

Une motion d'ordre est déposée par le Groupe Débat. Au vote, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil général. Le président accorde 5 minutes à l'assemblée.

A la reprise des discussions, M. François Roquier, Groupe Débat, résume les options selon sa compréhension des débats. Comme la commission Domaines publics est maintenant Agriculture et Forêts, soit l'on accepte que c'est juste un changement de nom et que les membres nommés en janvier restent, soit l'on décide de proposer des noms pour cette commission nouvelle. Il faut alors décider si l'on accepte que les gens continuent à siéger avec un autre cahier des charges.

M. Elvis Lehmann, PLR, demande si comme le nom et le cahier des charges ont changé, on ne peut pas remettre l'ancienneté à zéro comme pour la Promotion économique ?

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, estime qu'il n'y a pas de changement de cahier des charges puisque c'est juste une rocade. La commission agricole reste la commission agricole, comme prévu dans le nouveau règlement, sauf qu'elle sera une commission de dicastère. Le cahier des charges ne change donc pas et ça ne serait pas normal que des gens qui ont déjà siégé 12 ans puissent rester.

Mme Deborah Kläy, UDC, pense qu'il serait judicieux de renommer les membres de tous les partis.

En finalité, le président demande aux groupes de proposer leurs membres pour la Commission Agriculture et Forêts en tenant compte de l'exigence d'ancienneté :

M. Georges Juillard, UDC, propose M. Mathias Lerch, UDC

M. Sébastien Wyss, PLR, propose M. Nicolas Châtelain, PLR, et M. Thomas Stettler, PLR

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, propose M. François Roquier, Groupe Débat

M. Vincent Vaucher, PS, propose M. Pascal Mercier, PS, et M. Roland Guerne, PS

Au vote, le Conseil général, par 28 voix favorables et 4 abstentions, approuve la nomination des membres de la commission de dicastère Agriculture et Forêts.

Pour la commission Domaines publics, devenue une commission du Municipal, les personnes ont été nommées le 30 janvier. Le Conseil municipal devra ratifier les nominations.

II. Projets en cours du Conseil municipal

12. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, prend la parole : « Vous le savez, l'étang de la Marnière est artificiel, il a été construit il y a un peu plus d'un siècle. C'est un biotope intéressant indépendamment du fait qu'il est utilisé par la société de pêche La Marnière. Au mois de septembre 2022, le niveau d'eau a subitement baissé, potentiellement en raison d'un tremblement de terre, théorie ni infirmée ni confirmée par les hydrologues et géologues consultés. Les mesures prises par la société de pêche, notamment remettre de la marne le long de la digue pour la consolider, n'ont pas permis de remonter durablement le niveau d'eau. Dans ces conditions, il a fallu prendre des mesures plus importantes, raison pour laquelle le Conseil municipal a accepté la semaine dernière un crédit important d'un total de CHF 85'000.-. Les travaux consisteront en la pose d'une sorte de bâche au fond de l'étang qui sera recouverte de marne. Le risque est que les berges s'effritent et que l'étang s'atrophie. »

M. Gagnebin poursuit : « Dans le cadre du plan paysager lié au plan d'aménagement local actuellement en consultation auprès de l'OACOT, un certain nombre de mesures ont déjà été prises et j'ai le plaisir de vous annoncer que la haie dont une partie a été plantée l'automne dernier pourra être poursuivie jusqu'à la lisière de la forêt. Ceci en collaboration avec l'agriculteur exploitant de la parcelle suivante. Le long du chemin des Rinsures sera plantée une allée d'une quinzaine d'arbres à hautes tiges, là aussi sur parcelles communales et avec la collaboration des agriculteurs. »

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Sur le projet de chauffage à distance, le Conseil municipal a mandaté la société Tramelan Economie Industrie SA (TEI) en tant que chargée de projet. TEI SA a conclu officiellement un contrat avec M. François Roquier pour diriger le projet de chauffage à distance. M. Roquier représente donc nos intérêts dans l'engagement que la municipalité a pris à construire ce chauffage à distance, dans un cadre contractuel strict et limité. M. Roquier est entouré d'un groupe de travail qui est à la fois un outil stratégique, organisationnel mais aussi qui génère des idées pour faire avancer le projet. Avec l'acceptation le 12 mars 2023 du crédit d'engagement communal de plus de 2 millions pour l'assainissement des réseaux communaux, TEI peut envisager en parallèle la pose de ses canalisations avec satisfaction. Les travaux de mise en place du CAD démarreront donc simultanément à la réfection de ce secteur de la Grand-Rue (n°30-88). Des appels d'offre ont été lancés et les travaux seront attribués ces prochains jours. Le permis de construire déposé le 4 novembre 2022 sera validé début avril 2023. Les travaux devraient débuter le 17 avril. Les premiers contrats de consommateurs ont été signés, les travaux pour la planification de la centrale de chauffe vont bon train et la demande de permis de construire devrait pouvoir être déposée avant les vacances d'été. Le projet se présente donc sous les meilleurs auspices. Une information sera donnée à la population le 14 juin 2023 à 20h au CIP afin d'expliquer le projet à l'ensemble des citoyennes et citoyens puisque jusqu'ici seuls les riverains ont été contactés et informés. »

M. Gullotti poursuit : « Concernant la police administrative, nous avons été amenés à revoir la structure du service en raison de la situation personnelle du responsable. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les activités du service se concentrent uniquement sur les

dossiers de successions, à temps partiel. Nous sommes en train de composer un cahier des charges pour l'engagement d'une personne qui s'occupera de l'ensemble des tâches attribuées à la police administrative, et surtout, ce qui est une nouveauté, un contrôle de l'exécution des permis de construire conforme aux décisions prises par les organes compétents. »

III. Divers

13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

14. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'un postulat. Il cède la parole au dépositaire.



M. Gabriel Yoder, PS, présente le postulat intitulé « Etat des lieux de la forêt communale : Espèces indigènes adaptées au réchauffement climatique ? Introduire de nouvelles espèces ? » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Le postulat demande ce qui suit : « Nos écosystèmes font face depuis quelques années à des changements climatiques sans précédent. La hausse des températures semble être enclenchée mettant à rude épreuve le vivant autour de nous. Qu'en est-il plus spécifiquement de la santé des forêts qui nous entourent soumis à ces dérèglements ? Comment nos sapins, conifères et feuillus en tout genre résistent-ils à ces années successives toujours plus chaudes et avec moins de précipitations ? En d'autres termes, est-ce que nos paysages des Franches Montagnes sont menacés ? Nous avons tenu pour acquis ce que la nature nous a toujours offert. Nos forêts interagissent de multiples manières avec nous : fournissant le bois pour nous chauffer, captant le CO₂, offrant un cadre de vie aux plantes et aux animaux, mais aussi en répondant à des usages insoupçonnés comme les tablars (nom désignant la planche sur laquelle les fromages mûrissent dans les caves d'affinage). Sommes-nous en train de perdre ce formidable patrimoine vivant ? Nous suggérons au Conseil Municipal d'œuvrer sur différents points :

- Etablir un inventaire détaillé des différents arbres en place sur le domaine communal
- Etablir une liste des espèces arboricoles menacées
- Etablir une liste des nouvelles espèces arboricoles susceptibles de faire face aux nouvelles conditions climatiques de demain
- Estimer le budget de cette mutation
- Proposer un plan d'action de transition

Le Parti socialiste encourage d'anticiper les changements que nous pouvons constater. Nous souhaitons pouvoir préparer au mieux et en toute humilité, les actions qui participeront à « transitionner » la forêt de demain pour les générations futures. »

15. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Saralina Thiévent et Manila Monti-Charmillot, Groupe Débat, intitulée « Une stratégie climatique pour la commune » : « Il y a tout juste une semaine, le 6e rapport du GIEC (le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) a été publié. Ce rapport fait état des connaissances scientifiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs impacts et les mesures possibles pour les atténuer et s'y adapter. Les conclusions rappellent les importants efforts qu'il reste à faire, notamment

l'obligation d'arriver à une neutralité carbone, si nous voulons limiter le réchauffement à 2°C, objectif fixé par les accords de Paris et nécessaire pour limiter les conséquences désastreuses annoncées. Ces conséquences sont par ailleurs aujourd'hui bien palpables, entre autres, des sécheresses, des orages violents et pluies diluviennes. Nous n'avons que pu constater ces nouvelles données météorologiques qui s'accroissent et qui affectent désormais notre région comme le reste du monde. La première conférence des Nations Unies sur l'eau, du 22 au 24 mars 2023, marque également un tournant dans la politique mondiale du développement durable. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, appelle à un programme audacieux, auquel toutes et tous, à titre individuel, mais également en tant qu'entité collective nous pouvons contribuer. Ainsi, l'engagement des communes est particulièrement important pour contribuer, d'une part, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de l'eau et, d'autre part, pour réaliser des mesures d'adaptation à ces changements. De nombreuses communes s'engagent, par exemple, en établissant un plan climat, en devenant membres de l'alliance pour le Climat Suisse, en signant leur Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie ou en enregistrant son programme sur l'eau auprès des Nations unies. La commune de Tramelan s'était déjà investie en faveur d'un développement durable en élaborant un agenda 21 en 2010. Le document datant désormais de plus de dix ans, il semblerait opportun et d'actualité de tirer un bilan des objectifs et mesures fixés dans l'agenda 21 et de définir une nouvelle stratégie climatique de réduction des émissions de CO₂, de l'utilisation de l'eau et d'adaptation aux changements climatiques pour la commune. Nous demandons que l'élaboration d'un rapport sur les mesures de l'Agenda 21 et l'élaboration d'une stratégie climatique, si possible issue d'un processus participatif, soit inscrite comme objectif de la nouvelle législature. »



Interpellation de Sylvain Riard, PS, intitulée « Point de situation du projet *Fun & Family* » : « En date du 30 novembre 2021, les promoteurs de « Fun & Family » ont présenté un projet ambitieux au conseil municipal. En quelques mots, le voici. « Fun & Family » est un projet de développement sportif et de loisirs. Il propose des infrastructures de sports et de loisirs, en complément à ce qui est déjà existant, dans le quartier des Lovières, selon les besoins des citoyens tramelots, des écoles, des sociétés et autres...

- En vue de parer à un manque de salle de gym
- En vue de permettre aux familles de trouver un endroit qui correspond à chacun
- En vue de promouvoir Tramelan comme cité sportive et de loisirs

Ce projet est prévu en deux zones, une à l'intérieur dans un nouveau bâtiment et l'autre à l'extérieur, soit :

- Intérieur : salle de gym double, espace trampoline, padel tennis, zone de parkour, fitness, cafétéria, magasin de sport, chambres, locaux annexes pour sociétés, ...
- Extérieur : terrains multisports, skate park, pump track, street workout, grande place de jeux, espaces grillade, terrasse,...

L'objectif de l'entretien de fin 2021 avec le conseil municipal était d'avoir un accord de principe, ainsi que des informations concernant la parcelle sur laquelle ce projet est envisagé. Ces données sont nécessaires aux promoteurs du projet pour la planification, le développement et la recherche de fonds. Malheureusement, à ce jour, très peu d'informations ont été communiquées, ce qui empêche et retarde le bon développement de ce projet. Nous demandons que le conseil municipal se positionne à propos du projet « Fun & Family » et informe des démarches qui ont été faites ou/et qui le seront. »



Interpellation de Deborah Kläy, UDC, intitulée « Propagation des déchets de la nouvelle usine EMP en construction » : « Les fortes bourrasques de ces dernières semaines ont éparpillé une grande quantité de débris dans un périmètre qui s'étend de la lisière de la forêt, jusqu'au Gôt, en direction de l'arbalète. Plusieurs réclamations ont été faites et la Municipalité a avisé la direction des travaux. Suite à cela, un ramassage général et grossier a été organisé mais il reste encore aujourd'hui des déchets dans cette zone. Est-ce

qu'un suivi a été mis en place par la police administrative afin de résoudre ces problèmes de déchets jusqu'à la fin des travaux ? Il est important d'éviter que les agriculteurs ne retrouvent une telle situation en pleine saison agricole. Les artisans sont tenus d'évacuer leurs déchets mais le problème est récurrent. »



Interpellation de Marc Froidevaux, PS, intitulée « Mise à jour de l'Agenda 21 » : « L'Agenda 21, validé par le Conseil général en 2010, avait été une initiative pionnière. Tramelan avait été à l'époque la première commune du Jura bernois à se doter d'un tel instrument. Dans la veine des discussions qui débutaient au niveau international entre Etats, notamment celles de la COP (Conférence internationale sur le climat), la commune de Tramelan s'était lancée dans l'élaboration de ce document pour apporter sa contribution à l'effort collectif. L'Agenda 21 consiste à intégrer une notion de durabilité dans les investissements qui se font au niveau communal. Aujourd'hui, plus que jamais, la poursuite de ces contributions à la protection de l'environnement s'avère indispensable. Le nouveau rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 20 mars dernier confirme une nouvelle fois le changement climatique causé par les activités humaines. Le PS demande donc que :

- 1) le Conseil municipal fasse le bilan des actions entreprises sur le plan environnemental ces dernières années, car la commune de Tramelan s'est énormément investie dans la voie de la durabilité (bâtiments, collaboration avec l'Association Parc Chasseral, etc.) et cet engagement doit être valorisé ;
- 2) le Conseil municipal réactualise l'Agenda 21 dans une perspective de long terme afin de marquer politiquement son engagement pour le climat »



Interpellation de Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Aménagement de la zone de rencontre et de jeux du quartier Crêt-Georges Est » : « Lors de l'achat des premières parcelles par les propriétaires du quartier, la commune avait prévu de faire une zone de rencontre et de jeux à l'emplacement 3450 situé entre les parcelles 3480 et 1909 de la rue de la Place. Il a été dit que lorsque les dernières parcelles communales seraient vendues, cette place de jeu serait réalisée. La dernière parcelle 3584 a été vendue et la construction finalisée en 2022. Est-ce que cette zone de rencontre va être réalisée ? Si oui sous quel délai ? Est-ce qu'un autre projet va être réalisé ? »



16. Petites questions

Le président constate qu'aucune petite question n'est posée.

17. Correspondance au Conseil général

Le président informe de la correspondance parvenue au Conseil général.

La journée de rencontre des conseils de ville et conseils généraux du Jura bernois et du Jura se tiendra le samedi 23 septembre 2023 à Moutier. Plus de précisions nous parviendront par la suite.

Invitation au CIP solidaire le 14 mai 2023.

18. Divers

Le président demande s'il y a des points divers.

M. Vincent Vaucher signale que la commission de Gestion ne s'est toujours pas réunie pour sa première séance de l'année.

Le président propose de tenir la traditionnelle agape du Conseil général après la séance du mois de juin. La séance démarrera à 19h00

Le président lève la séance à 21h53.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pascal Mercier Lucie Noirat

Annexes ment.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 26 juin 2023 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Président : M. Pascal Mercier, PS

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invité : M. Raphaël Chappuis, administrateur communal des finances, dès 19h00

Le président salue l'assemblée, à qui il demande d'emblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Mathieu Schnegg, conseiller général du Parti Libéral-Radical, commandant de la Protection civile, tragiquement décédé le 22 mai dernier.

1. Appel

L'appel auquel procède Mme Saralina Thiévent, 2^e vice-présidente qui remplace le secrétaire et la secrétaire-adjointe absents, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 36. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)
Mme Myriam Tellenbach, PLR
M. Gabriel Yoder, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2023
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 30 janvier et du 27 mars 2023
5. Suivi des motions et postulats par le CM

I. Décisions

6. Remplacement des chaises et tables de La Marelle, demande d'un crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC
7. Motion de M. Thierry Gagnebin et de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Tramelan 2028 – en marche pour le 850^{ème} »
8. Comptes 2022, adoption
9. Rapport d'activités 2022 du Conseil municipal

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Informations du Conseil municipal

III. Divers

11. Résolutions
12. Motions – postulats

13. Interpellations
14. Petites questions
15. Correspondance au Conseil général
16. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 30 janvier et du 27 mars 2023

Mme Valérie Piccand et M. Vital Gerber, Groupe Débat (Abattage, entretien et remplacement des arbres ?)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : L'interpellation a retenu toute notre attention et les thématiques concernées sont transversales à plusieurs tâches communales. D'emblée, nous sollicitons un délai supplémentaire pour formuler une réponse concertée, concrète et surtout applicable. En effet, ces thématiques impliquent tant le dicastère Domaines Publics pour son volet espaces verts que Développement territorial pour ses implications en termes de RCC et environnement ou encore, la police des constructions. En toute transparence, cette problématique mérite à juste titre des ressources qui sont actuellement en partie manquante. Notre réflexion et les mesures envisagées devront également s'inscrire dans un cadre, certes réglementaire, mais réaliste et proportionné. Le poste de l'Inspection de police administrative, respectivement son cahier des charges, actuellement en cours de modification est également concernés par la problématique soulevée. Nous prions donc les interpellateurs à accepter une réponse conjointe à apporter prochainement par les deux dicastères précités. Pour terminer, il est à noter que la politique adoptée par l'Exécutif communal depuis plusieurs années se veut résolument en faveur de la promotion de la biodiversité comme en attestent les mesures citées dans le rapport de gestion (rubrique environnement) ; citons par exemple, la mise en œuvre d'une haie diversifiée et structurée d'une longueur d'environ 300m au sud du CIP ou encore la revitalisation de divers mares et points d'eau.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, considère que ce n'est pas une réponse à l'interpellation et ne peut donc pas se prononcer sur la satisfaction quant à ce texte. Le Groupe Débat, bien qu'heureux d'apprendre que le Conseil municipal prend cette problématique au sérieux, déplore le non-respect du Règlement du Conseil général et attend une réponse pour la séance du 2 octobre.

M. Sylvain Riard, PS (Point de situation du projet "Fun Family")

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : Le projet « Fun & Family » est remonté sur la table du Municipal depuis le début de la législature et des contacts ont été repris avec les différents partenaires initiaux du projet, dont le dépositaire de l'interpellation. D'une part, il est prévu d'extraire une portion de la parcelle no 3426, intégrée dans le Plan de quartier « Les Lovières » en cours de révision, pour l'adjoindre à la ZBP 15 (zone affectée à des besoins publics). Cette zone qui comprend le secteur des installations sportives des Lovières, la salle de La Marelle et les places de stationnement, autorise je cite « [l']Entretien, [la] rénovation et [la] transformation des installations existantes. Sont uniquement autorisées les nouvelles constructions et installations destinées aux activités de sport et de loisirs ». D'autre part, le Conseil municipal soutient activement la constitution d'une association privée dont le but est d'examiner la faisabilité du projet. Pour information, le Plan de quartier devrait être déposé après l'été 2023 auprès de l'OACOT pour une validation au plus tard fin 2024. Cet intervalle offre aux initiants du

projet le temps d'en dessiner les contours définitifs.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

Mme Manila Monti-Charmillot et Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat (Une stratégie climatique pour la commune)

ET

M. Marc Froidevaux, PS (Mise à jour de l'Agenda 21) :

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : Nous avons rédigé une réponse commune pour ces deux interpellations. Le Conseil municipal remercie les dépositaires des deux interpellations et se réjouit de l'impulsion fournie par leur contenu. L'Exécutif a bel et bien l'intention de mettre à jour l'Agenda 21. Pour se faire, il s'est approché d'un bureau spécialisé pour l'accompagner. L'objectif de la Municipalité est double : premièrement, établir un bilan des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 de 2010 et relater celles prises en dehors de ce cadre. Une labellisation en tant que cité de l'énergie pourrait découler des efforts entrepris. Secundo, définir les actions futures, qui composeront à la fois le futur Agenda 2030 ou 2040 et imprèneront le programme de législature simultanément. Le tout devrait être achevé d'ici la fin de l'année et présenté au Conseil général de novembre. Un groupe de travail est en passe d'être mis sur pied et un processus participatif avec la population est également envisagé.

Les interpellateurs des deux textes se déclarent « satisfaits » de la réponse.

5. Suivi des motions et postulats

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle qu'il s'agit d'un nouvel exercice. Il procède à un tour des interventions déposées depuis le mois de septembre 2022, en indiquant l'état d'avancement :

- « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie » : Classé.
- « Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal » : En cours de traitement. M. Mathieu Chaignat, CM, précise que le Conseil municipal a débloqué un crédit pour lancer une étude sur l'électromobilité et les bornes de recharge sur le territoire communal. C'est le bureau Dudler à Bienne qui a été mandaté et l'étude, qui est subventionnée, est en cours. Elle poursuit les objectifs suivants :
 - Définir un concept stratégique. Le concept stratégique pour le développement de l'électromobilité présente une vision d'avenir, définit et priorise les champs d'action et mesures.
 - Analyse les besoins actuels et futurs (scénario de développement) de l'infrastructure nécessaire à mettre à disposition.
 - Planification de l'infrastructure publique de recharge.
 - Proposer des solutions permettant de protéger notre réseau.
- « Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement » : De même, un groupe de travail a été créé et traite cette question en parallèle. M. Chaignat confirme que le groupe de travail est composé de membres de la Commission Energies et réseaux et des deux motionnaires. Le groupe s'est déjà réuni par deux fois pour définir les contours et les objectifs de la future étude :
 - Analyse de l'impact du changement des lois cantonales et fédérales en matière d'énergie.
 - Analyse du réseau Moyenne tension / Basse tension et recherche d'outils permettant le suivi de l'évolution des charges sur le réseau.
 - Solution de financement des renforcements du réseau (éventuel contrat cadre).

- « Reprise du dossier zone 30 » : M. Christophe Gagnebin, CM, indique que la commission Développement territorial se penchera sur cette question lors de sa séance de jeudi prochain. Une étude sera probablement confiée au bureau ATB ; l'objectif est d'avoir un rapport d'ici la fin de l'année.
- « Concilier vie de famille et engagement politique » : Pris en compte dans la réflexion du Bureau du Conseil général qui s'est déclaré intéressé à réfléchir à la révision du Règlement sur les jetons de présence.
- « Pose de nouveaux miroirs pour améliorer la sécurité routière » : On attend l'entrée en fonction de la nouvelle policière administrative pour étudier ce dossier.
- « Mise en avant de nos commerces locaux et de nos entreprises » : Un renvoi à Agenda Tramelan a été mis sur le site communal.
- « Stratégie en matière de développement touristique » : M. André Ducommun, CM, indique que le Conseil municipal a rencontré Jura bernois Tourisme (président + directeur) afin de planifier les besoins de la commune. Ceci a été mis en attente avec la mise en place de Grand Chasseral à Sonceboz, on reprendra contact cet été. Par ailleurs M. le maire a eu des contacts avec un responsable d'une association du Seeland concernant les parkings de camping-cars, pour planifier des possibilités d'accueil sur notre territoire.
- « Pour faciliter l'accès à nos commerces locaux » : Là aussi on attend la nouvelle policière.
- « Mise en place d'un outil de suivi des projets du Conseil général » : Le présent point y répond.
- « Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions du 01.01.2019 » : Le dossier sera traité par le Bureau du Conseil général.

I. DECISIONS

6. Remplacement des chaises et tables de La Marelle, demande d'un crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, explique n'avoir rien à ajouter par rapport au Message.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PS, le Groupe Débat et le PLR préavisent favorablement l'objet. L'UDC en revanche préavise négativement l'objet.

Le président ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, propose un amendement pour renvoyer l'objet au Conseil municipal afin de dissocier la question des chaises et des tables. Le crédit tel que soumis contient deux choses distinctes, d'une part les normes incendie qui impliquent le changement des 900 chaises avec lequel l'UDC est d'accord. En revanche le remplacement des tables semble disproportionné au vu des finances communales alors qu'elles sont en bon état. Cependant l'UDC remercie les personnes qui ont soulevé la problématique du poids des tables.

M. André Ducommun, CM, répond que les tables ne sont pas toutes en bon état, elles ont 35 ans, il y a des réparations à faire sur plusieurs d'entre elles. La documentation montre que ces tables ont un surpoids de 13 kg. C'est pourquoi il recommande vivement l'acceptation du crédit.

M. Quentin Landry, UDC, avait l'impression qu'il s'agissait plutôt d'une question esthétique à la lecture du Message. La question du poids est certes importante mais il y a d'autres services où l'on porte des charges bien plus conséquentes. Il lui semble que cela va à l'encontre du principe d'économie qu'on essaie d'initier dans la commune actuellement.

M. Marc Froidevaux, PS, demande s'il y a un effet d'économie à commander les tables et les chaises en même temps. Risque-t-on de payer plus cher si l'on commande en deux temps ?

M. André Ducommun, CM, répond que le choix du matériel s'est fait à l'aveugle sur trois offres d'entreprises de la région. Le choix s'est fait par rapport aux présentations des tables et chaises, une attribution de points a été faite avant de connaître leur prix. Le choix s'est porté sur une variante qui a amené un nouvel appel d'offre en raison des délais. La nouvelle offre comprend les deux éléments, tables et chaises, dissociées au niveau du prix mais directement liées au niveau de la matière et du design. C'est un choix régional qui nous permet de facilement commander des pièces de rechange.

Le président procède à un vote sur l'amendement : par 6 voix favorables, 26 voix défavorables et 1 abstention, l'amendement est rejeté.

Le président faire alors procéder au vote sur l'acceptation du crédit.

Au vote, le Conseil général accepte par 27 voix favorables, 5 défavorables et 1 abstention le crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC pour le remplacement des chaises et tables de La Marelle.

7. Motion de M. Thierry Gagnebin et de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Tramelan 2028 – en marche pour le 850ème »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, prend la parole : « La Commission culture a étudié la motion en séance du 9 mars 2023. Saluant la démarche, la commission souligne qu'un tel événement peut prendre une envergure conséquente et qu'il serait bienvenu de préciser les attentes au niveau politique. À cette fin, la commission propose au Conseil général d'accepter la motion et de créer une commission non permanente pour travailler sur des idées et dessiner un budget. Il est suggéré que cette commission ne comporte pas que des représentants du monde de la culture. »

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'acceptation de la motion.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le contenu de la motion « Tramelan 2028 – en marche pour le 850ème ».

8. Comptes 2022, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au président de la Commission des Finances (COFI).

M. Thierry Gagnebin, PS, prend la parole : « La COFI a pris acte avec satisfaction du résultat positif de l'exercice 2022. Le résultat est cependant beaucoup lié aux recettes fiscales très positives, on vit des années « de vaches grasses ». La COFI aura une rencontre

la semaine prochaine pour parler de l'avenir et aussi des conséquences de la fin de la dissolution de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier en 2025. La COFI préavis favorablement l'adoption des comptes 2022 et remercie le Service financier. »

Le président laisse les rapporteurs de groupe s'exprimer.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'adoption des comptes communaux 2022.

Le président ouvre la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

La discussion n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

9. Rapport d'activités 2022 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Je n'ai rien à ajouter sur le contenu du rapport. Vous avez constaté que le format est le même depuis longtemps. Le Conseil municipal réfléchit à rendre le rapport plus lisible et digeste pour l'année prochaine. »

Le président passe la parole au président de la Commission de gestion (CoGest).

M. Sébastien Wyss, PLR, prend la parole : « La CoGest préavis favorablement le rapport d'activités 2022, avec un seul regret au niveau du Bureau de mairie que nous aimerions voir se réunir plus souvent. »

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'objet.

Le président ouvre la discussion et passe en revue les chapitres du rapport.

Pages 10-11, Conseil général : M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande s'il ne manque pas une Petite question du 21.11.22 intitulée « Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ». M. Augsburg, alors maire, avait assuré qu'il était possible de faire figurer un monitoring dans le rapport de gestion. M. Gerber demande que cette promesse soit tenue pour le rapport d'activités 2023.

Page 47, Bureau de mairie : En réponse à la remarque de la CoGest, M. le maire répond que le Bureau de mairie est remplacé par un Bureau de coordination. Ce dernier réunit les responsables administratifs, le maire et la chancière pour échanger sur la communication interne et la stratégie. Un cahier des charges sera proposé au Conseil général.

Commissions : Mme Audrey Châtelain, PS, rappelle qu'il avait été souhaité que les personnes n'étant pas membres des commissions soient mentionnées séparément, afin d'éviter les doutes sur le droit de vote. Mme Châtelain insiste pour que cette demande soit respectée à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de voter le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2022 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, prend la parole : « Vous avez pu voir dans les informations que le Conseil municipal a dû mettre sur pied un contrôle des abris PC. Suite aux événements en Ukraine, il faut remettre à jour les abris. Nous avons pris contact avec Jura bernois. Bienne pour mettre en place une solution régionale. Jb.B a procédé à un appel d'offres et depuis le 15 juin, la société Abri Audit AG procède à ces contrôles sur l'ensemble des abris qui ont été subventionnés. Cela provoque un certain nombre de questions puisque rien n'avait été fait depuis 30 ans. Les contrôles se font d'ici au 31 août, la période n'est pas idéale mais il est recommandé aux propriétaires de respecter les horaires fixés car si un contrôle doit être reporté c'est à charge du propriétaire. Nous avons mis au budget CHF 40'000.-, suite à l'appel d'offres ce sont CHF 30'000.- qui seront dépensés mais restitués par le fonds cantonal après paiement.

M. Ducommun poursuit : « Suite aux problèmes d'eau de l'année passée à la piscine, le Service des eaux en collaboration avec les Infrastructures a fait les démarches pour récupérer l'eau de la source qui avait été mise de côté depuis 20 ans en raison de la présence du stand de tir. Le stand ayant été assaini, nous avons reçu l'autorisation du chimiste cantonal d'utiliser cette source à nouveau. Quelques adaptations seront nécessaires pour éviter que cette eau ne reparte dans le réseau communal d'eau potable. »

M. Pierre Sommer, CM, informe de l'engagement d'une préposée aux déchets. Il ajoute que sur demande du canton, la commune a signé un contrat avec Celtor pour la récupération du plastique dès 2025 environ.

M. Mathieu Chaignat, CM, en réponse à l'interpellation sur le courant éolien, informe qu'un juriste a été mandaté pour voir si la reprise d'une partie du futur courant éolien pourrait, d'une manière ou d'une autre, être intégré dans le mix énergétique communal.

III. Divers

11. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

12. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'un postulat. Il cède la parole aux dépositaires.



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat et Elvis Lehmann, PLR, présentent le postulat cosigné avec Gabriel Yoder, PS, intitulé « Politique d'économie de l'eau potable et de gestion en cas de pénurie » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Le postulat demande ce qui suit : « L'inquiétude rapportée par le service de l'eau potable dans le rapport de gestion du Conseil municipal au sujet des situations de pénurie en eau durant l'été 2022 a retenu toute notre attention. Avec le changement climatique, les sécheresses vont malheureusement devenir plus fréquentes et longues, compliquant l'approvisionnement en eau potable, particulièrement dans notre région karstique. La commune, avec son Plan général d'alimentation en eau potable, a défini une stratégie, et les investissements conséquents qui vont avec, pour assurer l'alimentation en eau potable.

Nous reconnaissons que de grands efforts humains et financiers sont consentis pour assurer l'approvisionnement, cependant, la thématique du potentiel d'économie d'eau devrait jouir de la même importance au niveau de la politique communale. Nous sommes conscients que des efforts pour informer la population sur des mesures d'économie d'eau ont déjà été effectuées par le passé, notamment via un tout-ménages en été 2022. Il nous semble, pourtant, qu'une politique globale visant à économiser les ressources en eau potable est nécessaire pour permettre, tant au service des eaux qu'à la population, d'envisager l'avenir sereinement. Des mesures fortes et proactives seront donc probablement nécessaires pour éviter d'arriver à une situation de pénurie. D'ailleurs, le service des eaux n'a pas de plan défini sur lequel s'appuyer pour mettre en œuvre des mesures d'urgence en cas de pénurie d'eau. Certaines mesures, notamment concernant l'ordre des priorités dans les restrictions d'eau, devraient être des décisions politiques. Concrètement, les thèmes suivants ne font, à notre connaissance, pas partie des politiques actuellement en vigueur dans la commune :

- Taux de récupération et d'utilisation de l'eau de pluie : comment la favoriser ? Différents niveaux d'action sont envisageables : information et conseil à la population, encouragements financiers (par exemple via une réduction des taxes d'épuration pour l'eau récupérée ou par une modification du rapport entre taxe de raccordement et prix par m³, afin de rendre les économies financièrement intéressantes), obligation d'installation de citernes lors de nouvelles constructions (via le règlement de construction) ...
- Compteurs intelligents :
comment intégrer les possibilités offertes par cette nouvelle technologie pour mieux informer les consommateurs et inciter à réduire la consommation ?
serait-il possible et souhaitable de faire varier les tarifs en fonction de la disponibilité de la ressource (comme pour l'électricité) ?
- Plan d'urgence en cas de pénurie d'eau :
est-ce qu'un système à plusieurs paliers (allant de la réduction volontaire de consommation aux restrictions d'utilisation pour certains secteurs) selon le niveau de pénurie est souhaitable et applicable ?
quels secteurs seraient touchés par des restrictions voir une interdiction d'utilisation d'eau et avec quel ordre de priorité ?

Nous demandons donc que le Conseil Municipal et ses services élaborent et présentent au Conseil général durant cette législature un plan de gestion avec des mesures concrètes visant à réduire la consommation d'eau potable par tous les usagers, ainsi qu'un plan d'urgence en cas de pénurie d'eau. »

13. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Priorité à la mobilité douce et piétonne aux Lovières : comment ? » : « En novembre 2020, ce Conseil général a accepté à l'unanimité la motion intitulée : « Priorité à la mobilité douce pour les quartiers des Lovières et de la gare ». Rappelant notamment que ce secteur « comprend un grand nombre d'installations publiques, scolaires, sportives, médicales », la motion demande (de manière contraignante, puisqu'il s'agit d'une motion) : « Qu'un plan directeur donne clairement la priorité à la mobilité piétonne et à la mobilité douce pour l'ensemble du secteur Gare-Lovières ; Que les instances compétentes soient mandatées dans ce sens et que le Conseil général y soit impliqué à intervalles réguliers. » Depuis novembre 2020, nous avons été informés du projet de la gare CJ, préavisé favorablement et accepté en votation populaire l'an dernier. Mais pour le reste, le Conseil général n'a pas reçu beaucoup d'information. La question de la circulation et de la mobilité se pose pourtant avec acuité pour le secteur des Lovières.

- Le plan directeur « Gare-Lovières » a-t-il été réalisé ?
- À quel moment le Conseil général sera-t-il impliqué dans la démarche ?
- Comment le Conseil municipal va-t-il donner la priorité aux piétons et à la mobilité douce dans ces quartiers ? »



Interpellation de Vital Gerber, Groupe Débat, Déborah Kläy, UDC, Werner Liechti, Groupe Débat (PEV), intitulée « Quelle cohérence du paysage ? Quel développement de la qualité de vie du village ? » : « Tramelan jouit d'un cadre de vie de qualité, avec la plus grande surface agricole des communes du Jura bernois et avec des espaces verts d'utilité publique. Dans le contexte d'urgence climatique actuel, ces espaces verts sont essentiels ; il est nécessaire d'anticiper des mesures à long terme, sur 20 ans ou plus. Tramelan s'est doté du plan paysage et du projet traverses, des projets exemplaires, avec les moyens nécessaires. La plus-value des poumons verts dans le bâti de Tramelan est reconnue et unanimement appréciée. Tramelan accueillera en 2024 le 4e Congrès suisse du paysage (congrespaysage.ch), dans un contexte où l'on estime que « la nécessité de préserver les terres arables pour l'agriculture et de protéger les écosystèmes pour la biodiversité encourage la régénération des territoires déjà urbanisés » (forum transitionsurbaines.ch, auquel invite le Réseau des villes de l'Arc jurassien). Et pourtant : dans le même temps, aux Lovières, la situation interpelle. Une haie diversifiée vient d'être plantée au sud du CIP et est citée en exemple de mesure écologique par la commune. Dans le même temps, la commune semble avoir des velléités de changer le plan de quartier « Fin des Lovières » et précisément l'affectation de la zone verte, au sud du CIP, pour y permettre la construction de bâtiments industriels. Le Conseil municipal donne l'impression de suivre deux politiques antagonistes. Il est difficile d'y lire une vision réfléchie, difficile se départir de l'impression qu'on essaye seulement de répondre aux demandes qui arrivent au gré des vents. Les zones vertes semblent remises en question dès qu'elles deviennent « gênantes », ce qui ne correspond pas à une gestion du territoire à long terme. S'il y a, ces derniers temps et ce soir, autant d'interventions parlementaires concernant les Lovières, c'est que le visage que prend ce quartier et ses implications préoccupent sérieusement la population tramelote. L'industrie est en train d'exercer une pression forte, pour augmenter son bâti. Et des groupes privés puissants y sont indirectement impliqués, avec des moyens énormes. Le statut de pôle économique cantonal des Lovières renforce encore cette pression, et le risque d'une urbanisation incontrôlée péjorant la qualité du paysage est réel. Nous le précisons d'emblée : la question n'est pas d'être « pour » ou « contre » l'industrie. La question, c'est que sont soulevés là des enjeux qui nous concernent toutes et tous, qui impactent considérablement la commune et sa qualité de vie, et qu'il faut aborder de manière globale et réfléchie. Que voulons-nous faire de notre village ? Il y a un besoin urgent de politique cohérente et de débat général. Dans l'immédiat :

- Quelle est la vision du Conseil municipal ?
- Comment entend-il appliquer une politique durable en y intégrant consciencieusement et sérieusement les intérêts écologiques, y compris dans le secteur des Lovières ?
- Aux Lovières, la commune est-elle vraiment prête à bétonner un espace vert voulu d'utilité publique en 2013, pour satisfaire des demandes privées à court terme ?
- La commune est-elle prête à continuer de supprimer ses meilleures terres arables pour du bâti ?
- Au vu des enjeux, comment le Conseil municipal compte-t-il impliquer le législatif et la population dans les prochaines modifications (qui n'ont rien de mineures) du plan de quartier des Lovières ?
- Comment la commune se positionne-t-elle face aux acteurs privés : quelles sont ses exigences en intégration d'espaces verts, en financement de mesures écologiques ambitieuses à long terme ?
- Comment la commune compte-t-elle préserver et développer concrètement la qualité du cadre de vie de l'ensemble de ses citoyens et citoyennes ? »

14. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Georges Juillard, UDC, demande ce qu'il en est du droit du regard du Municipal sur les chantiers une fois les permis délivrés. Il estime que le chantier Rue du Château est une honte.

M. le maire répond que dans le cahier des charges de la nouvelle policière, il est prévu d'avoir un regard sur le suivi des chantiers et donc la concrétisation des permis de construire.



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, constate à la lecture du Rapport de gestion 2022 qu'il n'y a que 22% de femmes dans les commissions. Malheureusement cela ne s'améliore pratiquement pas car pour cette législature, dans les commissions nommées par le Conseil général il n'y a que 29% de femmes et dans celles nommées par le Conseil municipal un tout petit 20% de femmes. Est-ce que le Conseil municipal en est conscient et que compte-t-il entreprendre pour améliorer la situation ?

M. le maire estime difficile de répondre dans le cadre d'une petite question. Il invite les partis à réfléchir aussi sur leurs candidats.



M. Thierry Gagnebin, PS, demande ce qu'il en est de la webcam sur la patinoire dont l'image n'est manifestement plus à jour.

M. Ducommun répond que la caméra a été mise en place par Jura bernois Tourisme il y a longtemps. L'entreprise française en charge de l'entretien n'a pas assuré le suivi correctement et le contrat sera rompu par JBT. Une solution de remplacement est à l'étude.



M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande si le PV de la dernière séance du Conseil général est bien paru dans la feuille d'avis.

M. le maire pense que cela a dû être fait. Si tel n'est pas le cas ce n'était pas volontaire. Il précise que la Chancellerie est encore en rodage.



M. Blaise Bernard, PS, constate qu'il y a très peu de communications sur les activités de la commune dans la Feuille d'avis, aussi du côté des clubs et activités culturelles.

M. le maire répond qu'on a effectivement axé la communication sur les supports digitaux, mais qu'on peut corriger le tir.

15. Correspondance au Conseil général

Le président informe de la correspondance parvenue au Conseil général.

- Invitation aux cérémonies de clôture du Ceff, 5-7 juillet 2023 à La Marelle et au ceff à Moutier.

16. Divers

Le président demande s'il y a des points divers.

Mme Audrey Châtelain, PS, tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation de la Fête de Lutte qui a permis à la population de vivre un magnifique week-end, en particulier le comité qui a fait un travail titanesque ainsi que les bénévoles qui ont investi de leur temps. On peut dire que c'est un succès et que notre région en général et Tramelan en particulier ont pu rayonner bien au-delà des frontières régionales.

Le président lève la séance à 20h13.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pascal Mercier Lucie Noirat

Annexes ment.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Pascal Mercier, PS

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invités : M. Raphaël Chappuis, administrateur des Finances
M. Claude Etienne, commandant des Sapeurs-Pompiers
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

Le président salue l'assemblée, particulièrement les invités MM. Chappuis, Etienne et Wastian ainsi que M. Amaury Habegger, PLR, qui siégera dorénavant en remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Gabriel Yoder, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

Mme Audrey Châtelain, PS
M. Elvis Lehmann, PLR
M. François Roquier, Groupe Débat
M. Pierre Von Allmen, UDC

M. Vincent Glauser, Conseiller municipal

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Bureau propose d'emblée d'ajouter un point pour la nomination d'un remplaçant de M. Mathieu Schnegg dans la commission des Infrastructures, le PLR ayant une personne à proposer. La modification est acceptée à l'unanimité. Le président donne alors connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023
4. Réponses aux interpellations
5. Suivi des motions et postulats par le CM

I. Décisions

6. Commission d'école, remplacement de Mme Naïké Vuilleumier, UDC
7. Commission Energies et réseaux, remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR
8. Commission des Infrastructures, remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR
9. Commission non permanente « Règlement sur le personnel », remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR
10. Sapeurs-pompiers, achat d'un camion-échelle, demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'120'630.35 TTC, préavis au corps électoral

11. Sapeurs-pompiers, achat d'un véhicule pionnier, demande d'un crédit d'engagement de CHF 494'309.60 TTC
12. Règlement relatif au nouveau fonds 29300.08 « Fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique », adoption
13. Règlement relatif au nouveau fonds 29300.09 « Fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre "RUR : rétribution de l'utilisation du réseau" », adoption
14. Postulat de M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Etat des lieux de la forêt communale : indigènes adaptées au réchauffement climatique ? Introduire de nouvelles espèces ? »

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations du Conseil municipal

III. Divers

16. Résolutions
17. Motions – postulats
18. Interpellations
19. Petites questions
20. Correspondance au Conseil général
21. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour avec la modification proposée à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Réponses aux interpellations

Mme Valérie Piccand et M. Vital Gerber, Groupe Débat (Abattage, entretien et remplacement des arbres ?)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : En référence au retour donné en séance du Conseil Général du 26 juin dernier relatif à l'interpellation intitulée « Abattage, entretien et remplacement des arbres », une réponse conjointe des dicastères du Développement Territorial et des Domaines Publics est proposée comme suit. En liminaire, le PAL, respectivement son Règlement de construction communal (RCC), mentionne effectivement un certain nombre d'individus et d'allées d'arbres protégés dont la compétence d'abattage appartient à la Préfecture. Dans une première phase, le traitement des dossiers y afférent est ainsi mené par la Police des constructions communales. A relever que le Plan de Zone de Protection (PZP) vient compléter de manière contraignante cette mise sous protection spécifique, PZP auquel s'ajouteront également les dispositions – non contraignantes pour leur part - du Plan Paysager (PP). Nouvellement apprécié sous un angle d'actualisation, de spécificités reconnues et d'un aspect patrimonial convenu, la dernière révision du PAL aboutit d'ailleurs à une diminution notable du nombre d'arbres et allées protégées pour faire subsister uniquement des éléments essentiels et véritablement dignes de protection. A titre de précision, les 11 arbres abattus au sud de la place de La Violette pour des raisons de sécurité publique, et concomitant à l'interpellation initiale, n'étaient formellement pas protégés. Toutefois, et indépendamment du cadre réglementaire, la politique de l'Exécutif se veut résolument en faveur de la promotion de la biodiversité et au renforcement souhaité d'un tissu bâti incluant des trames « vertes » en adéquation avec ses potentiels de développement. En ce sens, le Conseil Municipal s'accorde complètement avec les interpellateurs sur la valeur socio-économique que constitue le patrimoine naturel de la Commune. Les projets en cours comme « Les Traverses » et les franges

urbaines, de même que les diverses allées et haies plantées récemment, en attestent. Humblement, les demandes spécifiques de l'interpellation questionnent effectivement tant notre fonctionnement administratif que les moyens et ressources à disposition au sein de la voirie communale. Le RCC est clair quant à l'abattage des arbres protégés ; cela doit faire systématiquement l'objet d'une demande de dérogation officielle dûment motivée et impérativement accompagnée d'une mesure de compensation. S'agissant des allées d'arbres, c'est l'élément paysager qui est protégé et non un individu en particulier. Des abattages justifiés peuvent donc être consentis pour autant que le caractère d'allée ne soit pas péjoré. Ainsi, à l'instar des haies, bosquets et berges boisées, il est en principe interdit de les faire « mourir » d'une manière ou d'une autre. En revanche, les interventions d'entretien sont autorisées et même souhaitables dans le sens d'une promotion de la qualité. Hormis un intérêt prépondérant, les décisions d'abattage découlent en général de raisons sanitaires. Ce critère requiert préalablement le constat attesté d'un spécialiste, voire l'avis du garde-forestier. Dans ce domaine et à l'instar des individus abattus à La Violette, il faut relever que les frênes sont à l'avenir particulièrement mis en péril par un champignon. Comme annoncé, les arbres de La Violette seront à terme remplacés par des plantations adaptées à la situation du lieu et indigènes. La temporalité de réalisation reste à définir et à coordonner compte tenu de projets de constructions à proximité en cours de procédure, respectivement des travaux induits sur les réseaux souterrains. En toute transparence, la question du contrôle et suivi de l'abattage d'arbres protégés ou assimilés nécessiteraient des ressources qui sont actuellement manquantes. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas la seule thématique concernée par un manque de ressources disponibles et surtout possibles pour l'échelon communal. La problématique des arbres protégés sera néanmoins thématifiée au sein de l'administration communale afin de renforcer la vigilance à cet égard. Gageons aussi que la capacité de contrôle de la Police des constructions sera également améliorée avec l'engagement d'une agente de Police administrative. Pour terminer, un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) demeure dans l'idéal un outil de planification et de gestion souhaitable à terme. Pour mémoire, les coûts d'établissement d'un tel outil sont estimés à hauteur d'environ CHF 40'000.-. Préalablement à tout projet, il faut toutefois veiller à ce que les ressources humaines et les moyens financiers nécessaires à son application et à sa réalisation puissent être mobilisées. A moyen terme, la voirie communale et les priorités d'investissements ne nous laissent guère de marge pour envisager un PGPA. Dans l'intervalle, l'absence de PGPA n'exclut nullement de mener une politique de préservation, voire de renforcement, de notre patrimoine arboré. Pour prendre un peu de hauteur ; une note positive demeure. Les projets transversaux de « nature en ville » comme Les Traverses profitent d'une belle dynamique amorcée pour les prochaines années. Le Plan Paysage précité fait l'objet d'une source d'inspiration et d'orientation à même d'aboutir à des projets conciliables avec les moyens et ressources communales actuelles.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, se déclare « en partie satisfait » de la réponse et annonce que le Groupe Débat reviendra sur ce thème plus tard dans la séance, via un postulat.

Mme Déborah Kläy, UDC (La propagation des déchets de la nouvelle usine EMP SA en construction)

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : Le Conseil municipal est sensible à la problématique des nuisances que les chantiers peuvent impliquer pour le voisinage, en l'occurrence pour les zones agricoles. La police administrative a souffert cette année d'un manque de ressources et cette latence n'a pas permis d'effectuer une surveillance adéquate des chantiers, même si des rappels ont été effectués aux maîtres d'ouvrage comme relevé par l'interpellatrice. Heureusement, la police administrative bénéficie à nouveau d'une dotation suffisante depuis le 1^{er} septembre. La nouvelle agente a immédiatement procédé à un contrôle aux abords du chantier de la nouvelle usine EMP. Une réunion a par ailleurs été organisée avec les responsables de l'Urbanisme et des

Domaines publics, notamment pour déterminer une procédure de surveillance des chantiers. Une fois finalisée celle-ci sera communiquée sur le site internet communal afin que les règles en vigueur et les voies de recours soient clairement établies et accessibles.

L'interpellatrice se déclare « satisfaite » de la réponse.

5. Suivi des motions et postulats

M. Hervé Gullotti, maire, propose de surseoir à ce point puisqu'il y a eu peu de changements depuis la dernière séance du Conseil général. Un nouveau tour d'horizon sera fait lors de la séance du mois de novembre.

I. DECISIONS

6. Commission d'école, remplacement de Mme Naïké Vuilleumier, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Heidi Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Naïké Vuilleumier, UDC, démissionnaire au 30 juin 2023.

Le président remercie Mme Juillard pour sa disponibilité.

7. Commission Energies et réseaux, remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Amaury Habegger, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR, décédé.

Le président remercie M. Habegger pour sa disponibilité.

8. Commission des Infrastructures, remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Amaury Habegger, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR, décédé.

Le président remercie M. Habegger pour sa disponibilité.

9. Commission non permanente « Règlement sur le personnel », remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Amaury Habegger, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Mathieu Schnegg, PLR, décédé.

Le président remercie M. Habegger pour sa disponibilité.

10. Sapeurs-pompiers, achat d'un camion-échelle, demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'120'630.35 TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne directement la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, indique que le montant du crédit indiqué en titre est celui qui avait été soumis à la COFI avant que le montant du soutien de l'AIB soit établi. Entre-temps, le 1^{er} septembre 2023, l'AIB a confirmé une subvention à hauteur de 50% pour l'achat de ce camion-échelle, soit un montant de CHF 560'315.20. À cela s'ajoute une discussion avec le Corps des Sapeurs-Pompiers de La Suze (communes de Corgémont et Sonceboz). Les deux Conseils municipaux ont confirmé la volonté d'acheter le véhicule actuel « Milly » pour un montant de CHF 117'500.-. Cet achat sera confirmé le 4 décembre par l'Assemblée communale de Sonceboz, commune siège de la compagnie de La Suze. Le Conseil municipal demande ce soir au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 442'815.20, sous réserve d'acceptation de la commune de Sonceboz d'acheter le camion « Milly ». Ce crédit sera donc de la compétence du Conseil général.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, demande où sera rangé le camion puisque le hangar actuel est déjà très petit. M. Ducommun répond que dans un premier temps, une construction provisoire est prévue entre les bâtiments 18 et 20 de la Rue du Pont. Il y a également une discussion avec une entreprise privée pour avoir une seconde solution. On reviendra aussi probablement encore durant cette législature avec une proposition de construction d'un nouveau hangar car celui du Pont 21 n'est plus aux normes. Il ne comprend pas d'installations sanitaires pour le personnel par exemple. Cela n'a rien à voir avec l'achat du camion mais cela pourra régler le problème. M. Ducommun précise que le problème actuel sur ce projet est l'emplacement car on envisageait celui de la STEP mais celle-ci ne sera démontée qu'en 2027. On cherche donc une autre solution. Pour en revenir au sujet de ce soir, l'achat d'un ou des deux véhicules ne demandera qu'un garage supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 1'120'630.35 TTC diminué de la subvention de l'AIB (CHF 560'315.20) et du rachat du camion actuel par le SP La Suze le 4 décembre 2023 (CHF 117'500.-), soit un montant total de CHF 442'815.20 TTC.

11. Sapeurs-pompiers, achat d'un véhicule pionnier, demande d'un crédit d'engagement de CHF 494'309.60 TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, explique que lors des discussions sur la reprise des prestations de Moutier comme centre de renfort, les finances de Tramelan ne permettaient pas d'acheter le véhicule adéquat pour assurer cet engagement. Les entretiens menés par M. Claude Etienne avec l'AIB ont permis d'obtenir un prêt sans intérêt sur 25 ans, qui sera amorti à travers une retenue sur les subventions que nous recevons de l'AIB. On touche actuellement en « intervention B » CHF 22'500.- par année, cela passera en « intervention A » à CHF 48'000.- par année. L'arrangement consiste à retenir 20% sur ce montant, on ne touchera qu'environ CHF 38'000.-. Ce véhicule permettra aussi d'intervenir sur l'A16, donc l'OFROU mettra à disposition de la commune CHF 140'000.- par année comme fonds d'investissement. Par ailleurs toutes les interventions depuis le tunnel du Pierre-

Pertuis jusqu'à la limite cantonale avec le Jura seront prises en charge. Le renouvellement du matériel et la formation du personnel sont également pris en charge.

M. Ducommun mentionne encore que le véhicule a fait l'objet d'une procédure de marchés publics. Une entreprise a fait opposition quant aux critères d'adjudication qui auraient favorisé un seul fournisseur. Les échanges d'écriture sont clos mais la décision n'a pas encore été rendue et le cas échéant un recours sera encore possible. Le Conseil municipal propose donc d'accepter le crédit sous réserve que l'opposition tombe. Comme plusieurs entreprises ont été en mesure de faire une offre, nous sommes confiants quant au résultat. Néanmoins le Conseil municipal ne souhaite pas effectuer un achat de véhicule tant qu'une procédure d'opposition est pendante.

Le président cède ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes préavisent favorablement le crédit d'engagement.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 494'309.60 TTC destiné à l'achat d'un véhicule pionnier par le Corps des Sapeurs-pompier, sous réserve de la levée de l'opposition en cours dans la procédure SIMAP.

12. Règlement relatif au nouveau fonds 29300.08 « Fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique », adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, explique que le but de la création de ces règlements est de se mettre en conformité avec la loi. Aujourd'hui, nous avons un seul et unique fonds pour l'électricité mélangeant énergie et réseau. Il s'agit d'être transparent et de bien séparer les comptes du réseau physique de ceux de l'énergie. Au niveau énergie, nous avons aussi un monopole sur les ménages et les PME avec une consommation inférieure à 100'000 kWh/an. C'est pour cette catégorie de clients captifs que l'Elcom demande une gestion transparente des achats et des ventes de l'énergie. Les bénéficiaires (réseau/énergie) sont simplement régis selon d'autres règles qui déterminent les coûts de gestion maximum qui peuvent être couverts par la marge réalisée. Si ce bénéfice est dépassé, c'est le fonds « Energie » qui sera alimenté avec le surplus afin de le restituer dans les trois ans aux consommateurs finaux. Le montant du fonds actuel reste le même, nous ne gagnons pas, ni ne perdons un centime. L'argent est simplement réparti différemment. Cela n'a aucune influence sur les prix de vente aux clients.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe le projet au vote.

Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité le règlement relatif au nouveau fonds 29300.08, sous réserve du référendum facultatif.

13. Règlement relatif au nouveau fonds 29300.09 « Fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre "RUR : rétribution de l'utilisation du réseau" », adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique seulement que le premier règlement ayant été accepté, il se trouverait bien mal pris que le second ne le soit pas.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe le projet au vote.

Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité le règlement relatif au nouveau fonds 29300.09, sous réserve du référendum facultatif.

14. Postulat de M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Etat des lieux de la forêt communale : indigènes adaptées au réchauffement climatique ? Introduire de nouvelles espèces ? »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, indique que le Conseil municipal appelle à adopter le postulat et renvoie à la réponse figurant dans le Message, que voici :

« Le Conseil municipal remercie le dépositaire pour l'évocation de ce thème d'actualité. La biodiversité, l'écosystème et l'attractivité du paysage figurent parmi les indicateurs étudiés dans le cadre du processus d'intégration du développement durable dans la stratégie communale. Le bureau Natura a réuni le groupe de travail et invité des citoyens volontaires à se prononcer sur ces aspects. Il a également fourni des données au Conseil municipal pour déterminer où la commune se situe comparativement à d'autres sur ces sujets. Fermement décidé à intégrer, d'une manière ou d'une autre, les questionnements liés à nos forêts dans son programme de législature, le Conseil municipal recommande l'adoption du postulat. Il s'attellera ensuite, parallèlement au projet conduit par le bureau Natura, à déterminer la faisabilité des mesures proposées dans le texte via consultation de la commission agricole nouvellement (re)constituée. Certains des points mentionnés sont déjà traités mais de manière différente que proposé, d'autres nécessiteront une analyse. En pré-consultation, les membres de la commission agricole ont d'ores et déjà suggéré l'organisation d'une visite des forêts communales pour les conseillers généraux intéressés. Cette proposition sera intégrée au processus de mise en œuvre du postulat. Par ailleurs, la commission de l'Environnement se penche également sur les conséquences dues au réchauffement climatique et les défis qui en découlent, ce qui englobe bien entendu une réflexion sur nos forêts. Le Conseil municipal relève finalement qu'un groupe de travail a été constitué pour anticiper les pénuries d'eau et d'électricité, problématiques pouvant être liées au réchauffement climatique. Par conséquent, le Conseil municipal recommande l'adoption du postulat. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe

L'UDC préavis défavorablement l'acceptation du postulat. Le PLR, le Groupe Débat et le PS donnent un préavis favorable.

Le président ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, prend la parole : « Tramelan a fait le choix de rejoindre ValForêt et lui a délégué la gestion de ses forêts. Ce choix a été fait justement pour avoir une vision plus globale, une gestion plus performante et moins onéreuse. J'ai contacté le garde forestier pour avoir son avis et il ressort que ValForêt étudie depuis longtemps le changement climatique. Une étude d'échantillonnage au niveau régional a été faite encore l'année passée et répond déjà avec une bonne précision à la première demande de ce postulat. Les espèces arboricoles doivent toutes s'adapter et sont toutes, d'une certaine manière, menacées par le changement climatique. Il n'est actuellement pas possible de planter les arbres qui seraient adaptés pour le futur car le climat actuel ne permet pas de les planter (vision sur 20 ans). Planter de nouvelles espèces est cher et ne répond que partiellement au problème, un meilleur moyen d'action est de travailler par structuration et cycle naturel, ce que ValForêt fait déjà.

En résumé, nous avons délégué la gestion de nos forêts à ValForêt. Ils s'en occupent de manière passionnée et se chargent déjà des questions mentionnées dans ce postulat, peut-être de manière moins restrictive et plus efficiente. Une étude externe par un autre organe serait coûteuse et n'amènerait pas grand-chose de neuf. ValForêt pense comme la commission agricole qu'il serait intéressant de pouvoir expliquer aux membres du Conseil général sur le terrain les problèmes et solutions de nos espèces arboricoles. C'est pourquoi l'UDC propose de refuser ce postulat qui engendre des frais inutiles mais propose que la Municipalité organise une sortie d'information sur le thème de la forêt avec le garde-forestier de ValForêt pour l'ensemble du Conseil général.

Au vote, par 20 voix favorables, 8 contre et 5 abstentions, le Conseil général accepte le postulat.

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole :

« Le Conseil municipal a mis au concours récemment de nouveaux postes dans différents services communaux. J'aimerais vous apporter quelques explications sur les circonstances de ces démarches qui surviennent simultanément.

En toile de fond, un constat : ces dernières années, la Municipalité a glissé du statut de petite entreprise à moyenne entreprise, selon les critères de l'OFS, avec une centaine d'employés et des EPT s'élevant à 65, nécessitant une adaptation structurelle.

Plusieurs postes ont été mis au concours, dont trois sur lesquels je m'attarde, afin de permettre d'offrir à la population et aux employés d'une part des prestations de bonne qualité, d'autre part, des services inhérents au bon fonctionnement des processus internes :

La multiplicité et la complexité de l'infrastructure software de la commune va en grandissant. La numérisation progressive des processus administratifs entre commune et citoyens et commune et canton provoque, à force, une perte de vue de l'ensemble de l'appareil informatique communal. La commune collabore depuis de nombreuses années avec l'entreprise Virtual Computer qui lui a fourni, jusqu'ici à satisfaction entière, l'architecture informatique. L'entreprise tramelote n'est toutefois pas en mesure de fournir des prestations en matière d'appui métier des différents logiciels qui sont utilisés pour le travail quotidien d'une bonne partie des collaboratrices et des collaborateurs de la

commune. Il en va de même pour d'autres prestataires tels que Prime, pro Concept et Nest, 2M pour la GED. Cette lacune, nous souhaitons la combler en engageant ce spécialiste. Ce dernier aura pour tâche d'accompagner la Municipalité dans les défis que je viens de citer en tant que chargé de projet.

La charge de travail au service financier a nettement augmenté ces dernières années. Depuis 10 ans, seuls 20% de taux ont été attribués à ce service pour une reprise de certaines tâches de police et du service dentaire scolaire. C'est peu par rapport à la hausse de la charge de travail qui se répercute, par voie de conséquences, sur les finances. Dans ce contexte, le Conseil municipal a estimé qu'il fallait d'une part apporter un soutien au responsable des finances communales dans l'établissement du budget et des comptes afin de le libérer du temps dont les services communaux ont besoin pour le consulter dans les divers projets en cours et assurer la suppléance de la gestion des créanciers. L'engagement d'un responsable adjoint vise également à assurer, à l'interne, une suppléance pour certaines tâches, notamment l'établissement des salaires qui ne sont à l'heure actuelle assurés que par un employé. En fonction des profils qui se présenteront, nous chargerons une personne, la chancelière, le responsable des finances ou le nouvel engagé du suivi de projets transversaux qui ont besoin d'une meilleure coordination à l'interne et vis-à-vis de l'extérieure.

Finalement, le Conseil municipal a décidé de maintenir la responsabilité de la gestion RH du personnel à la Chancellerie. Le profil de la nouvelle chancelière, Mme Lucie Noirat, juriste spécialisée en droit du travail, a conduit le Conseil municipal à soutenir cette option. Mme Noirat consolidera la politique du personnel et sera assistée par un ou une nouvel(le) employé(e) dans les tâches administratives RH. Cette dernière fonctionnera également en tant que suppléante à la chancellerie municipale dans la mesure des capacités. Nous sommes conscients que la volonté du Conseil général était de dissocier les deux fonctions. La voie que nous avons choisie permet d'une part à la chancelière d'avoir la vision globale de la gestion du personnel qu'elle perdrait en cas de différenciation des fonctions. D'autre part, la solution trouvée, avec une personne motivée, nous permet d'économiser des coûts de traitement.

Pour ce qui est des postes existants, deux informations. Le service des infrastructures se questionne sur la gouvernance du team des concierges et employés techniques. Le chef de service actuel, également responsable administratif, qui a sous sa responsabilité une dizaine de personnes ainsi que deux apprentis, n'a plus la capacité de s'engager dans des tâches opérationnelles. Le service a proposé l'engagement d'un chef d'équipe, à la manière de la voirie, qui organisera le travail du service, libérant le responsable de service de certaines tâches et lui donnant la possibilité de s'engager davantage dans les nombreuses sollicitations auxquelles il doit faire face. Ce poste coïncide avec le remplacement d'un employé concierge à la Maison de l'Enfance, poste qui a été renforcé pour permettre la reprise des tâches administratives assumées par le responsable de service.

A l'Agence AVS finalement, le départ à la retraite de la responsable de l'agence et la démission de l'une des employées a poussé le Conseil municipal à mettre au concours le poste de responsable. Pour le moment, seul ce poste est mis au concours. Il est en effet nécessaire pour nous de pouvoir justifier les taux d'occupation en jeu dans le cadre de la preuve du besoin. Une réflexion de fond est engagée, en collaboration avec la commission des Finances, pour définir des axes pertinents allant dans le sens de maintenir la bonne santé financière de la Municipalité. Ces réflexions ne sont pas uniquement liées à la consolidation structurelle en cours. Elles sont aussi le fruit d'une interrogation globale sur la manière dont fonctionne la commune. »

Le maire poursuit avec un point sur les réfugiés :

« Tramelan fait partie des communes bernoises qui ont accepté l'accueil d'urgence de migrants requérants d'asile dans notre abri de protection civile. Cette arrivée de

migrants, qui aurait initialement dû avoir lieu le 25 septembre, a été repoussée en raison de travaux à réaliser dans l'abri. Il s'agit de la deuxième expérience de ce type dans cet abri, la première ayant duré de décembre 2015 à mai 2017. À l'issue de cette première période, la commune a signé un contrat avec le canton de Berne, contrat qui prévoyait que l'abri PC pouvait être rouvert à tout moment en cas de besoin. La commune a touché mensuellement CHF 1'400.- à cet effet depuis ce moment. En août dernier, le Canton nous a annoncé sa volonté de rouvrir l'abri étant donné qu'il ne trouvait pas assez de propriétaires d'immeubles prêts à lui louer des hébergements d'urgence. Le montant de la location est en cours de négociation, mais la Municipalité table sur un loyer identique à celui touché à l'époque, à savoir CHF 8000.- mensuels. La Municipalité a conditionné la réouverture de l'abri à un nombre maximum de réfugiés (80) et à la présence en permanence, nuit et jour, de deux employés de la Croix-Rouge suisse. Exigences qui ont été remplies. La Municipalité s'est en outre approché des Eglises locales et de l'association AMITRA pour trouver des bénévoles chargés d'entourer les requérants.

Une collaboration avec la Police cantonale s'est également mise en place avec l'intensification des tournées préventives et la participation au projet-pilote « Police mobile » qui nous permet d'avoir une fois par mois une permanence policière à Tramelan chargée d'apporter conseil auprès de la population d'une part mais aussi d'entrer en contact avec les personnes occupant l'abri dans un but également préventif. Ce projet de « Police mobile » débutera le 26 octobre. La Police sera stationnée sur le Champs-de-Foire. Cette collaboration durera jusqu'à fin mars 2024. »

Le maire donne encore quelques informations relatives à la politique régionale :

« Tramelan fait partie des huit pôles de compétences que le canton a défini dans son projet « Avenir Berne romande » dont le rapport a été validé par le Grand Conseil à la session de mars 2023. La commune n'a pas été approchée pour accueillir un site de l'administration cantonale décentralisée, respectivement elle a fait savoir relativement tôt sa volonté de ne pas se profiler pour accueillir un tel site. Par contre, Tramelan a été reconnu dans ce projet ABR comme pôle de formation et de formation continue, avec le CIP, le ceff COMMERCE et la COFRA. Pour ce qui est du CIP, le projet de rénovation et d'adaptation dans son infrastructure hôtelière n'est pas lié au projet ABR. Cela est prévu dans les investissements du canton pour les années 2025 à 2027. Les unités administratives de l'INC présentes au CIP, telles que la COFRA, la section francophone de l'OEEO, etc., resteront au sein du CIP à Tramelan et ne seront pas déménagées à Tavannes. Ce qui n'est pas le cas de l'Orientation professionnelle qui sera placée dans le nouveau centre administratif à la Tavannes Machines. Le service des monuments historiques de l'Office de la culture présent à Tramelan, mais dans un bâtiment loué en dehors du CIP, rejoindra lui aussi le centre administratif de Tavannes.

A noter encore que Tramelan a été désignée comme centre de renfort A dans le cadre de la réorganisation des sapeurs-pompiers dans le Jura bernois, avec la reprise de tâches cantonales assumées par Moutier dans la réorganisation conduite par l'AIB. L'achat de véhicules et de matériel en sont la conséquence collatérale. L'AIB soutient la démarche sur le plan financier pour ces deux véhicules. Pour la Municipalité, la tâche qui lui incombe en parallèle est de trouver un lieu pouvant accueillir le centre de renfort. Elle s'y attelle afin de pouvoir respecter le calendrier imposé par le projet ABR. C'est à la Commune que reviendra le financement pour le nouveau hangar, qui ne sera pas soutenu financièrement par l'AIB. »

Le maire conclut par une information sur les pénuries d'électricité et eau :

« Le Conseil municipal a récemment tenu séance à ce sujet. Il n'a pris aucune mesure en vue de l'hiver à venir. Il suit de près la politique fédérale en la matière et ne considère pas aujourd'hui qu'il est nécessaire d'alerter. Il en va de même pour ce qui est de la stratégie de l'eau. Un contact auprès de la Direction cantonale des Travaux publics et des transports a permis d'apprendre que le Conseil fédéral est en train d'adapter sa

législation en cas de pénurie. Les résultats de ces réflexions devraient être publiés courant 2024. L'Office cantonal des eaux et des déchets précise que le Programme général d'Alimentation en eau du SEF, notre fournisseur, est actuellement en phase d'examen préliminaire. Il contient un chapitre sur l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave. La commune de Tramelan et le SEF doivent se concerter sur ce sujet et clarifient les compétences et les interfaces. J'anticipe la réponse au postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, M. Elvis Lehmann, PLR, et M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Politique d'économie de l'eau potable et de gestion en cas de pénurie » qui sera développé lors de notre prochain Conseil général. »

Mme Karine Voumard, CM, prend la parole :

« De bonnes nouvelles concernant l'avenir de la Maison de l'enfance. Le permis de construire des futurs locaux a enfin été libéré fin juillet. Le Conseil municipal, après consultation d'un avocat, a accepté la signature du contrat de bail. L'investissement devrait alors être réparti de la manière suivante. Suite à l'intégration de la crèche « Les Lucioles » au sein du giron communal, l'épargne de l'association, lors de sa liquidation, d'un montant de CHF 265'132.15 a été transférée à la commune. Selon les indications de l'ancienne association « Les Lucioles », cet argent doit être utilisé dans un but d'agrandissement de la crèche. Nous projetons un montant total d'investissement de CHF 320'000.- répartis comme suit :

- Montant aménagement crèche CFC3 : CHF 225'000.-
- Montant achat mobilier divers : CHF 74'958.-

Nous prévoyons de rajouter CHF 20'000.- à ce crédit car le prix des matières premières en termes de mobilier fluctue beaucoup depuis la fin du COVID. Également en cas d'oubli ou de contre-temps il est préférable d'avoir une marge financière d'investissement. De ce montant total, l'épargne de l'ancienne association les Lucioles couvre CHF 265'132.15, ce qui laisse un reste à charge pour la commune de CHF 55'000.-. Dans ce montant n'est pas compté une promesse de participation du Rotary club de Tramelan et des Reussilles, pour la surface de jeux extérieure, ainsi qu'une demande d'octroi des *aides financières à la création de places d'accueil pour enfants* de la Confédération, puisque l'argent n'est pas sur nos comptes. Le montant à charge de la Commune pourrait donc encore être réduit, voire inexistant pour la partie aménagement.

Nous avons planifié une occupation de 40 enfants, soit le double de la capacité d'accueil actuelle. Malheureusement le canton a modifié l'ordonnance règlementant les m2 par enfant et il semble que nous ne pourrions en accueillir que 35. Nous avons donc d'ores et déjà travaillé sur le budget 2026. Nous prévoyons d'augmenter le tarif journalier des parents (jamais fait jusqu'à maintenant) mais aussi d'utiliser la marge de manœuvre à notre disposition lors de l'engagement du personnel. Ceci afin de veiller à la maîtrise du budget.

Nous espérons pouvoir emménager dans les locaux durant l'été 2025. Je remercie le personnel de la Commune qui s'implique depuis le début pour ce projet, ainsi que les membres de la commission des Affaires sociales. Tous ceci renforcera la volonté de la Commune de mener une politique familiale forte. »

M. Pierre Sommer, CM, prend la parole :

« Les Travaux publics ont procédé à un entretien sur le Chemin de la Côte demandé depuis de nombreuses années. Je les remercie pour le bon travail effectué. »

Concernant La Printanière, les travaux respectent le planning. Certains s'étonnent du temps qu'il faut, mais il faut comprendre qu'on ne se contente pas de refaire la route mais on refait aussi toutes les conduites dessous et c'est cela qui demande du temps. »

M. Mathieu Chaignat, CM, prend la parole :

« Vous avez pu constater que depuis quelques étés, lors de précipitations, le réseau d'évacuation des eaux ne suffit plus à certains endroits. C'est le cas au milieu du village. Le phénomène est accentué par deux éléments : d'une part, les orages courts, violent et très concentrés géographiquement sont en augmentation, liés au réchauffement climatique. D'autre part, l'imperméabilisation des sols favorise une évacuation rapide et en grande quantité. Les canalisations ont de la peine à suivre par endroit et au final cela déforme la route. Pour le centre du village, à moyen terme, disons à l'horizon 2028, le canton prévoit des travaux importants sur la route cantonale et nous entendons profiter de ceux-ci pour renforcer la canalisation des eaux mélangées de l'église protestante à la poste. En attendant, des mesures urgentes seront prises avant la fin de l'année avec la création de deux trop-pleins. Cela implique que dans certains cas, les eaux mélangées se retrouvent sur la route.

Les mêmes phénomènes sont observés à la sortie de la Combe des Arses, inondant plusieurs maisons. La solution est la création d'une digue, à l'instar de ce qui s'est fait au Gôt. Comme les procédures sont très longues, dans l'urgence nous allons améliorer la captation des eaux de surfaces en aménageant un bovi-stop à la sortie de la combe. C'est la première mesure d'un long processus. »

M. André Ducommun, CM, conclut le tour de table du Conseil municipal :

« Vous avez pu voir le 27 septembre des informations dans la presse concernant des directives de l'Office de la sécurité civile et militaire menant à la mise sur pied d'un exercice pour la tenue du point de rencontre d'urgence (PRU) en cas de catastrophe ou de blackout électrique. Le Canton mettait gratuitement à la disposition des communes jusqu'à fin 2023 du matériel pour la mise en place d'un PRU. En cas d'urgence, le PRU pour Tramelan et Mont-Tramelan sera au Pont 21 où en cas de blackout des appareils de communication par satellite permettront de contacter police, ambulances et hôpitaux. C'était donc la première fois que l'organe de conduite (chancellerie, conseillers municipaux et services concernés) s'exerçait à la mise en place de ce point de rencontre. »

III. Divers

16. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

17. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion et deux postulats. Il cède la parole aux dépositaires.



M. Jacques-Eric Favre, PS, présente la motion intitulée « Installation de toilettes sèches sur les places de pique-nique et canapés forestiers » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. La motion demande ce qui suit : « Cet été j'ai participé à une fête à la place de pique-nique des Fontaines Rouges. La place est bien aménagée, mais il manque des toilettes et par conséquent on trouve des excréments humains aux alentours ce qui est dommageable pour le bétail et pour la qualité de l'accueil dans notre commune. Le problème se pose également pour la place des Joux ainsi que pour les canapés forestiers construits par les élèves de Tramelan. Je propose d'assainir ces 4 sites au moyen de toilettes sèches qui ne demandent aucun entretien si ce n'est de remplacer le conteneur plein par un vide ; lorsque ce dernier est à son tour plein, le premier est totalement composté, il suffit de le vider et il prend la place du plein et ainsi de suite. Pour ce qui est de l'aménagement, un socle en bois ou en béton pour y fixer le cabanon et le tour est joué. Le cabanon n'est pas fourni avec les toilettes, il peut être construit par une entreprise

locale, il peut également être fourni par le fabricant que j'ai rencontré au marché bio de Saignelégier le 17.9.2023. »

Les coordonnées de l'entreprise et une fiche technique Biocapi sont jointes à la motion.



M. Gabriel Yoder, PS, présente le postulat intitulé « Centre du village, lieu de rencontre » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Le postulat demande ce qui suit : « La commune de Tramelan, du fait de son histoire et sa topographie, possède un visuel citoyen spécifique avec une répartition urbaine qui se déploie d'est en ouest tout en occupant son « fond de vallée » et ses rebords. Mais n'y a-t-il pas quelques choses de manquant ? Où est le centre de Tramelan ? Où est la place du village, ce lieu de rencontre pour échanger et faire la fête participant à la construction d'une cohésion sociale et d'un sentiment d'appartenance commune. Nous convenons tous que ce lieu n'existe pas. L'interpellation de ce jour n'est pas de rassembler l'église, la mairie et un café dans un même endroit pour répondre à un cliché surfait de ce que devrait être un village. Mais avons-nous besoin d'un tel lieu de rencontre à Tramelan. Si oui, où se situerait-il ? Comment le nommer (square, parc, place du village) Quel pourrait-être ces équipements et son utilité ? (Place de jeu, foodtruck, services administratifs etc.). Cette absence d'un centre du village nous met face à l'insuffisance d'une vision urbanistique façonné pour Tramelan. Le développement urbain de demain se construira dans le temps grâce à des décisions politiques nouvelles et audacieuses. Nous demandons donc à la commission du développement territorial d'ouvrir une réflexion avec les commissions concernées pour lancer cette politique urbanistique entreprenante à Tramelan. Le Parti Socialiste souhaite voir par ce postulat des transformations dans le paysage urbain de notre village afin de préparer pour demain des espaces qui faciliteront les échanges et le vivre ensemble. »



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Vital Gerber, Groupe Débat, présentent le postulat intitulé « Etude pour la création d'un service "Nature en ville" » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Mme Piccand prend la parole : « En préambule, nous remercions le Conseil municipal, en particulier les dicastères Développement territorial et Domaines publics, d'avoir rédigé une réponse commune à notre interpellation « Abattage, entretien et remplacement des arbres ». Nous y lisons une prise au sérieux sincère des problématiques soulevées et y trouvons un certain nombre d'éclaircissements par rapport à nos questions : ils sont bienvenus et nous vous en remercions. Toutefois, il nous semble que certaines interrogations restent insuffisamment traitées, et que l'importance du sujet ne saurait être sous-estimé. Ce sujet est très complexe et épineux, nous en convenons. Cependant une attitude « résignée » nous semble dommage dans le contexte actuel et nous souhaitons proposer une piste de solution pour améliorer la situation actuelle, d'où le dépôt de ce postulat ce soir. »

Le postulat demande ce qui suit : « Dans la réponse de ce jour à notre interpellation « Abattage, entretien et remplacement des arbres », le Conseil municipal reconnaît qu'un problème existe tant dans la gestion du patrimoine arboré que dans le respect des différents articles de loi s'y référant. Le patrimoine arboré et naturel urbain est appelé à gagner en visibilité ces prochaines années : il est au cœur du projet des Traverses mais également bien présent dans l'Agenda 2030 en projet actuellement. Son importance, tant pour la population que pour les politiques communales, grandit. Cependant les défis sont également très grands : la densification à l'intérieur de la zone à bâtir voulue par les nouvelles règles en aménagement du territoire met une pression sur les zones vertes et les grands arbres en particulier et les effets des dérèglements climatiques soumettent la végétation à de grands stress. Les tâches de planification, gestion et promotion de la « Nature en ville » n'en deviennent que plus grandes et plus complexes. A l'avenir, la commune ne pourra donc pas faire l'économie d'une réflexion globale sur la manière dont

elle entend gérer durablement son patrimoine arboré et pas seulement réagir « en pompier » comme c'est le cas actuellement. Il nous semble que de nombreuses possibilités n'engendrant pas de frais supplémentaires pourraient être testées et mises en place dans la gestion du patrimoine arboré urbain afin de favoriser sa santé et sa cohabitation harmonieuse dans l'espace public. La récente réorganisation communale a déjà permis de regrouper dans le même dicastère les zones vertes, places de jeux, cimetière et bien entendu arbres et haies. Cependant, les arbres et zones vertes sont entretenus par le service des travaux publics. Ce service effectue son travail avec les moyens à disposition, mais il est évident que ce n'est pas leur priorité. Pour permettre la promotion, la gestion et l'entretien adéquat du patrimoine arboré et naturel en zone urbaine, tels que souhaités par la population et les politiques, la création d'un service dédié à ces questions nous semble une opportunité à saisir. Un service « Nature en ville » séparé des travaux publics permettrait d'accorder au patrimoine naturel de Tramelan la place qu'il mérite, et d'en améliorer la gestion, la promotion et l'entretien à long terme. Nous demandons que la commission Domaines publics, en concertation avec la commission Environnement, soit mandatée par le Conseil municipal afin d'étudier la création d'un service "Nature en ville" (ou tout autre dénomination) et les tâches qui pourrait lui incomber. Une analyse des forces/faiblesses et opportunités/menaces par rapport à la situation actuelle devrait faire partie de l'analyse. Une liste des tâches dépendant d'autres dicastères comme le Développement territorial, les Infrastructures ou la police administrative devrait également être établie. Nous laissons le soin au conseil municipal de fixer le calendrier, mais nous estimons que fin 2024 devrait être faisable et souhaitable. »

18. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Christophe Vienat, PLR, intitulée « Nous demandons à savoir si quelque chose est entrepris afin d'améliorer le trafic dans le village » : « Tramelan est un beau village, dynamique, riche et attrayant et ceci, tant pour y habiter, y faire du tourisme ou encore y investir. Cependant, et comme c'est souvent le cas, chaque point positif amène un point négatif. Pour preuve, l'effervescence de notre village crée un flux de trafic routier qui n'a peu, voire pas d'égal dans l'arrondissement administratif du Jura bernois. Porte d'entrée cantonale au bas-vallon, à la vallée de Tavannes et à Bienne, Tramelan draine un flux massif de véhicules en provenance des Franches-Montagnes et de France voisine. Le PLR-T se fait beaucoup de soucis par rapport à cet afflux massif de véhicules transitant par notre village, ou venant tout simplement y travailler. Sans freiner l'investissement économique dans notre cité, le PLR-T se demande si la municipalité de Tramelan a prévu d'améliorer, en limitant, le trafic de la commune. Comment est-ce que la commune peut limiter le nombre de véhicules circulant dans le village pour les personnes venant travailler ici et dans une autre mesure, comment serait-il possible de limiter le trafic de transit ? »



Interpellation de Christophe Vienat, PLR, intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village » : « En lien avec l'interpellation précédente et dans un souci de cohérence, la sécurité des citoyens, liée à un fort trafic reste une priorité. Force est de constater que statistiquement, le centre du village de Tramelan, à la Grand-Rue, entre les numéros 151 et 163 (croisement Rue de la Printanière / Virgile Rossel et Grand-Rue) est un lieu extrêmement accidentogène. Afin de maximiser au mieux la sécurité et pour éviter le parking sauvage, le PLR-T interpelle la municipalité sur la nécessité d'installer des piquets / plots empêchant physiquement le parcage sur le trottoir du côté droit de la Rue de la Printanière / Grand-Rue (devant le N° Grand-Rue 134). Il est malheureusement souvent constaté que nombre de véhicules de livraison ou

autres voitures de tourisme se parquent sur le trottoir pour de courtes durées, ce qui cache complètement la visibilité du passage pour piétons reliant la boulangerie « Donzé » à la banque « Clientis ». Nul besoin de rappeler que ce passage pour piétons est l'un des plus utilisés sur la commune, notamment par bon nombre d'écoliers. Ce parcage sauvage empêche également la visibilité du trafic venant des Reussilles pour les automobilistes circulant depuis la Rue de la Printanière et voulant s'engager sur la Grand-Rue »



Interpellation de Vincent Vaucher, PS, intitulée « Route cantonale – 30 km/h au centre de Tramelan » : « On remarque depuis plusieurs années l'augmentation générale du trafic et dans notre commune cela est particulièrement visible sur la Grand-Rue. Aux heures de pointe, semaine comme week-end, cette route cantonale voit un flux de voiture ininterrompu parfois pendant près de 10 minutes, et pas toujours dans le respect du « 50 ». Pouvant s'appuyer sur la motion « Reprise du dossier zone 30 » ainsi que sur la réfection de la Grand-Rue par le canton, le parti socialiste pense qu'il serait judicieux de réfléchir à l'aménagement en « zone 30 » du centre du village. Il est demandé au Conseil municipal s'il entend intervenir auprès de l'OFROU dans ce sens ? »

19. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, demande si les deux interpellations qui avaient été déposées concernant l'ouverture de l'EJC durant les vacances scolaires ont mené à un projet en la matière.

Mme Karine Voumard, CM, répond M. Vincent Glauser est en train d'examiner des pistes et prévoit en principe cela pour l'été 2024. Elle n'est pas au courant des détails.



Mme Deborah Kläy, UDC, demande pourquoi il n'y a pas eu de prévention routière lors de la rentrée scolaire. Il y avait habituellement des banderoles mises à disposition gratuitement, mais il n'y en a eu ni à l'entrée ni à la sortie du village.

M. Hervé Gullotti, maire, répond que M. Vincent Glauser, conseiller municipal en charge de l'Instruction publique, étant absent, la question sera prise au sein du Conseil municipal qui y répondra la prochaine fois.



Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, demande s'il est possible de mettre une poubelle à côté de la Migros, près de la statue de Mme Gobat, car beaucoup de gens grignotent à la sortie du magasin et comme il n'y a pas de poubelle, cela crée beaucoup de déchets.

M. Pierre Sommer, CM, répond que la possibilité sera examinée.



M. Blaise Bernard, PS, explique que plusieurs personnes se sont plaintes vers lui pour qu'on augmente la sécurité au carrefour entre le Pont des Lovières et la Grand-Rue. Quand on vient du pont pour monter la Grand-Rue on ne voit pas bien les voitures qui descendent car il y a du parcage devant le coiffeur. Peut-on améliorer quelque chose ?

M. Hervé Gullotti, maire, indique prendre note de la question.



M. Georges Juillard, UDC, demande où en est le projet de chauffage à distance.

M. André Ducommun, CM, explique que la mise en place par le service des routes fonctionne bien, on va ouvrir encore une étape de 70 mètres cet automne. La première pose est terminée, les tuyaux ont été mis sous pression. Demain TEI SA choisira un modèle de centrale de chauffe et l'implantation du bâtiment dont le permis sera déposé entre mi-octobre et début novembre. Concernant le trafic, avec l'ouverture des 70 mètres, entre 15h30 et 18h on va supprimer les feux et mettre des personnes pour faire la circulation. Cela permettra de gagner une minute dans l'alternance et réduire les colonnes dans le village.



M. François Rüfli, PLR, a reçu des demandes concernant l'éclairage à la Combe-Aubert. Y a-t-il un problème avec le timing des heures, notamment pour ceux qui prennent les premiers trains le matin. Après avoir vérifié il constate effectivement que cette rue n'est pas éclairée le matin comme d'autres rues le sont, vers 5h30 ou même 6h30. Il a entendu qu'il y aurait un problème technique avec cet éclairage et demande s'il est possible de vérifier l'origine du problème.

M. Mathieu Chaignat, CM, répond que ce n'est tout simplement pas possible de corriger cela. Il y a des variations selon les quartiers en fonction de la technologie utilisée par les lampes « intelligentes » qui calculent elles-mêmes la luminosité, d'où des différences. On ne pourra pas corriger cela sans changer la technologie des lampes. Il précise que lorsque la proposition a été faite d'éteindre le village entre minuit et 5h, ce type de souci avait été annoncé au Conseil général. Par ailleurs les déclenchements des lampadaires ne sont pas de notre ressort, c'est un déclenchement coordonné pour toute la région.



M. Georges Juillard, UDC, demande par rapport au chantier à Tramelan-Dessous, pourquoi met-on du sable français dans la route alors que Tramelan est une commune qui parle d'écologie et de proximité ?

M. Mathieu Chaignat, CM, répond que les travaux sont gérés par le Canton, il faut demander à l'Office des ponts et chaussées à Loveresse. Il propose de se renseigner.

20. Correspondance au Conseil général

Le président informe qu'aucune correspondance n'est parvenue au Conseil général.

21. Divers

Aucun point divers n'est demandé.

Le président lève la séance à 20h55.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pascal Mercier Lucie Noirat

Annexes ment.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 27 novembre 2023 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Pascal Mercier, PS

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invités : M. Mikaël Bühler, KD Architecture SA
M. Yann Burri, directeur de l'Envol, membre du groupe de travail
Agenda 2040
M. Raphaël Chappuis, administrateur des Finances
M. Michaël de la Harpe, bureau Natura
M. Fabien Müller, géomètre, Sigeom SA
M. Didier Rizzon, ingénieur civil, GVH Tramelan SA
M. Nicolas Rousseil, responsable administratif Domaines publics
Mme Chantal von Burg, agente de la police administrative

Le président salue l'assemblée, particulièrement les représentants des médias ainsi que les invités :

- M. Mikaël Bühler venu présenter le dossier de la construction des nouveaux garages aux STT
- M. Yann Burri et M. Michaël de la Harpe venus présenter l'Agenda 2040
- M. Fabien Müller, M. Didier Rizzon et M. Nicolas Rousseil venus présenter le dossier de la réfection de la desserte agricole
- M. Raphaël Chappuis présent pour la discussion sur le budget
- Mme Chantal von Burg

1. Appel

L'appel auquel procède M. Gabriel Yoder, secrétaire, fait constater la présence de 32 conseillers généraux sur 37, tenant compte de M. Jean-Charles Juillard, UDC, qui arrivera tardivement. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)
M. Sylvain Riard, PS
M. Olivier Scheidegger, PLR
Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat
M. Pierre von Allmen, UDC

Mme Karine Voumard, CM

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Bureau propose d'emblée d'inverser la discussion sur le budget (point 8) et le point 9, sur la réfection de la desserte agricole, pour permettre aux invités d'intervenir plus tôt dans la séance. La modification est acceptée à l'unanimité. Le président donne alors connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Réponses aux interpellations
5. Suivi des motions et postulats par le CM

I. Décisions

6. Promenade 3, construction de nouveaux garages aux STT, demande d'un crédit d'engagement de CHF 291'400.- TTC
7. Agenda 2040, adoption
8. Réfection desserte agricole / Accès « Les Bavoux », demande d'un crédit d'engagement de CHF 683'000.- TTC, préavis au corps électoral
9. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2024
10. Règlement sur le personnel communal, révision partielle
11. Commission non permanente « Révision du Règlement concernant les commissions permanentes », prolongation du mandat
12. Postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, M. Elvis Lehmann, PLR, et M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Politique d'économie de l'eau potable et de gestion en cas de pénurie »
13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2024

II. Projets en cours du Conseil municipal

14. Informations du Conseil municipal

III. Divers

15. Crédit d'engagement de CHF 187'720.- TTC destiné à la mise en conformité du chauffage de la piscine du Château, décompte final
16. Crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC destiné à la réfection du parking de la piscine du Château, décompte final
17. Résolutions
18. Motions – postulats
19. Interpellations
20. Petites questions
21. Correspondance au Conseil général
22. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour avec la modification proposée à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Réponses aux interpellations

M. Jacques-Eric Favre, PS (Aménagement de la zone de rencontre et de jeux du quartier Crêt-Georges Est)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : Comme le soulève l'interpellateur, la parcelle communale n° 3450 sise en aval de la rue de la Place se situe effectivement dans le périmètre du Plan de quartier « Crêt-Georges Est » ; son affectation et ses possibilités d'aménagement sont donc contraintes par les dispositions en découlant. Formellement, cet espace est affecté en zone verte avec implantation de deux arbres à haute tiges. La notion de zone de rencontre ou place de jeux ne sont ainsi nullement mentionnées dans le Plan de quartier, respectivement dans son règlement. Actuellement, la surface est enherbée et entretenue par les Travaux Publics en fauche raisonnée. A l'époque, cet espace libre a également permis l'implantation d'un conteneur semi-enterré. Hormis les plantations, la nature de la parcelle n° 3450 est donc conforme à la règlementation.

Cependant, nous convenons du potentiel de cette zone verte pour, d'une part, augmenter sa valeur biologique et d'autre part, créer un espace de détente. La démarche pourrait même, par exemple, inclure un volet informatif sur les découvertes archéologiques faites lors des travaux de viabilisation. Dans cette perspective, le dicastère Domaines Publics soumettra au Conseil Municipal l'inscription de ce projet au Plan Financier. Sa temporalité de réalisation sera naturellement dépendante des priorités d'investissements et capacité financières de la Commune.

M. Sommer précise en outre que la réponse à cette interpellation déposée le 27 mars 2023 a été fournie dans les temps par le service concerné. Une erreur de la chancellerie est à l'origine du retard de transmission du texte au Conseil général.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

M. Vital Gerber, Groupe Débat (Priorité à la mobilité douce et piétonne aux Lovières : comment ?)

Réponse de M. Christophe Gagnebin, CM : Le secteur « Fin des Lovières » revêt une importance stratégique essentielle pour le développement futur de la Commune de Tramelan. La planification y-relative s'inscrit à la fois dans la révision du PAL (3^{ème} étape, secteurs d'activités) et celle du PQ « Fin des Lovières », toutes deux actuellement en cours. Le possible développement de cette zone vers l'Est constitue en outre un pôle de développement économique (PDE) reconnu d'importance cantonale. Fidèle à l'esprit de l'agenda 21, le Conseil municipal entend privilégier une croissance harmonieuse de ce quartier et s'efforce de concilier autant que faire se peut les besoins de l'économie, les impératifs environnementaux et les attentes des populations immédiatement concernées. De manière à anticiper le développement de ce secteur et de permettre la réalisation aussi rapide que possible de projets industriels sans sacrifier la qualité de vie des riverains ou celle du paysage, une étude d'impact sur l'environnement (EIE) est en cours de réalisation, concomitamment à différentes réflexions qui ont d'ores et déjà été lancées pour limiter autant que possible le trafic motorisé dans ce secteur :

- Le réaménagement de la gare de Tramelan, outre qu'il améliorera le confort des usagers des Transports publics, permettra un accès facilité aux quartiers sud de la localité avec la réalisation d'une passerelle aérienne qui débouchera de plain-pied à proximité immédiate du ceff.
- Le projet « Traverses » pour lequel le Conseil général a récemment approuvé un crédit quadriennal de CHF 160'000 francs s'inscrit également dans cet objectif, de même que les réflexions en cours sur l'opportunité de réduire la vitesse maximale sur les rues communales à 30 km/h sur tout ou partie du réseau. Le rapport y relatif devrait être présenté au Conseil général en avril 2024.
- La CRTU élaborée par Jb.B avec le concours des communes prévoit la création d'un hub de transbordement aux Reussilles et l'instauration de navettes pour renforcer l'offre train / bus actuelle afin de permettre aux collaboratrices et collaborateurs en provenance de France ou des Franches-Montagnes de gagner sans voiture privée leur lieu de travail.
- Dans le même esprit, une réflexion a été entamée en collaboration avec le Parc Chasseral et l'entreprise EMP pour réduire le trafic motorisé en ville, notamment en privilégiant la mobilité douce entre les différents sites de ladite entreprise.
- L'interdiction de tout trafic motorisé sur les chemins des Rinsures, des Cibles et des Neufs-Champs a été rappelée récemment par une signalisation conforme.
- Le Conseil municipal a également manifesté sa volonté de prendre des mesures concrètes pour éviter que l'axe Chemin des Sources / Rue du Plan / Rue du Stand soit utilisé pour accéder au quartier des Lovières.
- Il conviendra également de réglementer plus strictement le parking dans ce secteur. La direction du CIP est d'ailleurs intervenue en ce sens auprès de l'Office des Immeubles et des Constructions. Des pourparlers qui sont appelés à s'engager avec les autorités et des résultats qui en découleront relativement au parking du CIP (propriété du canton) dépendra la réglementation en matière de parcage dans le reste du secteur (Marelle, ceff, Place des sports, cimetièrè)

On rappellera les démarches déjà entreprises et à poursuivre sous l'égide de l'Office des Ponts et Chaussées concernant le réaménagement de la Grand-Rue, réaménagement qui accordera également à la sécurité des usagers de la mobilité douce et à la convivialité une importance prépondérante.

Dans ce contexte, le Conseil municipal répond comme suit aux questions formulées par l'interpellateur :

- L'élaboration d'un plan directeur de la mobilité pourra être engagée lorsque l'appréciation du canton sur l'EIE évoquée ci-dessus sera connue (courant 2024 vraisemblablement).
- Le Conseil général sera d'évidence impliqué dans la démarche dès lors que des options et des décisions devront être prises qui relèvent de sa compétence. Les commissions (Domaines publics, développement territorial, environnement) se penchent également sur des thématiques liées.

Le Conseil municipal a évoqué ci-dessus un certain nombre de mesures actuellement à l'étude. Les résultats de l'examen de l'EIE par l'OACOT pourront en déterminer d'autres.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait » de la réponse.

Mme Déborah Kläy, UDC, M. Vital Gerber, Groupe Débat, M. Werner Liechti, PEV (Quelle cohérence du paysage ? Quel développement de la qualité de vie du village ?)

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : Le Conseil municipal remercie l'interpellateur de rappeler l'indispensable pesée d'intérêt nécessaire dans le dossier complexe que représente plus particulièrement Les Lovières. Car le secteur du Plateau des Lovières qui englobe le versant Sud de la localité, de Tramelan-Dessous à l'entreprise Kummer, fera l'objet d'une attention particulière ces prochaines années en termes urbanistique, agricole et économique.

Plus globalement, dans la thématique très focalisée de l'interpellation, la vision du CM est portée :

- Par un Plan de Zones de Protection (PZP), depuis 1998, celui-ci particulièrement complet en cela qu'il est, avec les prescriptions portées au Règlement Communal de Construction (RCC), soutenu par vingt-deux 'directives relatives à la protection de la nature et du paysage' inscrites au Plan d'Aménagement Local (PAL). Plusieurs mesures / actions au regard de cette programmation auront été menées ces 20 dernières années mais, plusieurs de ces mesures restent évidemment encore à développer et à mettre en œuvre.
- En appui au PZP et à l'initiative de la Commission municipale 'environnement', par un 'Plan Paysage', fruit d'un important travail pour partie mené avec le PNR Chasseral et d'une large démarche participative engagée dès 2020. Pour premiers résultats : toutes les réflexions sur la mobilité douce et nos traverses ; la plantation d'une haie au long du chemin des Lovières menant au massif forestier.
- Depuis mai 2008, par la 'promotion' de Tramelan au sein du programme des Pôles de Développement Economique (PDE) du Canton de Berne et, à ce titre, les Autorités municipales portent avec conviction et détermination la valorisation du PDE des Lovières comme vitrine économique majeure à l'échelle régionale, voire cantonale.
- Depuis 2010, par les lignes directrices de l'Agenda 21 approuvées par le CM et 'distillées' dans toutes les actions municipales.
- Par l'élaboration d'un "Projet de Territoire Tramelan 2050" dans le cadre de la dernière étape de modification en cours du PAL, soit la définition d'un outil d'aménagement exprimant les lignes directrices d'un avenir qui soit pertinent à court terme et inscrit dans un long terme avec essentiellement pour objectifs de :
 - définir les visions prospectives de développement du territoire communal, base de travail et d'échanges pour la CRTU et la prochaine modification fondamentale du PAL (d'ici probablement une quinzaine d'années) ;
 - préparer sereinement la mise en œuvre d'une Politique communale d'Urbanisation vers l'Intérieur (PolUrbIn) ;
 - assurer un développement coordonné dans le temps et dans l'espace pour l'habitat comme les activités ;

- anticiper les besoins d'équipement de la zone à bâtir (dimensionnement des réseaux, calendrier des dépenses, ...).

L'action du CM est ainsi encadrée par « une vision réfléchie ». Une vision qui n'est :

- d'une part pas statique, à l'image entre autres des réflexions, études et dossiers précités tout en appréciant continuellement celle-ci au regard des contextes évolutifs et parfois incertains de notre époque et,
- d'autre part pas exclusive, en cela qu'elle se doit évidemment d'être considérée plus globalement en miroir des nombreuses autres thématiques qui rythment notre Cité.

Concernant plus spécifiquement le plan de quartier des Lovières, le Conseil municipal entend l'exploiter au mieux pour ses entreprises locales et il ne souhaite pas renoncer au potentiel constructif qu'offre ce secteur. Le PDE de Tramelan, qui est bâti dans sa partie Ouest, est en effet dans le Jura bernois quasiment l'ultime secteur qui offre du terrain industriel au tissu économique régional. Et la demande est forte. Le Conseil municipal souhaite pouvoir répondre à cette demande. Le plan de quartier qui régit le secteur - entré en force en 2001 déjà - va être modifié en ce sens permettant à la Municipalité de mettre à disposition des entreprises un parcellaire à bâtir. D'entente avec les partenaires impliqués, le Conseil municipal envisage d'affecter une partie de la zone affectée à des besoins publics (dite « zone verte », parcelle 3428) à du terrain industriel tout en conservant un espace de « verdure » pour le maintien de la haie nouvellement installée. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée mais doit encore être affinée dans la perspective des changements d'affectation relatifs à la « zone verte ».

Ainsi, la pérennité des actions paysagères qui ont été entreprises dans ce même secteur est garantie. Un travail de mobilité est également en cours en collaboration avec l'association du Parc régional Chasseral de sorte à pouvoir y limiter au maximum l'impact du trafic routier.

Le Conseil municipal envisage finalement de lancer l'étude d'un Plan directeur de Développement durable sur l'ensemble du Plateau des Lovières qui alliera développement du Pôle de Développement Economique, politique paysagère et politique d'habitat. Une étude sur l'édiction d'un plan mobilité est également en cours de réflexion. Ce travail s'effectuera en collaboration avec l'association du Parc régional Chasseral ainsi que l'association Jura bernois.Bienne.

Ainsi, la vision du Conseil municipal est concrètement épaulée par une politique durable et consciencieuse, établie dans le devoir de satisfaire tout à la fois intérêts et enjeux collectifs et privés à court, moyen et long terme, que ce soit en termes environnementaux, sociétaux ou économiques. Une vision qui n'est en soit pas l'apanage de l'Exécutif par l'appui des commissions municipales, du Conseil général, et de la population.

Le président donne la parole aux interpellateurs. M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande l'ouverture d'une discussion sur cette réponse, en référence à l'article 31 al. 5 du Règlement sur le Conseil général. Au vote, par 21 voix favorables et 10 abstentions, la discussion est ouverte.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie au nom des interpellateurs le Conseil municipal d'avoir répondu à l'interpellation d'une manière qui se veut la plus complète possible. Dans la dernière phrase de sa réponse, le Municipal précise que sa vision n'est pas l'apanage de l'Exécutif, ce que les interpellateurs comprennent de la manière suivante : L'avenir de ce quartier n'est effectivement pas l'apanage de l'Exécutif. Ce sont des questions importantes pour l'avenir du village qui méritent donc une discussion politique et citoyenne. C'est dans ce sens que l'interpellation a été déposée et que l'ouverture de la discussion a été demandée ce soir. Que la vision du Conseil municipal telle que décrite dans la réponse soit encadrée par les réflexions et planifications citées semble normal. Les interpellateurs entendent la volonté du Conseil municipal qui est de

construire derrière le CIP, à l'Est de la nouvelle usine aux Lovières. Ils entendent que la demande est forte. Mais M. Gerber de relever qu'il y a aussi de fortes résistances de la part de la population. Les interpellateurs ne partagent pas la vision du Municipal, aussi au nom d'une part de la population qui n'a peut-être pas les moyens de l'exprimer. Ils n'ont pas envie de voir ce quartier bétonné. La réponse du Conseil municipal laisse un certain nombre de questions en suspens. Il s'agirait, d'après le Municipal, du dernier secteur disponible pour des constructions industrielles. M. Gerber peine à comprendre l'argumentation. Il a effectué des recherches rapides dans les communes voisines, Tavannes propose 20'000 m² et Saint-Imier également 20'000 m². De deux choses l'une : soit ce ne sont pas les derniers secteurs et il n'y a pas de raison de se précipiter. Soit ce sont effectivement les ultimes secteurs constructibles, donc rares et précieux, et Tramelan tient le couteau par le manche pour négocier et poser ses exigences. C'est une question de choix. Première question, le Conseil général sera-t-il appelé à se prononcer sur la modification du plan de quartier ?

M. Christophe Gagnebin, CM, confirme que oui. Le Conseil général sera appelé à se prononcer sur le plan de quartier. M. Gagnebin rappelle que la politique actuelle du Conseil municipal s'inscrit dans celle qui a été voulue par la majorité du Conseil général au cours des dernières décennies. Il se souvient de l'époque où l'on attendait, presque avec désespoir, l'intégration de nouvelles entreprises à Tramelan. Le secteur en question a de longue date été prévu pour être le pôle dans lequel serait amenée à se développer la vitrine économique, là que devraient s'implanter les entreprises à haut potentiel. L'idée n'est pas d'y implanter des entreprises de construction, de maçonnerie ou de transports. Il ajoute que dans la révision du plan d'aménagement local, d'autres secteurs seront retirés de la zone à bâtir et mis en zone agricole. C'est le cas de la zone sur le Crêt à la sortie du village, le long du chemin de Courtelary.

M. Gerber ne remet pas en question l'historique mais croit que la situation a changé, qu'en 2023 on doit réfléchir selon d'autres critères. Autre question : est-il prévu d'évaluer l'impact qu'aura l'usine nouvellement construite sur le quartier, la circulation, etc., avant de poursuivre la planification de la suite ?

M. Gullotti répond qu'une étude d'impact sur l'environnement est effectivement prévue dans le secteur. Elle va mesurer notamment le nombre de places de stationnement nécessaires pour la nouvelle zone. Cette étude a déjà été entamée avant qu'on connaisse la volonté d'une des entreprises de s'agrandir et sera complétée avec ce plan de quartier modifié avec le changement d'affectation d'une partie de la zone verte en zone industrielle. Cette étude sera donc normalement produite en même temps que la réalisation du plan de quartier. En outre, nous travaillons avec le consortium EMP-Precitrane pour développer la mobilité douce, c'est-à-dire l'usage de vélos pour se déplacer d'un site à l'autre. On essaie de sensibiliser l'autre entreprise sur place. Finalement, on étudie un projet de « hub » soutenu par Jb.B, consistant dans certains secteurs du Jura bernois dont les Reussilles à créer un parking pour pendulaires avec système de navettes électriques pour se rendre sur le site des Lovières.

M. Gerber est d'accord que le point de la circulation est préoccupant et reconnaît qu'il y a des mesures réjouissantes pour privilégier la mobilité douce. Sur l'ensemble, il n'a cependant pas l'impression que le problème soit résolu. On cherche des moyens de limiter la circulation motorisée, mais M. Gerber pense qu'on doit réfléchir autrement. L'époque où l'on commençait par penser « voiture » avant d'arranger les autres moyens de mobilité autour est révolue. On est obligé de renverser la perspective. Quand on parle de places de parc, forcément, on va amener plus de circulation dans le village alors que c'est déjà une préoccupation constante. Il y a eu plusieurs interpellations à ce sujet. D'après le plan de quartier actuel, il n'y a plus de places de stationnement disponibles. Il y a sauf erreur 190 places construites pour la nouvelle usine. Le règlement de plan de quartier actuel prévoyait (art. 20, al. 2) qu'une convention devait fixer les modalités d'utilisation publique des places de stationnement. Qu'en est-il de ces 190 places ?

M. Gagnebin répond qu'effectivement, en l'état, le nombre de places disponibles est épuisé. Toute extension nécessitait l'étude d'impact sur l'environnement qui a justement été entreprise il y a plusieurs années pour anticiper l'éventuel développement du secteur. Elle est en cours et déterminera éventuellement à quelles conditions et dans quelles mesures le nombre de places peut être augmenté. Pour le reste, la réalité démontre quand même que les mentalités font que les gens gardent, au regret de M. Gagnebin, l'habitude de se déplacer en véhicule motorisé. Il faudra du temps pour que les mentalités évoluent, que les notions de temps, de confort et de convivialité soient modifiées. Jusqu'ici, la volonté du Conseil municipal était d'essayer d'optimiser l'utilisation de ce secteur-là qui est le seul susceptible d'offrir une desserte à peu près correcte en matière de transports publics et relativement aisée via le pont pour le trafic motorisé, donc d'utiliser au mieux l'espace du plateau des Lovières. C'est pourquoi la révision du plan de quartier prévoit une densification, c'est-à-dire par exemple enterrer les places de parc de DEFI I actuellement en plein air. On peut prendre une décision disant qu'on ne veut pas de nouvelles entreprises dans le secteur, c'est une option, mais ce n'est pas la volonté politique qui a été manifestée pour l'instant. On fait des efforts importants pour réduire les nuisances que cela engendre mais il n'y a évidemment pas de solution miracle qui permette d'épargner la chèvre et le chou.

Mme Deborah Kläy, UDC, relève qu'il est fait mention dans la réponse de zones vertes aménagées et de biodiversité, mais finalement pas de surfaces agricoles. Si la zone devait être agrandie, ces surfaces seraient forcément grignotées. Qu'y aura-t-il en compensation pour cela ?

Pour M. Gagnebin, c'est une question de doctrine. Il y a bien longtemps, on a sacrifié en Suisse des hectares de terres agricoles pour construire des autoroutes et des entrepôts. M. Gagnebin le regrette et constate que le pays s'est beaucoup enlaidi ces dernières années. En la circonstance, si l'on devait encore empiéter sur les terres agricoles, cela ne serait pas de gaieté de cœur, il y aurait une pesée d'intérêts. La zone Sur le Crêt devrait sortir de la zone à construire et redeviendrait en principe zone agricole propriété de la commune. D'autres territoires pourraient éventuellement subir le même sort. Cela impliquera des dépenses car ce sont des terrains privés qui, étant mis en zone agricole, perdraient de la valeur qui devrait être compensée. On est dans une logique qu'on peut regretter, mais M. Gagnebin rappelle qu'on voulait donner à Tramelan un tissu économique pour compenser ce qui avait été mis à mal par la crise économique il y a quelques décennies. Il précise que si l'extension de DEFI I devait être réalisée, l'idée est d'utiliser au mieux l'espace vert du plan de quartier actuel. On va en tous les cas préserver la haie, le chemin blanc (agricole) qui monte en direction de la forêt ne sera pas ouvert à la circulation plus largement. Encore une fois, c'est le pôle de développement qui nous engage à essayer de le développer.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, fait remarquer qu'on ne peut pas compenser un hectare d'excellente terre agricole comme aux Lovières (sols profonds, labourables) par une zone comme Sur le Crêt qui est peut-être sèche avec des cailloux. En agriculture, un mètre carré n'est pas forcément équivalent à un autre. D'autre part, Mme Piccand s'étonne qu'une « zone verte » définie dans un plan de quartier puisse être simplement révoquée. Elle pensait qu'une zone verte était un contrat à durée indéterminée mais constate qu'il s'agit en réalité d'un CDD pour la commune. Elle trouve cela dommage car la biodiversité et les actions en cours se font à long terme. Uniquement conserver une petite bande pour la haie est finalement assez dommage quand on a des ambitions plus grandes en termes de biodiversité pour la commune.

M. Gagnebin n'est pas persuadé que la zone Sur le Crêt soit de moins bonne nature que celle des Lovières, mais il ne peut pas en juger. Si l'on suit cette logique, les meilleures terres agricoles étaient sur les plateaux suisses et ça n'empêche pas qu'on continue à vouloir les sacrifier. Pour ce qui est de la zone verte, il ne s'agit pas juste de maintenir une petite bande, c'est au moins la moitié de la parcelle qui devrait subsister.

M. Gerber pense que la question du sens écologique doit être posée autrement aujourd'hui. En lien avec l'Agenda 2040 qui sera discuté ce soir, avec des éléments réjouissants, il faut se demander de quelle façon ce type de projet entre dans les principes fixés par l'agenda. Par ailleurs le quartier des Lovières, ce sont aussi des installations publiques, le cimetière, le centre médical, les installations sportives, des salles de spectacle, des lieux de formation. Le rapport « Avenir Berne romande » a intégré Tramelan dans ses huit pôles de compétence en tant que pôle de formation et formation continue francophone. C'est un élément à prendre en compte. Que signifie le développement aujourd'hui ? Comment va-t-on prendre soin de ces installations publiques ? Il y a une crainte de péjoration de la qualité de vie, pas seulement pour les riverains mais pour l'ensemble de la population tramelote à ce niveau-là. Que veut-on faire avec ces installations publiques ? Comment veut-on développer la qualité de vie ?

Remarque : M. Jean-Charles Juillard, UDC, rejoint la séance à 20h15.

M. Gullotti répond que le Conseil municipal est conscient de la diversité des activités dans ce secteur et qu'il a la volonté de la maintenir. Les discussions autour du ceff COMMERCE ne sont pas faciles et les enjeux régionaux entre le Jura bernois et Bienne doivent être considérés avec prudence. Le Municipal est attaché à maintenir ce pôle dans toute sa diversité. C'est pourquoi on s'achemine vers l'adoption de ce plan directeur de développement durable pour l'ensemble du plateau des Lovières qui permettra de faire cohabiter les différents enjeux, y compris l'aspect écologique puisque le paysage est inclus dans la réflexion globale.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt le débat.

5. Suivi des motions et postulats

M. Hervé Gullotti, maire, prend la liste des motions et postulats acceptés précédemment pour indiquer le statut de leur réalisation.

- « Reprise du dossier zone 30 » : un concept sera présenté au Conseil général au 1^{er} semestre 2024.
- « Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions du 01.01.2019 » et « Concilier vie de famille et engagement politique » : une information sera donnée par le Bureau du Conseil général au 1^{er} semestre 2024.
- « Pose de nouveaux miroirs pour améliorer la sécurité routière » et interpellations sur la circulation routière : des propositions sont en cours d'élaboration par la police administrative qui a pris contact avec l'OPC.
- « Mise en avant de nos commerces locaux et de nos entreprises » : un groupe de travail est en train de se constituer.
- « Stratégie en matière de développement touristique » : la commission Sports-Tourisme est entrée dans le vif du sujet et devrait venir proposer un catalogue de mesures au 1^{er} semestre 2024. On peut déjà mentionner la réfection des toilettes publiques aux Reussilles qui ont été inaugurées cette semaine.
- « Equité salariale, intégration des résultats du monitoring à l'onglet RH du rapport de gestion » : sera intégré au Rapport de gestion 2023.
- « Etat des lieux de la forêt communale [...] » : la commission agricole a demandé un rapport à Valforêt qui sera présenté au Municipal puis au Conseil général en 2024.
- « Point de situation du projet « Fun Family » : en cours de création, mais la commune, bien que partenaire du projet, n'est pas directement impliquée.

I. DECISIONS

6. Promenade 3, construction de nouveaux garages aux STT, demande d'un crédit d'engagement de CHF 291'400.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun excuse M. Mikaël Bühler qui a dû s'en aller et ne pourra donc pas assurer la présentation. Il fait la déclaration suivante : « Pour une fois, la commission des bâtiments vous présente un dossier dans l'urgence. En effet une demande de remise en état des garages de la Promenade 3b et 3c avait été présentée aux autorités communales il y a 20 ans. Malheureusement, les autorités de l'époque ont décidé que la demande n'était pas prioritaire et le projet fut laissé de côté. Pendant mes 12 ans à la tête des Infrastructures, plus aucune demande ne m'est parvenue et personnellement je ne me suis jamais inquiété de ces garages. Il y a quelques semaines, un grave accident aurait pu se produire puisque l'une des portes a cédé lors de l'ouverture et un employé communal aurait pu être gravement blessé. Dès lors, les services de l'électricité, des eaux et les Infrastructures ont évalué les besoins pour vous présenter le dossier ce soir. Le projet qui vous est présenté ne remet pas en question un futur regroupement de l'administration, des services techniques ou des écoles puisque dans l'Agenda 2040, ces possibilités sont toujours d'actualité. La réalisation de ce projet de garages sera en outre un plus pour une éventuelle vente, voire une location de l'ensemble de la Promenade 3. »

En conclusion, M. Ducommun présente une vue en 3D des futurs garages.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PS et le PLR favorisent favorablement l'octroi du crédit alors que le Groupe Débat et l'UDC laissent la liberté de vote.

Le président ouvre la discussion.

M. Blaise Bernard, PS, demande pourquoi on ne profite pas de l'occasion pour faire les garages du haut plus profonds, afin d'y mettre de plus longs véhicules par exemple le camion de pompier pour lequel on peine à trouver un garage ?

M. Ducommun répond qu'une partie du terrain situé derrière la Promenade 3 sera utilisé pour le développement de la gare de CJ. Par ailleurs il n'est pas possible de garer un camion de pompier seul, l'ensemble des véhicules d'intervention doivent être regroupés au même endroit pour permettre un départ simultané.

Le président fait procéder au vote sur l'acceptation du crédit.

Au vote, le Conseil général accepte par 27 voix favorables et 5 abstentions le crédit d'engagement de CHF 291'400.- TTC pour la construction de nouveaux garages aux STT.

7. Agenda 2040, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole à M. le maire.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Dès le commencement de la présente législature, le Conseil municipal a tenu à revoir aussi rapidement que possible l'Agenda 21, en vigueur depuis 2010. Cette feuille de route soutenue par le Conseil général de l'époque avait été mise en place dans le cadre d'un processus participatif communal et avait été soutenue financièrement par le canton et la Confédération. Elle avait permis à nos services de manière plus ou moins appliquée à suivre une ligne de

conduite d'investissement financier en respect de paramètres environnementaux et durables, via la boussole du développement.

Le Conseil municipal s'est donc mis au travail en collaboration avec le bureau Natura biologie appliquée et M. Michaël de la Harpe, dont je salue ici le travail rigoureux et méthodique qui nous a permis d'avancer à un rythme cadencé et nous tenir suffisamment en haleine dans les orientations à prendre de sorte à maintenir une émulation constante tout au long du processus.

Je tiens également à remercier les personnes de la société civile qui se sont engagées dans ce processus. Grâce à elles et à leur regard extérieur aux activités de l'Exécutif et du Législatif nous avons pu réaliser un document final à valider ce soir qui se préoccupe au plus près des attentes de la population.

Le document qui vous sera présenté est ambitieux mais nécessaire. Il est le fruit d'une observation acérée de notre environnement proche et participe de manière intelligente et réfléchie à l'avenir de notre localité. Il fait la part belle à l'environnement, mais il ne fait pas l'impasse de nos responsabilités vis-à-vis de l'économie et de son développement, le commerce local et son maintien indispensable pour le tissu local, la solidarité entre générations, entre origines au pluriel et vis-à-vis des plus démunis. Il permet également à Tramelan de se profiler comme commune dynamique et locomotive dans cette région de Grand Chasseral qui doit faire entendre sa voix. Dans de nombreux domaines, Tramelan a été une commune précurseur. Elle entend bien le rester.

Le Conseil municipal se réjouit également de l'adjonction à ces lignes directrices communales, à titre de mesures incitatives, de nombreuses initiatives que la Municipalité pourra prendre pour réaliser lesdites lignes. Ces initiatives ont été suggérées par les membres du groupe de travail et elles seront intégrées dans le Programme de législature de l'Exécutif. Le Conseil municipal pourra désormais composer son Programme de législature 2023-2026 sur cette base, en tenant compte évidemment du Plan d'investissement existant ainsi que des priorités de dépenses que les dicastères communaux vont formuler dans le courant du printemps prochain. L'objectif est de pouvoir vous présenter le programme de législature lors de la séance du Conseil général de février 2024. Je vous laisse donc le soin de découvrir cette Agenda 2040, qui projette nos attentes à dans 17 ans, et reste volontiers à votre disposition au besoin. »

M. Gullotti cède la parole à M. Michaël de la Harpe. Ce dernier donne les explications suivantes : « L'Agenda 21 compose depuis un moment la réalité de Tramelan. Initié en 2009, nous avons réalisé un exercice similaire à celui de cette année, qui avait débouché sur des lignes directrices en matière de développement durable jusqu'à aujourd'hui. De nombreuses peuvent y être liées plus ou moins directement. Une rapide revue de presse dans les médias régionaux permet de se rendre compte que cette démarche a été le socle direct ou indirect d'un grand nombre d'initiatives portées par la commune, par des citoyens ou des institutions. On voit avec ces exemples que Tramelan bouge et que Tramelan concrétise les lignes directrices de l'Agenda 21, que ce soit dans le domaine de la biodiversité, du social ou des énergies renouvelables. Ce sont parfois de petites choses, parfois beaucoup plus conséquentes. Comme l'a dit M. le maire, évidemment que les aspects économiques sont pris en compte dans ces démarches. Le développement industriel était mis en avant par l'Agenda 21.

Depuis 2010 ces efforts sont continus et régulièrement d'actualité. Derniers gros titres en date, l'implantation d'une haie aux Lovières, l'assainissement des réseaux communaux, l'épicerie « autrement », le chauffage à distance. Depuis 2010 les enjeux climatiques et leurs conséquences s'imposent de plus en plus à nous, on parle de sécheresse, de pénuries, de réchauffement climatique, de santé de nos forêts, etc. Le contexte était donc propice à une mise à jour des réflexions lancées à l'époque. Le but d'un tel agenda est de créer des forces de réflexion pour que les solutions suivent.

Le profilographe communal est un outil qui a servi de base à nos réflexions. Il est mis à disposition par le Canton qui soutient la démarche à hauteur de 50% des coûts. Sous forme d'un tableau Excel, il permet de passer en revue 125 indicateurs pour donner une vision synthétique de la commune, de son état du point de vue du développement durable, d'évaluer et de mettre en évidence ses forces et faiblesses ainsi que les domaines dans lesquels il est pertinent de mettre des forces. Le résultat permet de fixer des priorités.

M. de la Harpe détaille le processus pour faire cet état des lieux. L'exercice est participatif pour établir une vision consensuelle et nuancée de la commune. Un groupe de travail a été créé, réunissant le Conseil municipal et des représentants des domaines économique, social et environnemental, soit 16 personnes en tout. Quatre séances de travail ont été menées entre fin juin et fin octobre 2023. La réflexion a aussi été ouverte à la population avec un atelier mis en place le 30 août. Des idées ont ainsi été amenées pour enrichir le document final.

M. Yann Burri, représentant du groupe de travail, prend la parole pour exposer la vision et les objectifs de l'Agenda 2040. Il déclare ce qui suit : « Un fantasme, une conception, une hallucination, une intuition, c'est ce qui peut caractériser une vision. C'est une manière d'appréhender un avenir, un futur dans toute sa complexité. C'est à cela qu'on s'est attelé dans le cadre du groupe de travail : définir cette vision et la séquencer en objectifs pour vous la transmettre. Votre responsabilité sera de l'appliquer avec l'ensemble des autorités concernées et d'en définir le cadre de fonctionnement. Sept thématiques « clefs » ont émergé, dans l'ordre des citations par le groupe de travail :

- Vivre ensemble / convivialité
- Energie renouvelable locale
- Paysage, biodiversité et patrimoine
- Mobilité douce
- Soutien à l'économie locale
- Sécurisation des ressources en eau
- Gestion de la commune

On pourrait qualifier la vision de consensuelle. Tous les aspects concernés ont été considérés en essayant d'impliquer un maximum de monde afin de rédiger cette intention d'arriver à une finalité impliquant chaque parti et chaque individu pour la concrétiser. »

M. Burri cite le paragraphe introductif de la vision :

Une localité diversifiée et vivante au cœur de la nature de l'Arc jurassien. Tramelan est fière de son histoire et de son patrimoine naturel et bâti dont elle prend soin. Ses autorités et sa population s'engagent activement pour développer sa capacité d'adaptation face aux nombreux défis de ce siècle. La commune soigne le vivre-ensemble, la qualité de vie de sa population et limite son impact environnemental tout en préservant et en valorisant son tissu économique et le savoir-faire local. L'innovation est soutenue et encouragée. Active dans sa région, Tramelan se profile également comme un lieu de culture et de formation.

Il relève ensuite que le premier objectif posé pour la concrétisation de la vision est la promotion du vivre ensemble et de la convivialité, ce qui caractérise bien la commune. Viennent ensuite :

1. Promotion du vivre ensemble et de la convivialité
2. Garantir la qualité de la formation
3. Promotion d'une énergie renouvelable et locale
4. Valorisation du paysage, de la biodiversité et du patrimoine
5. Développement de la mobilité douce
6. Soutien à l'économie locale
7. Préservation de la ressource en eau
8. Optimisation de la gestion communale

En allant plus loin dans la démarche, le groupe de travail s'est interrogé sur ce qui pouvait être fait concrètement. Il a rédigé une douzaine de pages d'idées. Le document n'est forcément pas exhaustif et n'est pas immuable. Il est amené à être complété avec des idées qui peuvent émaner de tout un chacun. Ce catalogue est mis à disposition sur le site internet communal pour que chaque citoyen puisse en prendre connaissance et envoyer ses propres idées.

Le président remercie les intervenants et donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption de l'Agenda 2040.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Le président fait procéder au vote sur l'adoption des lignes directrices de l'Agenda 2040.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité d'adopter les lignes directrices de l'Agenda 2040.

8. Réfection desserte agricole / Accès « Les Bavoux », demande d'un crédit d'engagement de CHF 683'000.- TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, n'a rien à ajouter par rapport au contenu du message et cède la parole à M. Fabien Müller, M. Didier Rizzon et M. Nicolas Rousseil pour présenter le projet.

M. Nicolas Rousseil rappelle que le projet s'inscrit dans une planification du renouvellement de notre important réseau de dessertes agricoles. Cela a été initié depuis 2018 sur la base d'un inventaire exhaustif de l'ensemble des dessertes agricoles hors zones à bâtir. Ce qui a été déjà réalisé du côté des Bavoux dans le secteur de la bergerie du Chalet, en direction de la montagne du Droit, s'inscrivait dans la même démarche. M. Rousseil précise qu'on parle bien de desserte agricole même si une partie de route communale est concernée car l'affectation agricole est prépondérante. Cela nous fait bénéficier des subventions agricoles du canton.

M. Rousseil présente une vue aérienne du tronçon qui débute à la fin de la zone bâtie au chemin des Navaux en direction du lieu-dit Les Bavoux. Il présente également le calendrier qui a débuté par diverses investigations techniques au printemps 2023 et se conclurait par la réalisation en 2025.

Une particularité est que le canton exige que le crédit brut soit accordé par l'autorité communale compétente avant d'octroyer une décision définitive de subventionnement. Néanmoins celui-ci devrait être octroyé à hauteur de 52% à 67% du montant total.

M. Fabien Müller relate que l'étude du dossier par Sigeom a débuté en 2022 lors d'une première visite du chemin qui a permis de constater des problèmes de portance. Les murs de soutènement avaient de nombreux problèmes et suite aux travaux réalisés sur le chemin des Prés Renaud, une inquiétude est survenue en matière de HAP, un type de pollution qui existe dans les revêtements. Cela coûte déjà cher à traiter aujourd'hui et suite aux changements de règles fédérales, cela sera encore plus cher à l'avenir.

Trois sondages ont été effectués début 2023, confirmant un taux de pollution élevé et la nécessité de stabiliser le chemin pour garantir le passage des véhicules agricoles. Il a été constaté qu'on n'avait que 20 cm de coffre, ce qui est faible. La réfection concerne 1300 mètres de chemin avec un renforcement de chaque côté. La largeur du coffre sera augmentée à 4 mètres (3 mètres actuellement). Le revêtement existant doit être

totalelement évacué. Actuellement on peut encore l'évacuer en décharge en Suisse mais dès 2026 ces matériaux devront être traités dans des centrales qui n'existent au niveau européen qu'en Hollande. Le prix d'évacuation va donc nettement augmenter, d'où l'urgence à réaliser le projet.

M. Didier Rizzon prend la parole. Les structures de soutènement sont projetées à l'endroit des structures existantes. Cela représente environ 81 mètres de murs au total. Ceux-ci sont actuellement dans un état structural assez préoccupant. Ce sont des murs hybrides, anciens moellonnages couverts par du mortier, derrière lequel on trouve du gravier qui n'est pas aggloméré par du liant. Dans un souci d'économie, on a étudié la possibilité d'en conserver une partie. Seuls 35 mètres pourront partiellement être conservés car il y a eu un placage en béton et l'état est acceptable. On pourra l'utiliser comme support. Pour le reste, pas d'autre choix que de procéder à une démolition avant de renouveler la structure.

Concernant le concept de sécurité, M. Rizzon explique que pour les piétons on aura un garde-corps, pour les véhicules un rehaussement de 30 cm faisant office de bouteroue. Compte tenu de la vitesse de trafic lente, cette solution est acceptable et a été soumise à l'OPC qui a donné son accord.

M. Müller présente le budget du projet. Il rappelle que comme on est en zone agricole principalement, qu'on dessert une exploitation agricole, on bénéficiera de la subvention du service des améliorations structurelles et de la production, qui devrait couvrir entre 52% à 67% des coûts, soit CHF 355'000.- estimés au budget.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PS laisse la liberté de vote alors que le Groupe Débat, le PLR et l'UDC préavisent favorablement le crédit d'engagement.

Le président ouvre la discussion.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande s'il est sûr que l'on obtiendra des subventions ?

M. Müller répond qu'elles ne sont pas encore garanties car on n'a pas de décision finale, mais qu'on a un préavis positif du Canton. Selon son expérience, il n'y a aucune raison qu'on n'en obtienne pas.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, demande si la Suisse possède actuellement des décharges capables de traiter ces déchets toxiques ? Ou est-ce que déjà maintenant, ce n'est pas parfait de les traiter ici et seule la Hollande serait capable de gérer ces déchets correctement ?

M. Müller répond que l'urgence est vraiment au niveau des coûts, car avoir ces déchets en décharge contrôlée en Suisse permet de les limiter. Mais la législation va se durcir, cette pollution-là devrait être traitée en centrale en Hollande.

M. Vincent Vaucher, PS, rappelle que le 23 octobre 2023, la COFI a préavisé favorablement l'octroi du crédit, mais avait également proposé une couverture partielle ou totale des amortissements en prélevant sur le financement spécial 29300.07 « aménagement pâturage et bâtiment ». Le Conseil municipal a renoncé au prélèvement pour des raisons comptables. Pourquoi ? Au final cette route débouche sur des pâturages.

M. Pierre Sommer, CM, répond qu'effectivement cela concerne l'agriculture mais que le fonds spécial est réservé aux pâturages et bâtiments agricoles, il n'est pas prévu pour les routes.

M. Vaucher insiste sur le fait que l'utilisation est quasiment exclusivement pour l'agriculture. La route est un outil qui mène aux pâturages, c'est destiné à l'agriculture malgré deux ou trois maisons de vacances.

M. Sommer concède qu'il y a peut-être une lacune dans la définition des chemins agricoles. Dans la pratique, tout le monde les utilise !

M. Marc Froidevaux, PS, demande s'il est correct que le revêtement sera imperméable. N'y aurait-il pas eu une solution qui laisse absorber les eaux de pluies ?

M. Müller répond que le revêtement actuel est déjà imperméable. C'est une desserte pour une exploitation principale, donc passablement utilisée par des véhicules d'une certaine dimension et d'un certain poids. Le problème est que sur le long terme, les revêtements perméables coûtent plus cher à l'entretien pour des routes aussi utilisées que celle-là. Cela se justifierait pour une desserte moins utilisée, comme des champs.

M. Rousseil ajoute que le profil du chemin est en dévers unique ou en toit, les écoulements de surface iront donc de toute façon en infiltration sur le bas-côté. La plus-value d'un matériau perméable serait négligeable.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 24 voix favorables, 1 défavorable et 7 abstentions, le Conseil général préavise favorablement le crédit d'engagement de CHF 683'000.- TTC pour la réfection de la desserte agricole à destination du corps électoral.

La votation populaire est fixée au 3 mars 2024.

9. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2024

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante :

« Je vous remercie de laisser la parole au Conseil municipal qui présente un budget 2024 déficitaire à hauteur de CHF 1'015'935.-. Ce budget est déficitaire, certes, mais je n'aimerais pas vous laisser l'impression que la situation est alarmante. La Municipalité n'est pas en situation de crise. Le Conseil municipal présente chaque année un budget déficitaire, cette année toutefois un peu plus marquée que les précédentes.

Nous, Conseil municipal, sommes là pour vous donner des explications et aborder l'avenir avec des pistes qui permettront, je l'espère, de maintenir la confiance. Je serai peut-être un peu long mais je pense qu'il faut correctement poser les choses.

Les raisons de ce déficit 2024 sont connues et figurent dans le rapport préliminaire dont nous avons pris connaissance pour la tenue de cette séance.

Dans les grandes lignes, les engagements en personnel, nécessaires, en discussion depuis quelques années, sont une des explications. Je ne vais pas revenir sur les motivations du Conseil municipal qui ont été largement exposées lors du dernier Conseil général. J'aimerais simplement insister sur le fait que ces nouveaux postes sont indispensables à la bonne gouvernance de l'administration communale qui a connu cette dernière décennie une hausse progressive et conséquente de ses effectifs en raison de la multiplication des tâches qui lui ont été attribuées ou qu'elle s'est attribuée elle-même.

Nous sommes en présence d'un enjeu structurel : une administration qui doit répondre aux attentes de la population, aux exigences légales, à celles du Conseil général dans une

certaine mesure, à son positionnement en tant que commune d'importance régionale, aux conséquences d'une démographie en hausse constante depuis l'an 2000.

En sus de ce constat qui échappe plus ou moins à notre emprise en tant qu'autorité exécutive, je rappelle que nous jouons dans la cour des grands en ce qui concerne l'offre en prestations que nous présentons : infrastructures sportives propres, infrastructures culturelles propres, écoles sur plusieurs sites, une piscine, une patinoire, etc.

Une carte de visite reconnue et enviée dans la région, certes. Mais des coûts récurrents qui peuvent pour la piscine et la patinoire par exemple représenter annuellement presque un million de francs de coûts.

D'autres éléments influencent le budget sur lesquels la Municipalité n'a strictement aucune emprise.

La hausse constante de la part financière due par la commune à l'aide sociale cantonale : pas en 2024 par rapport à 2023 mais d'une manière générale et surtout pour l'avenir. CHF 565.- par habitant en 2024 et le canton prévoit CHF 615.- en 2028. En comparaison, la commune payait en moyenne entre 2010 et 2015 CHF 2'159'000.- au canton. En 2024, elle paiera CHF 2'570'800.-.

Je précise que ce n'est pas notre service social qui coûte davantage puisqu'il affiche une tendance à la baisse du nombre de dossiers d'aide sociale. C'est le montant repris à la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale qui augmente.

Je mentionne également la part financière communale imposée par la répartition des charges avec le canton en matière de frais de traitement des enseignants du secondaire I. Vous l'avez lu dans le budget, fin 2013, le montant payé au canton pour le financement des frais de traitement à l'école obligatoire était de CHF 1'467'900.-. Au 31 décembre 2022, les comptes mentionnaient CHF 2'467'900.-, soit une augmentation de CHF 1'000'000.- en 10 ans. En 2024 on s'attend à des charges à hauteur de CHF 2'705'500.-.

Le passage du MCH1 au MCH2 laisse quant à lui des traces dans le ménage des communes et a une influence sur nos chiffres dont nous ne pouvons que prendre acte. Ainsi la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier qui permet à Tramelan de réaliser un bénéfice de CHF 1'462'000.- depuis 2021. Cet exercice comptable court jusqu'en 2025. Le résultat de nos comptes ne sera plus bonifié par cette manne dès cette date-là. D'autre part, l'amortissement du patrimoine administratif des investissements consentis avant l'introduction du MCH2, d'un montant annuel de CHF 659'088.-, pèse également sur nos comptes. Puisque nous devons amortir de manière linéaire CHF 7'909'043.- en 12 ans jusqu'en 2027.

Le plan d'investissement, quant à lui, présente certes des dépenses additionnées importantes. Pour rappel, il compile l'ensemble des travaux prévus par la Municipalité sur cinq ans. Mais il n'est pas à l'image des dépenses effectives annuelles de la Municipalité en termes d'investissement qui s'élèvent, en général, annuellement entre 2.5 et 3 millions. C'est une image à un temps « T » qui ne correspond pas à la réalité de notre capacité d'investissement ou bien même à nos propres ressources en personnel. Notre personnel n'a pas la capacité de réaliser l'ensemble des travaux envisagés.

Nous constatons une hausse des amortissements depuis 2020. En outre, les importants investissements de plus de 9 millions de francs engagés en 2022 par les autorités communales ainsi que le corps électoral pèseront à l'avenir, dès que ces travaux seront réalisés.

Finalement, la stagnation de l'économie, la guerre en Ukraine et maintenant au Proche-Orient, fragilise aussi notre économie régionale, ce qui a des incidences sur nos rentrées fiscales notamment.

Le Conseil municipal est conscient de ces défis financiers actuels et futurs et il y travaille.

Il est conscient que la prudence est de mise et qu'une anticipation est d'ores et déjà nécessaire pour amortir l'impact de la fin de la dissolution de cette réserve qui rend la lecture des comptes plus agréables.

Mais cela ne doit pas se transformer en un oreiller de paresse.

Le Conseil municipal va réagir en lançant une réflexion à différents niveaux, livrés ci-après dans un ordre aléatoire.

Le programme de législature 2023-2026 que nous voulons rendre public à la fin du premier trimestre 2024 doit être un outil de travail réaliste du Conseil municipal qui projette sur 4 ans les projets auxquels chaque dicastère aspire à voir se concrétiser. Par contre, il doit se constituer en regard du Plan d'investissement et de l'Agenda 2040 naturellement. Et c'est un défi parce que chaque dicastère a dans son tiroir tel ou tel plan directeur qu'il aimerait voir se réaliser, parce qu'il y a des impératifs légaux que nous devons suivre, parce qu'il y a la pression des défis environnementaux ou énergétiques, entre autres.

Nous souhaitons développer une **collaboration avec la commission des finances** et le Conseil général qui soit constructive. Les premières séances prennent ce chemin, ce qui réjouit le Conseil municipal. D'ailleurs, le budget 2024 que nous présentons est le fruit d'une discussion avec la commission des finances qui a proposé d'adapter certains montants (diminution de charges et augmentation de revenus) au budget.

Réflexion sur la pertinence de conserver autant de bâtiments publics : Devons-nous rester propriétaire d'autant de bâtiments ? Notre administration est décentralisée avec des biens immobiliers répartis dans la localité. Est-ce encore efficient ?

Repenser la manière dont la commune gère ses sites, pour **l'école primaire**. L'existence de plusieurs sites scolaires est certes une richesse pour nos jeunes élèves, pour leurs parents. Mais une pesée des intérêts doit être menée, avec d'un côté l'investissement financier pour entretenir et assainir ces bâtiments et la qualité de vie qu'offrent des écoles de proximité.

Réflexion sur la pertinence de conserver **une piscine et une patinoire** comme unique propriétaire, avec le modèle juridique que nous connaissons. Ces deux infrastructures participent certes à la carte de visite édifiante dont Tramelan bénéficie. Mais leur exploitation coûte annuellement près d'un million de francs à la collectivité publique. Que pouvons-nous faire ? Trouver des solutions de financement régionales ?

Politique des subventions : nous serons certainement amenés à la revoir.

Politique sur les crédits supplémentaires dont vous avez certainement pris connaissance.

Réflexion structurelle au niveau régionale et cantonal : Une réflexion sur une nouvelle fusion de communes est-elle pertinente ?

Intervention sur le plan régional : Nous devons nous approcher de l'association Jura bernois. Bienne pour trouver des solutions de gestion de ces infrastructures au niveau régional. Tramelan n'exploite pas sa piscine que pour ses habitants. Le rayon de ses visiteurs est en constant élargissement.

Analyse de l'activité des différents services : Faut-il lancer une nouvelle analyse sur l'activité des différents services communaux ? Avons-nous suffisamment ou trop de taux d'occupation en fonction des services ?

Réflexion sur la hausse des tarifs de location et des prix d'entrée des infrastructures sportives : Sommes-nous une commune trop généreuse dans notre approche des recettes ?

Politique du personnel en termes salarial : Nous avons été très attractifs en matière salariale ces dernières années. Le Conseil municipal est en effet convaincu que de bonnes conditions de travail sont profitables. La volonté affichée d'être un employeur concurrentiel sur le marché du travail par le biais de places de travail attractives, de salaires concurrentiels nous conduit à une politique salariale cohérente. Le Conseil municipal s'associe à ce titre aux propositions que la commission non permanente soumet dans sa proposition actuelle de révision du règlement sur le personnel.

Finalement, le Conseil municipal devra intervenir sur le plan régional et cantonal pour discuter ou rediscuter des conditions de financement d'institutions qui grèvent nos finances communales et de la répartition des charges entre canton et communes telle que le canton la perçoit.

Nous devons prendre des directions qui seront peut-être déroutantes et dont les conséquences seront peut-être douloureuses mais c'est notre devoir en tant qu'autorité. Et je pense que le Conseil général et les différentes commissions législatives ont également cette obligation. Je vous invite donc à soutenir le Conseil municipal sur ce chemin.

Pour conclure, je ne suis pas en train de peindre le diable sur la muraille. L'Exécutif tient à souligner que l'état des finances communales est à ce jour bon. Les capitaux propres sont de l'ordre de CHF 37 millions pour un bilan de quelque CHF 50 millions. La fortune nette est de CHF 3'358'000.-. La réserve de politique financière se monte à CHF 3'350'000.- mais elle pourrait se monter à CHF 7'132'000.- si l'on avait prélevé dans les fonds liés au patrimoine administratif financier et des routes communales. Une commune qui a trois quarts de fonds propres, c'est bien ! On est peu endetté par rapport à l'ensemble des investissements réalisés depuis 10 ans.

Mais l'Exécutif est convaincu qu'il faut réagir maintenant afin d'anticiper toute mauvaise surprise qui pourrait ternir le ménage communal en fin de législature. Il remercie la Commission des finances pour la bonne collaboration, constructive, remercie M. Chappuis, administrateur communal des finances, pour son travail méticuleux, et invite le Conseil général à adopter le présent budget 2024. »

Le président passe ensuite la parole aux groupes.

Par leur rapporteur, l'UDC laisse la liberté de vote alors que le PLR, le Groupe Débat et le PS émettent des préavis favorables.

Le président passe ensuite le document en revue, chapitre par chapitre.

Page 5. « Généralités » : Mme Audrey Châtelain, PS, de manière plutôt générale par rapport au budget qui est présenté, et par rapport au fait que si la dissolution de la réserve n'était pas existante on présenterait aujourd'hui un budget avec un déficit de près de 2,5 millions, relève que la fraction socialiste s'interroge, dans un esprit constructif, sur les mesures envisagées par le Conseil municipal pour revenir à un budget équilibré dans les prochaines législatures. Bon nombre de questions et remarques ont déjà fait l'objet d'explications en introduction et Mme Châtelain en remercie le maire. Elle a également noté que Tramelan n'est pas en situation de crise. Malgré tout, elle pense que le constat est sans appel, les charges doivent diminuer, ou en tout cas être équilibrées pour que la commune maintienne le niveau de prestations qu'elle offre à l'heure actuelle sans avoir à augmenter le taux d'imposition qui pèserait lourd sur les ménages. Les infrastructures sont effectivement vieillissantes, nécessitant des engagements financiers de plus en plus importants, ce qui suscite différentes interrogations dans les rangs socialistes. Quelle stratégie sera adoptée par la commune pour d'une part assurer un service de qualité, tout en garantissant la pérennité des infrastructures ? Mme Châtelain ne cache pas que certaines mesures ou questionnements dévoilés ce soir lui suscitent des inquiétudes à titre personnel, mais elle admet que l'on pourra y revenir lorsqu'il s'agira de traiter plus concrètement des différentes problématiques. Certes une partie des charges qui pèsent sur les communes

sont aussi liées au report voulu par le canton, malgré tout cela n'explique pas toutes les charges, notamment celles qui sont systématiquement grandissantes. Il est souhaité qu'une vision claire soit apportée et que des mesures soient prises pour que la santé de la commune soit garantie à long terme. Il est donc demandé au Conseil municipal, au besoin en demandant des soutiens externes (commission non permanente, Jb.B), d'entreprendre toutes les démarches possibles pour permettre la présentation d'un budget acceptable pour les années à venir, tout en préservant les acquis culturels, sportifs, mais surtout sociaux actuels. Il est aussi de la responsabilité de tous les conseillers généraux d'attirer l'attention sur ces sujets-là et d'y réfléchir très concrètement puisqu'il ne serait pas acceptable de reporter la charge des investissements, respectivement des charges qui grandissent, sur la population.

Page 7, « Commentaire de l'évolution des charges de personnel » : M. Vital Gerber, Groupe Débat, sans remettre en question les nouveaux postes créés, demande comment se passe la procédure d'une création de poste. Comment le Conseil municipal évalue-t-il les besoins et fixe-t-il les priorités ?

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle que le poste pour les Ressources humaines était une demande du Conseil général. Avec l'engagement de la nouvelle chancelière au bénéfice d'une formation en droit du travail, il a été estimé qu'elle était à même de remplir le rôle de responsable RH mais devait être déchargée de tâches administratives. On a ainsi opté pour l'engagement d'une assistante RH. Ce sont des constats qui sont posés par les services en fonction du besoin qui émane des tâches qu'ils accomplissent. On a l'idée de revoir l'ensemble des taux, on avait procédé à l'exercice il y a quelques années via une association cantonale bernoise des cadres, il n'est pas impossible qu'on relance la procédure. Le Conseil municipal a confiance dans ce que les services projettent comme taux. C'est toujours difficile pour les conseillers municipaux de s'en rendre compte par eux-mêmes. C'est vrai qu'on n'a pas d'outil d'évaluation clair à disposition. On fait confiance aux services. Ce n'est pas un exercice satisfaisant aux yeux du maire, c'est pourquoi il souhaite qu'on réévalue les taux attribués aux services lors des engagements.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, par 27 voix favorables, 0 défavorables et 5 abstentions, approuve le budget 2024, sous réserve du référendum facultatif, présentant un déficit de CHF 1'015'935.- du compte général, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 % de la valeur officielle.

Avant de passer au point suivant, le président remercie M. Chappuis pour la réalisation de ce budget.

10. Règlement sur le personnel communal, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au président de la Commission non permanente ad hoc.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, fait la déclaration suivante : « Depuis le mois de janvier les membres de la commission se sont retrouvés à 5 reprises. Dans cette commission il y avait Monika Sommer, UDC, Vincent Vaucher, PS, Mathieu Schnegg puis Amaury Habegger, PLR, Pierre-Alain Basso, Groupe Débat (président). Nous avons également pu compter sur la précieuse collaboration de M. le maire et de la présidente de la Commission du personnel, Marion Sauthier. Enfin, je souligne le travail précis et minutieux de notre chancelière qui a partagé avec l'ensemble de la commission ses compétences mais aussi sa vision en termes de gestion des Ressources humaines. Le règlement du personnel que nous sommes heureux de vous présenter ce soir va permettre à tous,

employés, chefs de service, chefs de dicastère d'avoir un outil que nous espérons aussi compréhensible et clair que possible. Nous sommes convaincus en tant que membres de cette commission que nous avons répondu au plus près aux attentes de chacune des parties. Il est évident qu'au nom des membres de la commission je vous recommande d'accepter ce règlement. »

Le président cède la parole à M. le maire qui n'a rien à ajouter.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes. Le PS et l'UDC laissent la liberté de vote, le Groupe Débat préavise favorablement l'objet, le PLR préavise défavorablement l'objet.

M. le président ouvre la discussion.

M. Sébastien Wyss, PLR, propose une motion de renvoi de l'objet à la commission non permanente, en raison de l'article 14 bis « pénibilité ». Au vu de la situation financière de la commune, il faut retravailler cet article. Chaque parti étant représenté dans la commission, il propose qu'on en discute au sein des partis avant de revenir vers la commission non permanente. Il propose également d'en discuter au sein de la COFI.

M. Basso trouve dommageable d'avoir un report de l'ensemble du règlement. Chaque parti était représenté au sein de la commission. Le projet a été envoyé à chaque membre pour consultation de chaque parti, d'où sa surprise de voir une proposition de report comme si l'objet n'avait pas été travaillé. Si un point pose problème, il serait judicieux de retravailler le point précis, mais pour que l'ensemble du personnel puisse avoir un règlement qui entre en vigueur au mois de janvier, il propose d'accepter les autres points du règlement et de retravailler seulement le point problématique. Tout rejeter parce qu'un seul article ne convient pas est dommageable.

M. Thierry Gagnebin, PS, soutient la proposition de M. Wyss car c'est un chèque en blanc qu'on vote ce soir. On n'a pas de vision claire des personnes que cela implique, du nombre de personnes que cela représente. M. Gagnebin aurait voulu avoir une vision sur 5 ans du nombre de personnes qui pourraient bénéficier de cette prestation. Il voudrait savoir, pour les différents corps de métiers concernés, ce que cela implique en termes financiers. Cela peut avoir un impact énorme. Le fait de dire que le Conseil municipal peut arrêter s'il n'a plus les moyens pose un problème d'impartialité et d'équité.

Mme Audrey Châtelain, PS, rejoint M. Gagnebin car du point de vue financier il est difficile de voir ce que cela implique et donc de prendre une décision. Elle relève également que selon l'alinéa 2 du projet, c'est le Conseil municipal qui fixe les conditions par voie d'ordonnance. La question est de savoir qui cela concerne. Par exemple qu'en est-il des personnes qui viennent d'arriver au sein de la commune, est-ce qu'il ne faut pas introduire une certaine durée des rapports de travail avant de pouvoir bénéficier d'un pont ? Elle estime que cela ne peut pas simplement être réglé par voie d'ordonnance, il y a peut-être lieu de préciser le règlement en apportant ces différentes indications notamment un certain nombre de conditions minimales pour l'obtention de la rente partielle. Le reste pourra ensuite être réglé par voie d'ordonnance. Il serait judicieux, pour limiter le nombre de demandes de ponts avant l'âge de la retraite, d'ajouter à ce projet la question de la limite de la durée des rapports de travail.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, trouve dommage de repousser le tout à cause d'un article. On peut proposer un amendement pour cet article, mais repousser l'adoption du tout est un peu cavalier pour la commission non permanente d'autant que cette révision avait déjà été reportée une première fois justement pour permettre à une commission non permanente de travailler dessus. Notre personnel communal a aussi besoin d'un règlement à jour pour pouvoir travailler dans des conditions sereines. M. Gerber est donc défavorable au report, si cet article-là pose problème on peut en discuter spécialement.

Mme Audrey Châtelain, PS, pense qu'au-delà de cet article, le personnel dispose toujours d'un règlement qui n'est pas désuet. Sur certaines formulations concernant la progression des traitements, Mme Châtelain a également besoin d'éclaircissements. Au-delà de ça, le règlement est toujours d'actualité. L'évolution des classes de traitement reste possible et le personnel n'est pas démuné avec la situation actuelle.

Le président passe l'amendement au vote pour le renvoi de l'objet à la commission ad hoc.

Au vote, par 19 voix favorables, 8 voix défavorables et 5 abstentions, l'objet est renvoyé à la commission non permanente.

11. Commission non permanente « Révision du Règlement concernant les commissions permanentes », prolongation du mandat

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole à M. Vital Gerber, Groupe Débat, président de la commission non permanente.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, n'a rien à ajouter par rapport au texte du Message.

Le président cède ensuite la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement la prolongation du mandat.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général prolonge le mandat de la commission non permanente jusqu'au 30 juin 2024 afin de finaliser les annexes du règlement (cahiers des charges des commissions permanentes).

12. Postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, M. Elvis Lehmann, PLR, et M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Politique d'économie de l'eau potable et de gestion en cas de pénurie »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, propose d'accepter le postulat et renvoie à la réponse figurant dans le Message, que voici :

« Taux de récupération et d'utilisation de l'eau de pluie : comment la favoriser ?

Un catalogue de mesures est à établir et chacune d'elles à étudier. A noter que les quelques maisons qui ont un système de récupération d'eau de pluie sont déjà favorisées financièrement. En effet, l'eau utilisée n'est pas comptabilisée dans la facture des eaux usées. La taxe de base reste par contre toujours identique. Nous inviterons la commission Energies et Réseaux ainsi que les auteurs du postulat à établir le catalogue de mesures.

Compteurs intelligents :

Au contraire de l'électricité, on ne parle pas de compteurs intelligents, mais de compteurs digitaux ou numériques. En effet, il n'y a pas d'obligation légale de transmettre des données plus précises à l'abonné du réseau d'eau potable. Le coût serait d'ailleurs absolument exorbitant. En remplaçant les compteurs en parallèle de ceux de l'électricité, nous améliorons la transmission de la consommation ainsi que la détection des fuites. Il n'y aura pas véritablement de données supplémentaires disponibles pour l'abonné par rapport à ce qui se pratique actuellement. Bien entendu, à long terme, cela ouvre quand même un champ de possibilités. Quant à la proposition de varier les tarifs en fonction de la disponibilité de la ressource, cela semble techniquement compliqué et socialement

particulièrement risqué. L'électricité s'achète sur un marché libre et répond à des règles de concurrence. L'eau potable est considérée comme un bien commun et le système de propose des tarifs différenciés en fonction de la disponibilité de la ressource favoriserait surtout les personnes qui ont les moyens. Nous proposons que cette partie du postulat soit classée.

Plan d'urgence en cas de pénurie d'eau :

En cas de pénurie d'eau, nous nous référons aux directives cantonales en la matière. En premier lieu l'Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors de pénurie grave (OAP). L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays et l'Office fédéral de l'environnement ont élaboré une brochure de référence sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave en 2021. Cette brochure étant très générale, la Confédération est en train d'élaborer une "aide à la mise en œuvre et à l'exécution OAP" prévue pour fin 2023. Dans la foulée en 2024, la SVGW (l'association pour l'eau, le gaz et la chaleur) actualisera son guide pour la planification et la réalisation de l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave (W1012). Le canton renonce à l'élaboration d'un guide cantonal. Le nouveau modèle de cahier des charges PGA comprendra un volet pour l'application de l'OAP. Il y est précisé quels aspects du concept de garantie de l'approvisionnement en eau potable selon l'art. 7 OAP doivent être élaborés par les distributeurs d'eau dans le cadre des PGA. Le canton peut désigner les communes qui, individuellement ou en collaboration avec d'autres communes, doivent assurer l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave (AEP) dans une zone d'approvisionnement donnée. L'OED ne peut pas encore proposer de mesures concrètes en ce qui concerne la répartition régionale. Le PGA du SEF est actuellement en phase d'examen préliminaire auprès de l'OED. Il contient également un chapitre sur l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave. La première étape pour la commune de Tramelan est de se concerter avec le SEF et clarifier les compétences et les interfaces.

Pour compléter le postulat, le Service de l'eau potable rappelle que d'autres mesures existent pour économiser l'eau potable. La principale reste de loin la rénovation régulière des conduites d'eau potable, voire de certaines installations grandes consommatrices telle que la piscine. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du postulat.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte le postulat.

13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2024

Le président remercie le bureau 2023 pour sa bonne collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection en bloc des membres de son bureau pour l'année 2024. Les résultats sont les suivants :

- M. Sébastien Wyss, PLR, est nommé en qualité de président, à l'unanimité.
- Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, est nommée en qualité de 1^{ère} vice-présidente, à l'unanimité
- M. Jean-Charles Juillard, UDC, est nommé en qualité de 2^e vice-président, à l'unanimité
- M. Gabriel Yoder, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
- Mme Myriam Tellenbach, PLR, est nommée en qualité de secrétaire adjointe, à l'unanimité.
- M. Thierry Gagnebin, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
- M. Pascal Mercier, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.

II. Projets en cours du Conseil municipal

14. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Vous avez pris note du fait que le Tribunal fédéral a rejeté les recours contre le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan. Bloqué depuis près de huit ans, le projet peut enfin démarrer. Le permis de construire ad hoc a été jugé valable. Nous allons à présent nous mettre au travail avec les BKW et la commune de Saicourt afin de réaliser le parc dans les meilleurs délais. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Les travaux concernant le chauffage à distance se poursuivent, sous l'égide de la société TEI SA. Le planning initialement prévu est assez bien respecté. La pose des conduites suit le tracé prévu, sans surprise. Les travaux prévus cette année devraient se terminer dès les premiers flocons et la route cantonale rendue aux voitures, sans feux de signalisation, dès la première semaine de décembre, ce pour toute la période hivernale. Le démarrage de la phase de travaux 2024 est prévu à mi-avril. Le permis de construire pour la centrale de chauffe est en passe d'être déposé. Le début de la construction du bâtiment doit survenir au printemps 2024. La commune profitera de ces travaux pour améliorer l'arborisation de ce secteur (haie, arbres plantés). Un droit de superficie est également à l'étude sur la parcelle 1090. Il sera accordé par la commune de Tramelan en faveur de TEI SA pour la gestion dudit local. L'entreprise Precitrame Machines SA accordera quant à elle un droit de passage pour accéder à la centrale. La signature de ces documents devrait intervenir avant la fin de cette année. Le calendrier des travaux reste inchangé à ce stade : L'année prochaine, les conduites continueront d'être posées dans la Grand-Rue jusqu'au chemin de la Symbol. En parallèle, il est prévu d'en poser dans d'autres secteurs, notamment à la Rue du Pont. Une collaboration étroite avec les SET permet de planifier d'autres travaux en synergie avec le développement du réseau CAD. Le Conseil municipal remercie la population de sa patience, conscient que ces aménagements perturbent passablement le trafic sur la route cantonale ainsi que dans les rues communales perpendiculaires.

Concernant la circulation routière dans notre localité, les travaux d'importance menés sous l'égide de l'Office des Ponts et Chaussées du canton de Berne à l'Est de la localité se poursuivront jusqu'à l'automne et reprendront au printemps 2024. Dans ce contexte, l'objectif du Conseil municipal est d'éviter le report de trafic de transit, respectivement du trafic vers la piscine, sur le réseau des routes communales. Dans ce but, et d'entente avec la Police cantonale et l'Office des Ponts et Chaussées, il a été décidé d'interdire le trafic motorisé sur le chemin des Dolaises, sauf pour les bordiers. Les éléments qui motivent ce choix sont principalement les suivants :

- Le chemin des Dolaises n'a pas un gabarit qui lui permette d'absorber un important trafic supplémentaire.
- Il est dépourvu de trottoir dans sa partie supérieure alors qu'il est utilisé par de nombreux piétons et cyclistes qui se rendent à la piscine du Château. La visibilité est par ailleurs réduite tant à la croisée avec la rue du Crêt-George qu'à la croisée avec le chemin des Combes.
- Il est situé à proximité du collège des Dolaises et donc utilisé par de très jeunes écoliers. Or, la sécurité des cheminements piétonniers, notamment ceux des écoliers, a fait l'objet de nombreuses interventions politiques et débouché sur l'élaboration du rapport CITEC, qui mentionne ce secteur comme particulièrement dangereux.

Nous sommes conscients que cela provoque des irritations pour les habitants jouxtant ce secteur qui doivent entreprendre de grands détours pour déboucher sur la Grand-Rue. Je rappelle que la route de desserte prévue pour fluidifier le trafic provenant du Nord-Est de la localité est le Chemin des Combes.

Nous rappelons également notre volonté de promouvoir la mobilité douce et notamment

le déplacement à vélo dans la localité. La Rue de la Place étant directement liée au Chemin des Dolaises il fait sens que celle-ci soit également en bordiers autorisés pour éviter un afflux non désirable de véhicules sur ce tronçon durant la période de travaux. Nous avons d'ailleurs reçu des demandes en ce sens de la part de riverains. »

M. Vincent Glauser, CM, relaie quelques informations concernant le dicastère des Affaires sociales et Générations transmises par Mme Karine Voumard, absente : « Pour commencer une bonne nouvelle, la cérémonie du premier coup de pioche, concernant les futurs locaux de la Maison de l'Enfance, se déroulera le vendredi 8 décembre à 11h. Une partie officielle avec la presse, aura lieu sur le terrain en chantier. Nous nous réjouissons du début du chantier.

Concernant L'association des aînés de Tramelan, le projet va bon train. Nous avons eu une séance d'information, ici même, le vendredi 17 novembre, à laquelle une centaine de personnes de plus de 64 ans ont participé, démontrant un intérêt certain. La prochaine étape est fixée au jeudi 29 février 2024, où un groupe de travail aura lieu notamment pour former le comité de l'association, discuter de son nom officiel et des projets qu'elle accomplira pour nos aînés. Déjà plus de 20 participants à la séance d'information se sont inscrits pour y participer. »

M. Glauser poursuit pour l'Instruction publique : « Nous recherchons toujours des patrouilleurs scolaires. Certaines communes n'en ont plus du tout depuis que les enfants ne peuvent plus remplir cette tâche. À Tramelan nous en avons encore mais en recherchons toujours quelques-uns. Cette année, le Conseil municipal a décidé d'augmenter le défraiement à 25.-/h (auparavant 12.-/h) estimant que c'était plus correct. Nous espérons que cela maintiendra l'équipe motivée et que d'autres personnes viendront la renforcer. »

III. Divers

15. Crédit d'engagement de CHF 187'720.- TTC destiné à la mise en conformité du chauffage de la piscine du Château, décompte final

M. André Ducommun, CM, explique que les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 169'615.65 TTC, soit un crédit non-utilisé de CHF 18'104.35 par rapport au crédit d'engagement.

16. Crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC destiné à la réfection du parking de la piscine du Château, décompte final

M. André Ducommun, CM, explique que les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 298'321.70 TTC, soit un dépassement de crédit de CHF 22'621.70 par rapport au crédit d'engagement.

17. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

18. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole au dépositaire.



M. Jean-Philippe Joubert, PS, présente la motion intitulée « Pour une maîtrise des coûts dans le domaine informatique » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : « Depuis quelques années, nous pouvons

noter une augmentation des coûts de maintenance informatique aussi bien en achat de matériels ou licences logicielles que d'intervention de tiers pour le support au jour le jour. La décision du Conseil municipal d'engager un informaticien montre toute la problématique liée à l'amplification de la digitalisation au sein de tous les corps de métier et de l'augmentation des coûts qui en résulte.

Le nouveau poste créé doit désormais permettre de maîtriser et progressivement de réduire les coûts (charges liées et induites), ceci en définissant un cahier des charges et des objectifs bien définis. Dans cette optique nous demandons au Conseil municipal de définir pour ce nouveau poste, entre autres, les tâches et objectifs suivants :

- La prise en charge du support de 1er niveau au sein des différents services de la commune (prise en charge des problèmes de matériel et support sur logiciel commun aux services communaux),
- La prise en charge du support de 2ème niveau (configuration, mise à jour et administration des logiciels métiers de la commune),
- La redirection du support de niveau supérieur vers les prestataires concernés, ceci exclusivement par le biais du nouvel informaticien et après analyse préalable du cas par ce dernier (demande spéciale, problèmes majeurs empêchant l'utilisation d'une application, réparation ou remplacement de matériel demandant une expertise externe, etc.),
- Redéfinition des contrats de maintenance et d'entretien (diminution des coûts), ceci tenant compte des tâches réalisées à l'interne,
- Approbation de tout achat de matériels ou logiciels informatiques au sein de la commune,
- Participation au choix des prestataires de service dans le domaine informatique,
- Etablissement d'une stratégie à court, moyen et long terme et renouvelée régulièrement, intégrant les investissements requis et les bénéfices en découlant, tout en recherchant une cohérence et une vision globale.

Afin d'offrir un suivi au Conseil général, il est demandé que ces points soient à l'avenir intégrés et présentés dans le rapport annuel. »

19. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de François Rüfli, PLR, intitulée « Eclairage public – heures et uniformité de l'enclenchement ? » : « A la suite de remarques d'habitants et d'usagers des transports publics, je vous adresse ces quelques questions :

- Est-ce que l'enclenchement nocturne est uniforme pour tout le village ?
- Est-ce que l'enclenchement et le déclenchement nocturne tiennent compte des horaires été/hiver ?
- Est-il possible d'adapter ces horaires pour qu'ils coïncident avec les horaires des transports publics ? (premier train à 5h30)

Des problèmes d'uniformité d'enclenchement dans certains secteurs du village ont été constatés notamment sur les rues transversales suivantes :

- Rue de la Combe Aubert
- Rue des Combes

Il est demandé au conseil municipal d'étudier avec le service concerné les mesures nécessaires pour corriger le problème d'uniformité d'enclenchement et d'apporter des réponses aux autres questions. »



Interpellation de Vincent Vaucher, PS, intitulée « Etat des lieux sur l'aménagement du centre du village et de l'introduction du 30 km/h sur ce tronçon » : « Les prescriptions légales pour l'application de la limitation de vitesse maximale à 30 km/h sur les routes

principales existent, avec la possibilité de réduire la vitesse si nécessaire pour remédier à un danger, protéger certains usagers de la route, améliorer clairement le trafic ou atténuer l'impact sur l'environnement. L'expertise est recommandée pour évaluer la nécessité, la pertinence, et l'adéquation de cette mesure. La Grand-Rue est la propriété du canton, donc la responsabilité de cette voie lui incombe. Dans le cadre de sa rénovation, il serait judicieux d'effectuer une étude approfondie afin d'introduire une zone ou un tronçon à 30 km/h. Cette démarche s'inscrit dans une logique de sécurité routière, de protection de l'environnement, et de cohérence dans l'aménagement des zones urbaines. Il est demandé au Conseil municipal si une demande a été faite dans ce sens au canton, et si oui, de dresser au Conseil général un état des lieux concernant l'aménagement du centre du village et de l'introduction du 30 km/h sur ce tronçon. »

20. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Thierry Gagnebin, PS, constate qu'il y a des informations qui datent du mois d'août sur la page d'accueil du site internet et que de manière générale le site est en retard sur son temps. Il demande si l'on peut envisager une mise à jour.

M. Hervé Gullotti, maire, répond que la réfection du site a été refusée lors de l'élaboration du budget 2024 mais qu'un remodelage des menus du site existant est prévu pour les semaines à venir, afin de correspondre aux nouveaux dicastères. Un montant sera mis au budget 2025 pour refaire complètement le site.



M. Wilfrid Gérémia, Groupe Débat, pose une question concernant la collecte des déchets. Bienne et Nidau ont mis en place en 2021 la collecte des plastiques ménagers, non sans succès si l'on en croit le bilan qui a été fait en juin 2023. La Commune de Tramelan pourrait-elle envisager la faisabilité d'une telle collecte, se pourrait-il que Celtor propose cette prestation ?

M. Pierre Sommer, CM, répond que l'on suit les recommandations de Celtor. Apparemment, à l'heure actuelle, les plastiques collectés vont à l'étranger et terminent dans les océans. Mais une usine devrait ouvrir en Suisse romande pour le traitement des plastiques en Suisse. Celtor pourrait proposer une récolte à ce moment-là.



M. Christophe Vienat, PLR, rebondit sur le futur site internet en 2025 et demande si l'on prévoit une version alémanique du site.

M. Hervé Gullotti, maire, répond que ce n'est pas prévu a priori, puisque nous sommes dans un arrondissement administratif francophone, mais cela n'a pas été discuté. Le Conseil municipal prend note.



M. Vital Gerber, Groupe Débat, se souvient qu'un postulat a été accepté en 2021 pour étudier la faisabilité d'introduire la carte culture à Tramelan. Il rappelle qu'il s'agit d'une offre de Caritas sur toute la Suisse qui permet aux familles à budget modeste d'accéder à des offres de loisirs et de culture avec des rabais. Il demande où en est le dossier ?

M. Vincent Glauser, CM, répond qu'on va prendre le dossier en main et le traiter en 2024.

21. Correspondance au Conseil général

Le président informe qu'aucune correspondance n'est parvenue au Conseil général.

22. Divers

M. Sébastien Wyss, PLR, tient à remercier Pascal Mercier pour son année de présidence et pour avoir bien mené les débats.

Le président remercie les conseillers généraux de lui avoir fait confiance. C'était parfois ardu mais il a été heureux de s'acquitter de cette fonction. L'exercice était enrichissant, lui a permis de faire des rencontres, de représenter quelquefois la Commune. Il remercie les conseillers pour leur capacité à débattre sainement, à faire avancer la Commune et à faire honneur à la démocratie. Il adresse ses remerciements sincères et souhaite plein succès à ses successeurs. L'assemblée applaudit chaleureusement le président.

Dates des séances du Conseil général en 2024 :

- lundi 19 février 2024
- lundi 15 avril 2024
- lundi 24 juin 2024
- lundi 30 septembre 2024
- lundi 25 novembre 2024

Le président lève la séance à 22h27.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pascal Mercier Lucie Noirat

Annexes ment.